Pelagos_CST_Extra_2021_SR
Français / Italien
Distribution : 09/09/2021

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ACCORD PELAGOS - 5 et 9 juillet 2021 -

SOMMAIRE

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE DE LA REUNION, PRESENTATION DES PARTICIPANTS ET INFORMATIONS PRATIQUES 4

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – EVALUATION DU PLAN DE GESTION (2016-2021), PROJETS FINAUX DE PLAN DE GESTION, DE PLAN D'ACTION ET PLAN DE TRAVAIL PRELIMINAIRE (2022-2027) DE L'ACCORD PELAGOS 4

Point 3.1 de l'ordre du jour – Présentation des documents réalisés dans le cadre de la consultance relative au Plan de gestion de l'Accord Pelagos 4

Point 3.2 de l'ordre du jour – Discussion relative aux méthodes de travail et aux modalités d'intervention du Comité scientifique et technique dans le cadre du Plan de gestion de l'Accord Pelagos 5

Point 3.3 de l'ordre du jour – Mise à jour relative aux avancements des projets dont l'Accord Pelagos est partenaire associé 7

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR – PROPOSITION DE BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACCORD PELAGOS POUR L'ANNEE 2021 8

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACCORD PELAGOS POUR LE BIENNIUM 2022-2023 8

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DU PROJET DE TERMES DE REFERENCE RELATIFS AUX GROUPES DE TRAVAIL 9

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DU PROJET DE TERMES DE REFERENCE RELATIFS AU « FONDS VOLONTAIRE PELAGOS » 11

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – PRESENTATION DES RESULTATS DES PROJETS INTERNATIONAUX FINANCES PAR LE SECRETARIAT PERMANENT DE L'ACCORD PELAGOS 11

Point 8.1 de l'ordre du jour – Projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation » 11

Point 8.2 de l'ordre du jour – Projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » 12

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – REVISION DES RECOMMANDATIONS DU 12EME COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ACCORD PELAGOS 13

Point 9.1 de l'ordre du jour – Collisions et mesures d'atténuation (Révision de la Recommandation 12.6 du CST12) 14

Point 9.2 de l'ordre du jour – Projet « Dauphins sans frontières » (Révision de la Recommandation 12.1 du CST12) 14

Point 9.3 de l'ordre du jour – Projet « Pelagos Plastic Free — Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary » (Révision de la Recommandation 12.2 du CST12) 14

Point 9.4 de l'ordre du jour – Exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos (Révision de la Recommandation 12.5 du CST12) 14

Point 9.5 de l'ordre du jour – Charte de Partenariat (Révision de la Recommandation 12.7 du CST12) 15

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – DIVERS 15

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS 15

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE 15

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR – CLOTURE DE LA REUNION 15

Annexe 1 – Liste des participants 16

Annexe 2 – Ordre du jour 19

Annexe 3 – Recommandation 12.1 Plan de gestion 2022-2027 de l'Accord Pelagos 21

Annexe 4 – Recommandation 12.2 Proposition de budget prévisionnel de l'Accord pour l'année 2021 59

Annexe 5 – Recommandation 12.3 Proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 65

Annexe 6 – Recommandation 12.4 Groupes de Travail de l'Accord Pelagos 75

Annexe 7 – Recommandation 12.5 « Fonds Volontaire Pelagos » 83

Annexe 8 – Recommandation 12.6 Contamination des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos 88

Annexe 9 – Recommandation 12.7 Collisions et mesures d'atténuation 90

Annexe 10 – Recommandation 12.8 Projet « Dauphins sans frontières » 92

Annexe 11 – Recommandation 12.9 Pollutions plastiques 94

Annexe 12 – Recommandation 12.10 Exploitation des données de l' « ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos 96

Annexe 13 – Recommandation 12.11 Charte de Partenariat Pelagos 98

Annexe 14 - Relevé de décisions 100

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

1. Monsieur Alain Barcelo, Président du Comité scientifique et technique, souhaite la bienvenue et accueille les participants à la réunion, qu'il déclare ouverte le lundi cinq juillet deux-mille-vingt-et-un à neuf heures et trente minutes, en visioconférence. La liste des participants est reportée en annexe 1 du présent compte-rendu.

2. Madame Costanza Favilli, Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, souhaite elle aussi la bienvenue aux participants et remercie les nombreux observateurs présents, avec lesquels elle espère lancer des collaborations pour atteindre les objectifs identifiés par le Plan de gestion de l'Accord Pelagos.

3. Monsieur Maxime Trapani, Adjoint au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos, souhaite la bienvenue aux participants et présente les informations pratiques et techniques concernant le déroulement de la réunion (document Pelagos_CST_Extra_2021_Inf01).

Point 2 de l'ordre du jour – Examen et adoption de l'ordre du jour

4. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire ainsi que la liste provisoire des documents en vue de leur adoption (documents Pelagos_CST_Extra_2021_Doc01_Rev06 et Pelagos_CST_Extra_2021_Inf03_Rev05).

5. **Les participants adoptent à l'unanimité la proposition d'amendement de l'ordre du jour. L'ordre du jour adopté est reporté en annexe 2 du présent compte rendu.**

Point 3 de l'ordre du jour – Evaluation du Plan de gestion (2016-2021), projets finaux de Plan de gestion, de Plan d'action et Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos

6. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à présenter le travail réalisé sur le Plan de gestion de l'Accord Pelagos.

7. Le Secrétaire exécutif rappelle que le travail relatif à l'évaluation du Plan de gestion (2016-2021) et à la conception du nouveau Plan de gestion (2022-2027) a commencé au mois de novembre 2020 et qu'il s'achèvera avec l'approbation des documents à l'occasion de la 8ème Réunion des Parties à l'Accord, qui se tiendra des 15 au 17 décembre 2021. Elle indique que deux réunions se sont tenues avec les Points focaux et experts nationaux, dont la deuxième a vu la participation des Chefs et membres des délégations au Comité scientifique et technique en tant qu'observateurs. Elle souligne que les projets finaux présentés sont le fruit d'un résultat largement partagé avec l'ensemble des acteurs. Par ailleurs, elle informe les participants à la réunion qu'une phase d'intersession s'ouvrira après la tenue du Comité scientifique et technique avec les Points focaux nationaux ayant pour but, entre autres, de vérifier la mise en œuvre effective du Plan de gestion au niveau national afin d'approuver un Plan de gestion opérationnel dès son entrée en vigueur au 1er janvier 2022. L'objet de la discussion sur ce point vise donc à établir le rôle du Comité scientifique et technique dans la mise en œuvre du Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) de l'Accord.

Point 3.1 de l'ordre du jour – Présentation des documents réalisés dans le cadre de la consultance relative au Plan de gestion de l'Accord Pelagos

8. Le Président du Comité scientifique et technique invite Madame Caterina Maria Fortuna, Consultante en charge de la rédaction du Plan de gestion, à présenter les documents réalisés dans le cadre de sa consultance (documentsPelagos_CST_Extra_2021_Doc02, Pelagos_CST_Extra_2021_Doc03_Rev01 et Pelagos_CST_Extra_2021_Doc04).

9. Madame Caterina Fortuna récapitule les points saillants du travail réalisé dans le cadre de sa consultance, qui consistait à réaliser l'évaluation du Plan de gestion (2016-2021) et rédiger le nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos. Elle présente la méthode de travail adoptée qui s'est basée sur de larges discussions avec les Points focaux nationaux, les experts et le Secrétariat permanent, ainsi que la société civile au travers d'une consultation publique. La consultante relève que les activités réussies de l'Accord ayant connu le plus grand succès comportaient 3 caractéristiques communs : la mise à disposition des fonds internationaux, un lien clair entre les activités et les pressions et une coopération internationale efficace. Par ailleurs, elle identifie en tant que principal point faible une approche nationale prépondérante par rapport à l'approche internationale, avec une absence de lien entre la coordination nationale et internationale, et qui influence à son tour la coordination trilatérale. Cela a conduit à un manque presque total de mesures de gestion tripartites. Elle identifie une méthode de travail valorisant le rôle du Comité scientifique et technique et rendant le Secrétariat permanent plus opérationnel. Cela se réalise par ailleurs à travers la création du « Fonds Volontaire Pelagos ». Elle relève que l'implication de l'ensemble des parties prenantes et du public sera essentielle, en particulier pour que le Sanctuaire Pelagos devienne le point d'application de mesures internationales prises par ailleurs (par exemple Convention de Barcelone, OMI, ACCOBAMS, DCSMM). En outre, elle indique que l'Accord doit être vu comme un catalyseur de discussion entre les Parties et les parties prenantes, en développant davantage les aspects liés à la Planification de l'Espace Maritime. Le Plan de gestion, s'il est ambitieux, doit être considéré comme un instrument-guide pour créer une structure de gestion co-participative avec toutes les parties prenantes et contribuer à la réalisation de certains objectifs de l'Accord. Pour cette raison, le Plan d'Action et le Plan de travail préliminaire doivent être considérés comme des documents évolutifs, flexibles et adaptables. En effet, l'accomplissement d'un même objectif de l'Accord peut se réaliser à travers différentes modalités. Elle considère que les activités prévues par le Plan d'Action ne pourront se réaliser dans leur intégralité qu'avec la contribution de toutes les parties prenantes. Les documents présentent ainsi des suggestions concrètes pour la réalisation et la valorisation des synergies nécessaires à l'accomplissement des objectifs identifiés.

Point 3.2 de l'ordre du jour – Discussion relative aux méthodes de travail et aux modalités d'intervention du Comité scientifique et technique dans le cadre du Plan de gestion de l'Accord Pelagos

10. Le Président du Comité scientifique et technique remercie la Consultante pour sa présentation et invite les Chefs de délégation à commenter les documents (documents Pelagos_CST_Extra_2021_Doc02 et Pelagos_CST_Extra_2021_Doc03_Rev01 et Pelagos_CST_Extra_2021_Doc04). Il indique que le but est de discuter les points les plus importants et invite les délégations à transmettre au Secrétariat permanent leurs commentaires de détail sur le Plan de gestion dans un délai de dix jours suivant la réunion.

11. Le Prof. Maria Cristina Fossi, membre de la délégation italienne, remplacera le Chef de la Délégation italienne lequel, suite à un imprévu, ne pourra prendre part à la première journée de réunion. Elle félicite la Consultante pour la qualité du travail fourni. Elle relève l'importance d'établir un nouveau *modus operandi* prévoyant la participation de l'ensemble des parties prenantes, qui travaillent de manière constante dans les activités prévues. Elle identifie la forte implication des Groupes de Travail comme un point critique, car cela pourrait représenter une importante charge de travail pour les experts impliqués. Elle indique que la délégation italienne transmettra ses commentaires mineurs relatifs au Plan de gestion au Secrétariat permanent.

12. Madame Armelle Roudaut-Lafon, Cheffe de la délégation monégasque, remercie la Consultante pour l'exhaustivité de son travail et prend note de la contribution attendue de la part de la Partie monégasque concernenat la gouvernance et à la visibilité internationale de l'Accord. Elle relève le caractère ambitieux du Plan de gestion ainsi que des priorités proposées. Elle s'interroge sur les modalités par lesquelles la société civile peut être impliquée dans les discussions technico-scientifiques d'un Accord international. Elle envisage également que les associations se fassent le relai des recommandations de l'Accord et un axe de sensibilisation aux problématiques vers le grand public, ce qui permettrait de renforcer la communication. Enfin, elle convient de la nécessité de redonner un souffle nouveau aux organes de l'Accord.

13. Madame Magali Naviner, Cheffe de la délégation française, remercie la Consultante pour le travail réalisé et l'analyse poussée du Plan de gestion, ainsi que le Secrétariat permanent pour l'accompagnement de ces travaux. Elle rejoint les remarques de la Cheffe de la délégation monégasque sur le caractère ambitieux du Plan de gestion, et retient l'idée selon laquelle ce Plan de gestion devrait être davantage considéré comme un corpus de lignes directrices. Elle s'interroge également sur la constitution des Groupes de Travail ainsi que leur nombre et estime qu'il convient de rester réaliste dans la conduite des actions. La Cheffe de la délégation française rappelle l'importance de la thématique de la pêche mais, considérant le contexte et les autres priorités identifiées, elle

s'interroge sur son maintien. Elle indique que la délégation française transmettra ses commentaires mineurs relatifs au Plan de gestion au Secrétariat permanent.

14. Le Prof. Paolo Guidetti, Directeur de recherche auprès de la Station zoologique A. Dohrn, demande s'il ne faudrait pas attribuer à la pêche un niveau de priorité plus élevé, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité. Madame Nadia Deckert, experte de politique internationale des Océans, s'interroge sur la méthode d'attribution des priorités des thèmes du Plan de gestion de l'Accord.

15. La Consultante rappelle que les Groupes de Travail constituent un soutien à la réalisation du travail prévu. Ils seront créés et réunis selon le besoin identifié par les Parties, le Comité scientifique et technique et le Secrétariat permanent. Les suggestions des Groupes de Travail seront transmises au Comité scientifique et technique, la seule instance de l'Accord qui peut élaborer des recommandations à l'attention des Parties. Le mandat des Groupes de travail est déterminé par les Parties à l'Accord sur recommandation du Comité scientifique et technique (cf. Point 6 de l'Ordre du jour). En outre, elle suggère de tester la nouvelle méthode de création des Groupes de travail, telle qu'identifiée par les termes de référence présentés en réunion, pendant les deux premières années, et d'adapter ses travaux selon les résultats obtenus. Concernant les thématiques identifiées, les Parties ont jugé plus faisable la réalisation d'activités sur les thématiques de la pollution et du trafic maritime, y compris les ÉcoPorts et la plaisance durable. Toutefois, la Consultante souligne que la pêche est un thème inscrit dans le texte instituant l'Accord et le Secrétariat permanent participera à des projets permettant d'avancer dans ce domaine, par exemple FishMPABlue2 (cf. point 3.3 de l'Ordre du jour). Dans le thème non-prioritaire, le rôle du Secrétariat permanent permettra de suivre l'évolution des activités et de communiquer sur ses progrès.

16. Le Président du Comité scientifique et technique reconnaît que le fonctionnement des Groupes de Travail et leur articulation avec le Comité scientifique et technique constitue un enjeu majeur, le rôle de ce dernier devant se recentrer sur un aspect scientifique. Il ajoute qu'il convient de comprendre qu'il faut du temps pour créer une nouvelle dynamique pour l'Accord. Par ailleurs, il souligne que de bonnes conditions de réussite sont stabilisées, avec un bon Accord de Siège, une équipe en place, un mode de fonctionnement satisfaisant, et bientôt, avec le « Fonds volontaire Pelagos », de nouveaux moyens financiers permettant d'avancer plus efficacement.

17. Madame Susana Salvador, Secrétaire exécutif de l'Accord ACCOBAMS, relève l'importance du niveau d'ambition et identifie des priorités communes entre les deux accords, notamment sur la communication. Elle suggère de renforcer et étendre le label *High Quality Whale Watching*®, afin d'attirer l'attention du public. Elle informe les participants à la réunion qu'ACCOBAMS a lancé une étude sur les moyens de faire passer le message de l'Accord, ce qui fournira des indications sur les priorités de communication à la prochaine Réunion des Parties. Elle se dit disponible pour travailler avec l'Accord Pelagos en ce sens, y compris pour renforcer les activités respectives des deux Accords en matière de gouvernance, de pêche et de formation. Elle indique enfin que certaines conséquences de l'utilisation des filets maillants dérivants ont fait l'objet d'une communication aux Parties à l'Accord.

18. Madame Aurélie Moulins, Chercheuse en écologie marine auprès de *CIMA Research Foundation,* informe les participants à la réunion que 18 opérateurs sont labellisés *High Quality Whale Watching*® dans les eaux italiennes du Sanctuaire Pelagos. Dans le cadre du projet EcoStrim, elle propose que l'Accord puisse co-signer la convention donnant mandat à CIMA pour la mise en œuvre dans les eaux italiennes du susdit label.

19. Le Secrétaire exécutif félicite la Consultante pour son travail et rappelle le soutien fourni par le Secrétariat permanent. Elle indique la disponibilité du Secrétariat permanent pour réaliser les actions qui lui seront confiées et qui consistent, notamment pour le premier biennium, en la création d'un cadre de travail profitable à la réalisation des activités particulières prévues dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action.

20. La Consultante, en réponse à Madame Florence Moretti, Présidente de l'Association *Odyssée Méditerranée* sur la façon dont les associations pourraient soutenir les activités de l'Accord, estime que leur première contribution est une participation active, selon leurs vocations respectives, au sein de l'Accord. Les associations devraient s'engager à communiquer les recommandations des Parties à l'Accord et à réaliser des activités en lien avec le Plan de gestion de l'Accord. Le Secrétariat permanent mentionne la publication d'études liées au Sanctuaire dans les revues scientifiques, ou la rédaction de propositions de projets pour les fonds de l'Union européenne car le Secrétariat ne peut pas le faire, mais peut être partenaire des projets de l'Union européenne. La Cheffe de la délégation monégasque ajoute que les associations pourraient également être un bon lien avec le grand public.

21. Concernant le projet de recommandation 12.1 relatif au Plan de gestion 2022-2027 de l'Accord Pelagos, la Cheffe de la délégation française demande une clarification sur le format de rapportage prévu pour les activités

d'intérêt pour l'Accord Pelagos conduites à l'échelle nationale et internationale par les Parties à l'Accord et le Secrétaire exécutif indique qu'un format de rapportage sera transmis ultérieurement.

22. **Le projet de recommandation 12.1 relatif au Plan de gestion de l'Accord Pelagos est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 3 du présent compte-rendu.**

Point 3.3 de l'ordre du jour – Mise à jour relative aux avancements des projets dont l'Accord Pelagos est partenaire associé

23. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à fournir quelques éléments de contexte relatifs aux projets dont l'Accord Pelagos est partenaire associé.

24. Le Secrétaire exécutif rappelle que l'adhésion à certains projets d'intérêt constitue un instrument pour pallier une disponibilité financière limitée et réaliser des actions importantes du Prochain Plan de gestion. Elle indique que l'Accord prend part à cinq projets européens en tant que partenaire associé : (1) Interreg Med - Plastic Busters MPAs, (2) Life+ PIAQUO, (3) Interreg Med - MPA Networks, (4) Interreg Med - FishMPABlue2Plus et (5) Interreg Med - AMArePLUS. Elle invite les porteurs des différents projets à présenter leurs initiatives.

25. Monsieur Paolo Guidetti présente le projet Interreg Med — FishMPABlue2Plus. Il s'agit d'un projet de capitalisation d'une boîte à outils destinés aux Aires Marines Protégées afin d'améliorer la gestion des interactions, en particulier avec la pêche aux petits métiers, tant pour sa valeur économique que socio-culturelle. Le projet durera une année et aura comme composante principale l'élargissement de la connaissance et de l'application d'une logique de cogestion aux aires protégées. De plus, une *summer school* sera organisée afin que les représentants des *clusters* de gouvernance puissent expérimenter l'évaluation économique et sociale de la pêche dans les Aires Marines Protégées.

26. Madame Federica Foglini, responsable de la communication du projet Interreg Med — AMArePLUS, indique que ce projet capitalise les résultats du projet Interreg Med — AMAre, qui a développé des actions pilotes et des stratégies coordonnées dans les Aires Marines Protégées sélectionnées pour résoudre les « points chauds » de conflit affectant la biodiversité marine et les services qu'elle fournit. Le nouveau projet débouchera sur trois produits issus du projet AMAre et visant à renforcer la gestion des Aires marine protégées :
    - un géoportail afin de cartographier les activités anthropiques et la biodiversité des Aires marines protégées ;
    - des protocoles pour la collecte des données ;
    - des bonnes pratiques pour la gestion des activités humaines.

    Ces produits seront transférés et adaptés aux « preneurs » et « partenaires », qui recevront également des formations.

27. Le Secrétaire exécutif rappelle que le projet AMArePLUS permettra de réaliser l'action D-18 du Plan de gestion sur des cartographies de la répartition des espèces et menaces potentielles.

28. Madame Dania Abdul-Malak, Directrice de l'UTC-UMA, présente le projet Interreg-Med — *Mediterranean Biodiversity Protection Community*. Elle se dit disponible pour travailler à la réalisation d'actions conjointes, en valorisant les résultats des groupes de travail, notamment sur la pêche, les énergies renouvelables et la connexion des Aires Marines Protégées dans l'aire du Sanctuaire, jusqu'à la fin de l'année 2022.

29. Le Secrétaire exécutif remercie la *Mediterranean Biodiversity Protection Community* pour son soutien qui a, par ailleurs, facilité la prise de contact entre l'Accord Pelagos et les projets de capitalisation mentionnés ci-dessus.

30. Madame Maria Cristina Fossi, coordinatrice scientifique du projet Interreg Med — Plastic Busters MPAs, présente l'état d'avancement du projet. L'un des aspects fondamentaux est l'approche intégrée, du diagnostic de la présence des micro et macro-déchets à l'évaluation des impacts, en vue de définir des actions d'atténuation. Une grande campagne de suivi des déchets marins dans l'aire d'étude a été menée entre 2019 et 2020, en réalisant un échantillonnage sur l'aire du Sanctuaire, une carte des plastiques et des déchets flottants et l'identification de *hotspots* en corrélation avec la présence des espèces. Un autre aspect des plus innovants est la détermination de la présence et des effets potentiels des déchets marins sur les cétacés par des mesures innovantes effectuées sur les individus en mer, la superposition de l'espèce objet de l'étude et des *hotspots*, et le développement de méthodologies de diagnostic écotoxicologique permettant de déterminer un historique des individus. Enfin, le *monitoring* des déchets retrouvés sur les plages facilite la mise en œuvre d'actions

d'atténuation ciblées. Elle indique que certaines mesures de gestion seront testées, notamment, dans deux communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos, identifiées par les Parties à l'Accord au travers d'un appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit de la commune de Saint-Florent (France-Corse) et de Vecchiano (Italie-Toscane).

31. Monsieur Eric Baudin, Expert partenariats et relations externes du projet Life+ PIAQUO, indique que ce projet a 5 objectifs :
    - la réduction du bruit provenant de la cavitation des hélices par 2 cas d'application en optimisant l'hélice ;
    - la détection automatique de la cavitation directement à bord, afin de disposer d'une information en temps réel ;
    - la participation des acteurs du trafic maritime par l'évaluation de leur signature acoustique, dans le but de quantifier et créer une cartographie du bruit ;
    - la quantification de l'impact en temps réel sur la faune, avec 4 espèces représentatives, dont le Rorqual Commun et le Cachalot, en contribuant par les données collectées au déploiement du système REPCET® (cet aspect du projet est le plus avancé, par l'emploi d'hydrophones, de repérage vidéo par traitement d'images et de *gliders* pour localiser les cétacés) ;
    - la simulation de scénarios d'activités anthropiques liées au bruit et la manière de réduire leurs impacts.

32. Madame Marion Peirache, Référente milieu marin au Parc national de Port-Cros, indique que le projet Interreg Med — MPA Networks a cumulé du retard à cause de la crise sanitaire internationale. De fait, les échanges prévus entre le Parc national de Port-Cros et l'Aire Marine Protégée de Portofino ont été reportés. Un point d'information plus détaillé sera présenté à l'occasion de la tenue de la 13ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos.

Point 4 de l'ordre du jour – Proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021

33. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à présenter la proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021 (document Pelagos_CST_Extra_2021_Doc05).

34. Le Secrétaire exécutif indique que le budget 2021 de l'Accord n'a pas encore été approuvé par les Parties du fait du report de la 8ème Réunion des Parties.

35. Les Chefs de délégation n'expriment aucun commentaire sur la proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021.

36. **Le projet de recommandation 12.2 relatif à la proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021 est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 4 du présent compte-rendu.**

Point 5 de l'ordre du jour – Proposition de programme de travail et budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour le biennium 2022-2023

37. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à présenter la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour le biennium 2022-2023 (documents Pelagos_CST_Extra_2021_Doc06_Rev01 et Pelagos_CST_Extra_2021_Doc07).

38. Le Secrétaire exécutif informe les participants à la réunion que la proposition de Programme de travail pour le biennium 2022-2023 a été établie sur la base du Plan de travail préliminaire 2022-2027. Elle souligne que la caractéristique principale de ce Programme de travail est qu'il permet de mettre en place le cadre nécessaire à la relance des activités de l'Accord. Concernant la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, elle rappelle que toute action du Programme de travail pourrait être financée potentiellement par le « Fonds Volontaire Pelagos » et que certaines actions ont été inscrites dans la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 seulement à titre indicatif.

39. Les délégations soulignent le besoin de prioriser les actions du Programme de travail et s'accordent afin de communiquer ultérieurement au Secrétariat leurs propositions.

40. La Cheffe de la délégation française demande qu'une évaluation du temps nécessaire à la réalisation de ce Programme pour le Secrétariat permanent soit réalisée, afin de déterminer sa faisabilité et de faciliter la priorisation des actions. Elle comprend la philosophie portée par le Programme de travail et rappelle l'importance de rester dans un esprit de réalisme. Concernant la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, elle propose d'inclure les actions D-18 « Cartes de répartition des espèces et des menaces potentielles », D-19 « Inventaires et évaluation des mesures d'atténuation/maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire » et E-21 « Evaluation de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos » au titre d'actions potentiellement financées par des contributions volontaires ou le « Fonds Volontaire Pelagos ».

41. La Secrétaire exécutive indique que le Secrétariat permanent réalisera une estimation de son temps de travail et ajoute qu'il travaille d'ores et déjà à créer les conditions d'une mise en œuvre effective du Programme de travail dès le 1er janvier 2022, notamment par la participation aux projets internationaux en tant que partenaire associé et par la recherche des collaborations exposées aux points précédents de la réunion.

42. Le Président du Comité scientifique et technique ainsi que les délégations conviennent du fait que le Programme de travail soit considéré comme une vision d'intention, indiquant de potentiels axes de travail. Selon l'esprit indiqué, il s'agira de ne pas considérer la non-réalisation de l'ensemble des activités comme un échec pour l'Accord. Les actions listées permettent de déterminer ce qui doit être fait pour atteindre l'objectif. La réalisation des nombreuses sous-actions repose essentiellement sur la réussite de la création des partenariats avec les Universités, les Organisations Non-Gouvernementales, les organismes de recherche, etc.

43. Madame Anne Vissio, Secrétaire exécutif de l'Accord RAMOGE, indique le souhait de la Commission RAMOGE de maintenir des liens étroits avec l'Accord Pelagos et de réaliser des actions communes sur des thèmes partagés afin d'en renforcer l'efficacité et la cohérence. Elle recommande une collaboration fluide, sans contraintes, et suggère plusieurs pistes : partage d'informations, de documents, d'études, participation à des ateliers, conférence, diffusion d'outils de sensibilisation, appui et définition des préconisations aux différents acteurs du milieu marin. Elle suggère trois activités prioritaires pour lesquelles une coopération pourrait être envisagée :
    - les suites à donner à l'étude sur l'impact des croisières et de la grande plaisance, qui promouvra des pratiques respectueuses et qui cherche à identifier notamment des mesures contre les collisions et la réduction des émissions polluantes ;
    - la réalisation d'un guide à destination des collectivités locales, pour lequel elle rappelle que le Secrétariat permanent a rédigé un article. Elle informe les participants à la réunion que ce guide sera diffusé au cours de l'été et qu'il pourrait également l'être aux communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos.
    - la réflexion sur l'impact environnemental des munitions historiques, qui pourrait être initiée en septembre 2021. Elle souhaite solliciter l'Accord Pelagos et associer un expert dans un groupe de travail pertinent.

44. Le Président du Comité scientifique et technique ainsi que les délégations monégasque et française suggèrent de renouveler l'initiative « Ambassadeurs Pelagos » afin de l'harmoniser entre les trois Parties à l'Accord, en enrichissant leur rôle et en clarifiant les modalités de leur implication.

45. **Le projet de recommandation 12.3 relatif à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 5 du présent compte-rendu.**

Point 6 de l'ordre du jour – Examen du projet de Termes de référence relatifs aux Groupes de Travail

46. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à présenter le projet de Termes de référence relatifs aux Groupes de Travail (document Pelagos_CST_Extra_2021_Doc08).

47. Le Secrétaire exécutif explique que les Termes de référence établissent la modalité de création et la typologie des Groupes de Travail composés d'experts de différents domaines, sans considération de nationalité ou de

représentation politique. Elle indique qu'ils seront sélectionnés par un appel à manifestation d'intérêt qui pourrait être publié en fin d'année 2021. Le Secrétaire exécutif espère que les nombreux observateurs participant à la réunion pourront également apporter leurs compétences et expertises aux Groupes de Travail. Elle rappelle que le projet de Termes de référence a été évalué par les Chefs de délégation au Comité scientifique et technique lors de la période d'intersession et que la Partie italienne a proposé la suppression du Groupe de Travail sur le phoque moine. Le Secrétaire exécutif indique que ce Groupe de Travail ne revêt pas un caractère scientifique et technique, mais de communication, de sensibilisation et formation sur une espèce faisant son retour dans les eaux du Sanctuaire.

48. Les délégations estiment essentiel de réfléchir à la coordination entre le Comité scientifique et technique, les Groupes de Travail et le Secrétariat permanent et soulignent l'importance de déterminer le rôle du coordinateur, les modalités de sa sélection et la durée de son mandat. De plus, elles considèrent qu'en dehors des Groupes de Travail ayant des conséquences sur le règlement intérieur ou financier de l'Accord, le mode de fonctionnement interne au Groupe de Travail doit être déterminé librement par son coordinateur, afin de permettre la prise d'initiative.

49. La représentante du Chef de la délégation italienne propose de faire mention de la pollution acoustique, des déchets marins et des pathogènes, et de rajouter une référence aux descripteurs pertinents de la stratégie marine de l'Union européenne dans le « Groupe de Travail Impacts ».

50. Le Secrétaire exécutif indique que la thématique de la gouvernance est explorée sous plusieurs angles dans différents Groupes de Travail *ad hoc* : « GdT lois », « GdT cohérence et procédures », « GdT réseaux » et « GdT ASPIM/AMP ».

51. La Cheffe de la délégation française souligne l'importance de définir davantage, sous réserve de disponibilité financière, les modalités de dédommagement des coordinateurs. Concernant le Groupe de Travail sur le Phoque moine, elle propose de l'intégrer en tant que sous-groupe au « GdT Communication » pour l'accomplissement des actions spécifiques prévues par le Plan d'Action de l'Accord. Enfin, elle rappelle l'importance de traiter, dans le « GdT Impacts », les thématiques des collisions, du dérangement et des interactions avec la pêche.

52. La délégation monégasque suggère d'intégrer le SPA/RAC, qui a longuement travaillé sur cette espèce, dans le « GdT Communication — Phoque moine ».

53. Le Secrétaire exécutif d'ACCOBAMS indique l'intérêt de l'Accord à faire partie du « GdT Impacts », « GdT Evaluations » et tout GdT sur la Gouvernance. De plus, elle rappelle que le Protocole d'Entente avec l'Accord Pelagos peut être réélaboré afin de définir une collaboration à long terme sur toute action spécifique.

54. Le représentant de *CIMA Research Foundation* s'interroge sur la nécessité de prévoir un nombre maximum d'experts pour certains GdT.

55. Le Secrétaire exécutif précise que le nombre de membres et experts pouvant faire partie des Groupes de Travail est donné à titre indicatif, l'idée principale étant d'élargir la composition des Groupes de Travail tout en maintenant une taille adaptée à un travail efficace et rapide.

56. Suite à la discussion, les délégations décident de modifier le « GdT Vision, Cohérence et Procédures » en « GdT Gouvernance ». Elles décident de préciser l'organisation du processus de formulation de l'avis des Groupes de Travail et la remontée d'information au CST et au Secrétariat permanent, ainsi qu'aux Parties à l'Accord. Elles prévoient que les Coordinateurs des Groupes de travail soient sélectionnés par une Commission d'évaluation sur la base de leur *Curriculum Vitae*, leur motivation et leur disponibilité. Elles s'accordent afin que, en fonction de la nature du travail demandé, un dédommagement puisse être prévu, sous réserve de l'accord des Points focaux nationaux et selon la disponibilité financière de l'Accord. Elles conçoivent que les coordinateurs puissent déléguer certaines activités aux membres des groupes de travail, de sorte à maintenir un niveau constant de travail. Concernant le « Groupe de Travail Réseaux », elles suggèrent d'insérer une mission relative à la coordination avec les différents partenaires, ainsi que l'intégration et la valorisation des travaux menés par les partenaires ou toute autre organisation dans le Sanctuaire. Enfin en ce qui concerne le « Groupe de Travail ASPIM/AMP », elles demandent qu'il soit permanent, au regard de son importance.

57. **Le projet de recommandation 12.4 relatif aux Groupes de Travail de l'Accord Pelagos est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 6 du présent compte-rendu.**

Point 7 de l'ordre du jour – Examen du projet de Termes de référence relatifs au « Fonds Volontaire Pelagos »

58. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétaire exécutif à présenter le projet de Termes de référence relatifs au « Fonds Volontaire Pelagos » (document Pelagos_CST_Extra_2021_Doc09_Rev01).

59. Le Secrétaire exécutif rappelle que, dans le cadre du travail sur le Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos, les Parties se sont exprimées en faveur de la création d'un « Fonds Volontaire Pelagos, », qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Le projet de Termes de référence a été examiné par les Points focaux nationaux et les Chefs de délégation au Comité scientifique et technique et leurs propositions de modification y ont été intégrées.

60. Suite à la discussion, les délégations demandent que les Termes de référence relatifs au « Fonds Volontaire Pelagos » précisent :
    - que toute contribution au fonds financera des actions tripartites et, si nécessaire, peut prévoir la possibilité d'identifier des aires pilotes sur le territoire des trois pays pour la mise en œuvre de certaines activités ;
    - comment l'attribution des fonds pourrait être conditionnée par le donateur dans le cadre des activités prévues par le Plan de gestion approuvé par les Parties à l'Accord.

61. **Le projet de recommandation 12.5 relatif au « Fonds Volontaire Pelagos » est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 7 du présent compte-rendu.**

Point 8 de l'ordre du jour – Présentation des résultats des projets internationaux financés par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos

Point 8.1 de l'ordre du jour – Projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation »

62. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Chef du projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation » à en présenter les résultats et recommandations.

63. Madame Hélène Labach présente les résultats du projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation ». Les objectifs étaient de contribuer à l'évaluation et à la limitation des impacts de la contamination biologique et chimique d'origine terrestre sur les cétacés, de développer un réseau transfrontalier de suivi des cétacés échoués et de promouvoir la limitation de la contamination dans le Sanctuaire Pelagos. Plusieurs actions ont été mises en œuvre : la réalisation d'un état de l'art sur la pollution d'origine terrestre, la standardisation des protocoles de collecte des échantillons et leur analyse, en se concentrant sur le grand dauphin et le dauphin bleu et blanc. Elle relève que le taux des contaminants anciens est à la baisse et qu'en dépit de l'absence de résultats sur les contaminants émergents il faudra poursuivre les efforts d'échantillonnage. Concernant les actions de communication, deux ateliers ont été organisés, des présentations ont été effectuées lors de conférences nationales et internationales, deux jeux de kakémonos ont été présentés et deux vidéos pédagogiques ont été réalisées. Enfin, le projet a élaboré des recommandations pour les autorités locales et l'Accord Pelagos. Parmi celles-ci, la Cheffe du projet retient notamment les trois recommandations suivantes :

- organiser une réunion ou atelier sur les causes de mortalité dans le Sanctuaire avec les réseaux d'épidémiosurveillance français et italien. L'objectif serait de dresser un état des lieux des différents réseaux et définir des protocoles et indicateurs de suivi harmonisés ;
- disséminer les recommandations du projet aux municipalités signataires de la Charte de partenariat Pelagos ;
- établir un suivi de la contamination des cétacés dans le cadre de l'Accord, afin de pouvoir suivre l'évolution et les impacts de la contamination.

64. Les Cheffes des délégations se félicitent des résultats du projet. Elles souscrivent l'intérêt du développement des protocoles d'analyse communs entre les pays dans le cadre de la DCSMM et en coopération avec l'ACCOBAMS. Par ailleurs, elles soulignent l'importance des actions pédagogiques et de sensibilisation réalisées dans le cadre du projet.

65. La Cheffe du projet estime que, si l'harmonisation des protocoles pouvait être réalisée dans le cadre de projets transfrontaliers, la pérennisation d'un réseau international demanderait une coopération à l'échelle de l'Accord. En effet, elle souligne les différentes méthodologies de travail adoptées par les systèmes d'épidémiosurveillance italien et français. Par exemple, elle rappelle que les autopsies pour la détermination des causes de mortalité sont réalisées de manière systématique en Italie, alors qu'elles ne le sont pas encore en France. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'opportunité d'une intégration de la thématique de la contamination dans la Charte de Partenariat Pelagos.

66. **Le projet de recommandation 12.6 relatif à la contamination des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos est approuvée à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 8 du présent compte-rendu.**

Point 8.2 de l'ordre du jour – Projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary »

67. Le Président du Comité scientifique et technique invite le Chef du projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » à en présenter les résultats et les recommandations.

68. Monsieur Simone Panigada présente les résultats du projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary ». Le projet propose des recommandations pour atténuer le risque de collision du trafic maritime commercial sur les grands cétacés, en se basant sur les preuves de collision des individus échoués et observés en mer, l'utilisation de satellites pour évaluer la possibilité d'un suivi en temps réel, la création d'un réseau d'information avec les compagnies de navigation des trois Parties. Il relève le caractère contradictoire des mesures qui pourraient être prises, du fait de la différence dans la distribution des deux espèces, le Cachalot étant observé au niveau du talus alors que le Rorqual Commun se retrouve dans les eaux pélagiques. Enfin, il souligne l'importance de l'identification des Aires Importantes pour les Mammifères Marins (IMMAs) et de les mettre en interface avec les zones au trafic maritime important dans l'évaluation des mesures de gestion pour la mitigation des collisions, notamment dans le cadre de la procédure pour la désignation d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV). Enfin, le projet analyse l'efficacité du système REPCET®.

69. Les Cheffes des délégations se félicitent des résultats du projet.

70. La délégation monégasque indique que la Principauté incite les plaisanciers monégasques ou les activités plus marginales de *whale watching* à s'équiper de ce système.

71. La Cheffe de la délégation française souligne que les résultats du projet pourront être utiles à la procédure de désignation de la ZMPV.

72. Le Chef du projet confirme sa disponibilité à fournir les données nécessaires pour faciliter le soutien scientifique à la proposition de la désignation de la ZMPV.

73. Madame Elsa Jantet, membre de la délégation française, fait un point sur le dossier relatif à la ZMPV. Elle indique que ce projet fait objet d'un engagement national fort du Ministère de la Transition Ecologique (Direction de l'eau et de la biodiversité) et du Ministère de la Mer (Direction Affaires Maritimes). Elle rappelle les étapes qui ont présenté le projet à l'international : lors de la 7ème Réunion des Parties à l'ACCOBAMS en 2019, à l'occasion du *One Planet Summit* en 2021, ainsi que dans le projet de Traité du Quirinal, en cours de finalisation entre la France et l'Italie. Elle informe les participants à la réunion qu'un courrier a été transmis par les Ministres de la Transition écologique et de la Mer à leurs homologues monégasques, italiens et espagnols. Par ailleurs, la France a travaillé à un court document d'information (3 pages) sur le projet de ZMPV qui sera soumis au 77ème Comité de la Protection du Milieu Marin (MEPC) de l'OMI, qui se tiendra en novembre 2021. Ce papier d'information sera prochainement partagé par la représentation permanente de la France à l'OMI aux

autres Parties. Dans le but de finaliser le dossier de ZMPV en fin d'année 2021, le membre de la délégation française indique que les différents acteurs seront impliqués dans différents temps d'échange, dont le premier se tiendra à l'occasion du Congrès mondial de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature le 6 septembre 2021 (de 12h30 à 14h), avec la tenue d'un atelier sur la ZMPV coordonné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) avec le soutien des Accords Pelagos et ACCOBAMS. Elle informe les participants à la réunion que cet atelier sera ouvert à tous via *Zoom* et comportera un premier temps consacré à un point d'information sur le processus et les raisons présidant à la création d'une ZMPV et, dans un second temps, une table ronde associant les représentants des parties prenantes internationales. Un atelier technique international sera organisé par l'OFB et le MTE à la mi-octobre, d'une durée estimée d'un jour et demi et dont le but sera de consolider le rapport à présenter à l'OMI. Après avoir identifié une version partagée par l'ensemble des Parties, le dossier pourrait être finalisé au cours du mois de novembre. Enfin, elle informe les participants à la réunion qu'une boîte email a été créée afin de recueillir toute question ou remarque relative à la question : zmpv-med@developpement-durable.gouv.fr

74. Le Secrétaire exécutif lit la note d'information adressée par la Partie italienne au sujet de la ZMPV. La Partie italienne rappelle que l'Italie a répondu favorablement à l'invitation de la Partie française lors de la 7ème Réunion des Parties à l'ACCOBAMS à discuter de possibles mesures d'atténuation, y compris la désignation d'une ZMPV en Méditerranée nord-occidentale. La Partie italienne confirme sa disponibilité à discuter et à rédiger conjointement une proposition de désignation de ZMPV en Méditerranée nord-occidentale et dans une zone qui dépasse le Sanctuaire Pelagos, à déposer auprès de l'OMI, et dont le premier moment serait un atelier conduit en marge du Congrès mondial de l'UICN.
    De plus, le Secrétaire exécutif souligne que les Parties à l'Accord ont confirmé leur volonté de maintenir un atelier sur les collisions Pelagos en marge de la 8ème Réunion des Parties, prévue à Rome entre les 15 et 17 décembre 2021.

75. Madame Maylis Salivas, répresentant de l'Accord de l'ACCOBAMS, rappelle que le Secrétariat de l'Accord est disponible pour assister les Parties française, italienne, monégasque et espagnole dans le processus de désignation de la ZMPV en Méditerranée nord-occidentale.

76. La représentante d'*OceanCare* se félicite de l'avancement du dossier relatif à la proposition de désignation d'une ZMPV. Elle souligne l'importance de la coopération et la co-construction du projet entre les 4 Parties ainsi que d'une présentation conjointe de la proposition à l'OMI. Enfin, elle demande si les autorités de l'Accord Pelagos prévoient d'inviter l'Espagne à l'occasion de l'atelier sur les collisions prévu au mois de décembre 2021.

77. Le Secrétaire exécutif indique que les Termes de référence et le programme de l'atelier sur les collisions Pelagos sont en cours de préparation et que, selon le souhait des Parties, l'Espagne pourrait être conviée à y participer.

78. *WWF France* rappelle avoir diffusé une *guidance document* sur la manière d'élaborer des propositions de désignation de ZMPV auprès de l'OMI, avec un *focus* sur la Méditerranée nord-occidentale. Un rapport sur l'analyse du trafic maritime et du risque de collision en Méditerranée nord-occidentale, qui prend également en compte le Sanctuaire Pelagos jusqu'au Corridor espagnol des cétacés sera disponible dans les semaines à venir.

79. *CIMA Research Foundation* estime que certaines actions entreprises dans le cadre du projet SICOMAR Plus pourraient être également capitalisées dans le cadre de ces différentes réunions. CIMA fournira le rapport d'activités du projet dès qu'il sera disponible.

Point 9 de l'ordre du jour – Révision des Recommandations du 12ème Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos

80. Le Président du Comité scientifique et technique indique que ce point de l'ordre du jour a pour objectif la révision et mise à jour des recommandations adoptées lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos (Monaco, 23 janvier 2020).

Point 9.1 de l'ordre du jour – Collisions et mesures d'atténuation (Révision de la Recommandation 12.6 du CST12)

81. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à commenter le projet de recommandation 12.7 relatif aux collisions et mesures d'atténuation.

82. Le Président du Comité scientifique et technique indique qu'il conviendrait de faire en sorte que la nomination du représentant du Comité scientifique et technique censé participer à la procédure de désignation de la ZMPV et aux discussions relatives dans les instances internationales pertinentes puisse survenir en amont de celle-ci.

83. Le Secrétaire exécutif suggère que, suite à la validation du compte-rendu de la présente réunion, cette proposition puisse être transmise aux Parties afin qu'elles puissent en être informées le plus tôt possible.

84. Les Chefs de délégation acceptent la proposition du Secrétaire exécutif.

85. **Le projet de recommandation 12.7 relatif aux collisions et mesures d'atténuation est mis à jour en conséquence aux propositions de modification présentées. Il est reporté en annexe 9 du présent compte-rendu.**

Point 9.2 de l'ordre du jour – Projet « Dauphins sans frontières » (Révision de la Recommandation 12.1 du CST12)

86. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à commenter le projet de recommandation 12.8 relatif au projet « Dauphins sans frontières ».

87. **Le projet de recommandation 12.8 relatif au projet « Dauphins sans frontières » est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 10 du présent compte-rendu.**

Point 9.3 de l'ordre du jour – Projet « Pelagos Plastic Free — Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary » (Révision de la Recommandation 12.2 du CST12)

88. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à commenter le projet de recommandation 12.9 sur les pollutions plastiques.

89. **Le projet de recommandation 12.9 relatif aux pollutions plastique est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 11 du présent compte-rendu.**

Point 9.4 de l'ordre du jour – Exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos (Révision de la Recommandation 12.5 du CST12)

90. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à commenter le projet de recommandation 12.10 relatif à l'exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative ».

91. **Le projet de recommandation 12.10 relatif à l'exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 12 du présent compte-rendu.**

Point 9.5 de l'ordre du jour – Charte de Partenariat (Révision de la Recommandation 12.7 du CST12)

92. Le Président du Comité scientifique et technique invite les participants à commenter le projet de recommandation 12.11 relatif à la Charte de partenariat.

93. Les Chefs de délégation n'ont aucun commentaire sur le projet de recommandation.

94. **La recommandation 12.11 relative à la Charte de Partenariat est mise à jour en conséquence. Elle est reportée en annexe 13 du présent compte-rendu.**

Point 10 de l'ordre du jour – Divers

95. Aucun autre sujet n'a été discuté.

Point 11 de l'ordre du jour – Adoption des recommandations

96. **Les Chefs de délégation décident d'adopter les recommandations avec l'adoption du présent compte-rendu.**

Point 12 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique

97. Le Président du Comité scientifique et technique indique que la 13ème Réunion du Comité scientifique et technique se déroulera en mars 2022, suite à la tenue de la 8ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos.

98. Le Secrétaire exécutif indique que la 13ème Réunion du Comité scientifique et technique se tiendra en Principauté de Monaco et que la Partie monégasque prendra la présidence.

Point 13 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

99. **Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétariat permanent à transmettre aux participants le projet de compte-rendu de la réunion à son issue.**

100. Le Président du Comité scientifique et technique remercie les participants, le Secrétariat permanent, l'équipe technique et les interprètes pour leurs contributions aux travaux de la réunion.

101. Les Chefs de délégation remercient à leur tour le Président du Comité scientifique et technique, le Secrétariat permanent, l'équipe technique et les interprètes.

102. Le Président du Comité scientifique et technique déclare la réunion close le vendredi neuf juillet deux-mille-vingt-et-un à seize heures et cinq minutes.

103. Le relevé des décisions est reporté en annexe 14 du présent compte-rendu.

Annexe 1 – Liste des participants

NOM *COGNOME*	PRENOM *NOME*	FONCTION / *FUNZIONE*	ORGANISME / *ENTE*	TEL	EMAIL	PRESENCE *PRESENZA*
PRESIDENCE CST / *PRESIDENZA CST*						
BARCELO	Alain	Président du CST ***Presidente del CST***	Parc national de Port-Cros ***Parco nazionale di Port-Cros***	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
DELEGATION ITALIENNE / *DELEGAZIONE ITALIANA*						
LAURIANO	Giancarlo	Chef de délégation ***Capo delegazione***	ISPRA	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
FOSSI	Maria Cristina	Représentante du Chef de délégation puis membre de la délégation /***Rappresentante del Capo delegazione poi membro della delegazione***	Université de Sienne ***Università di Siena***	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
CORRENTE	Giuseppina	Sous-lieutenant de Vaisseau ***Sottotenente di Vascello***	Mite	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
LOZZI	Francesco	Membre/***Membro***	Mite	[redacted]	[redacted]	Présent / *Presente*
PANIGADA	Simone	Membre/***Membro***	Tethys Research Institute	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
DELEGATION FRANCAISE / *DELEGAZIONE FRANCESE*						
NAVINER	Magali	Cheffe de délégation ***Capo delegazione***	MTE	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
CARO	Anthony	Membre/***Membro***	OFB Méditerranée	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
EXPERT	Florian	Point focal national/***Punto focale nazionale***	MTE	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
GROSSET	André	Membre/***Membro***	Préfecture maritime de la Méditerranée ***Prefettura marittima del Mediterraneo***	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
JANTET	Elsa	Membre/***Membro***	MTE	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
LABACH	Hélène	Membre/***Membro***	MIRACETI	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
PEIRACHE	Marion	Membre/***Membro***	Parc national de Port-Cros ***Parco nazionale di Port-Cros***	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
DELEGATION MONEGASQUE / *DELEGAZIONE MONEGASCA*						
ROUDAUT-LAFON	Armelle	Cheffe de délégation ***Capo delegazione***	DAM	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
AQUILINA	Ludovic	Membre/***Membro***	DE	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
BERAUD	Eric	Membre/***Membro***	CSM	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
CONSULTANT / *CONSULENTE*						
FORTUNA	Caterina Maria	Consultante ***Consulente***	—	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*

OBSERVATEURS / *OSSERVATORI*						
ABDUL MALAK	Dania	Directeur ***Direttrice***	European Topic Center — University of Malaga	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
BARBANTI	Andrea	Directeur de recherche ***Research Manager***	CNR — ISMAR	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
BAUDIN	Eric	Expert partenariats et relations exernes –projet PIAQUO ***Esperto partenariati e relazioni esterne - progetto PIAQUO***	Bureau Veritas Marine & offshore	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
BONGIORNI	Lucia	Chercheuse ***Ricercatrice***	CNR — ISMAR	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
BRAVO	Carlos	Expert politique des Océans ***Esperto politica degli Oceani***	OceanCare	—	[redacted]	Présent/*Presente*
CAPPANERA	Valentina	Chargée de projet – AMP de Portofino ***Responsabile di projetto - AMP di Portofino***	AMP Portofino	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
DECKERT	Nadia	Experte politique internationale des Océans ***Esperto politica internazionale degli Oceani***	OceanCare	—	[redacted]	Présente/*Presente*
FOGLINI	Federica	Responsable communication – projet AMAre PLUS ***Responsabile comunicazione - progetto AMArePLUS***	CNR — ISMAR	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
FRASCHETTI	Simonetta	Chef de projet AMAre PLUS ***Capofila progetto AMArePLUS***	CoNISMA	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
GUENNAL	Lise	Chargée de projet ***Responsabile di projetto***	Conférence des Régions Périphériques Maritimes ***Conference of Peripheral Maritime Regions***	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
GUIDETTI	Paolo	Expert interne – projet FishMPABlue2plus ***Esperto interno -progetto FishMPABlue2plus***	Stazione Zoologica A. Dohrn	[redacted]	[redacted]	Présent/*Presente*
JACOB	Théa	Chargée de programme ***Research manager***	WWF France	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
MANEA	Elisabetta	Chercheuse ***Ricercatrice***	CNR — ISMAR	—	[redacted]	Présente/*Presente*
MORETTI	Florence	Présidente ***Presidente***	Odysée Méditerranée	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*

MOULINS	Aurélie	Chercheuse en écologie marine ***Ricercatrice in ecologia marina***	CIMA Research Foundation	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
SALVADOR	Susana	Secrétaire exécutif ***Segretario esecutivo***	ACCOBAMS	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
SALIVAS	Maÿlis	Chargée de programme ***Responsabile di progetto***	ACCOBAMS	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
VERSACE	Fiona	Stagiaire ***Stagista***	DAM	—	[redacted]	Présente/*Presente*
VISSIO	Anne	Secrétaire exécutif ***Segretario esecutivo***	Accord RAMOGE	[redacted]	[redacted]	Présente/*Presente*
SECRETARIAT PERMANENT / *SEGRETARIATO PERMANENTE*						
FAVILLI	Costanza	Secrétaire exécutif ***Segretario Esecutivo***	Pelagos – SP *Pelagos – SP*	[redacted]	[redacted]	Présente / *Presente*
TRAPANI	Maxime	Adjoint au Secrétaire exécutif ***Vicesegretario esecutivo***	Pelagos – SP *Pelagos – SP*	[redacted]	[redacted]	Présent / *Presente*
INTERPRETES / *INTERPRETI*						
AMIGHETTI	Laura	Interprète ***Interprete***	—	[redacted]	[redacted]	Présente / *Presente*
BERGALLO	Daniela	Interprète ***Interprete***	—	[redacted]	[redacted]	Présente / *Presente*

Annexe 2 – Ordre du jour

Lundi 5 juillet 2021

1. Ouverture de la réunion, présentation des participants et informations pratiques

2. Examen et adoption de l'ordre du jour

3. Évaluation du Plan de gestion (2016-2021), projets finaux de Plan de gestion, de Plan d'action et Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos (Recommandation 12.1)

3.1. Présentation des documents réalisés dans le cadre de la consultance relative au Plan de gestion de l'Accord Pelagos

3.2. Discussion relative aux méthodes de travail et aux modalités d'intervention du Comité scientifique et technique dans le cadre du Plan de gestion de l'Accord Pelagos

3.3 Mise à jour relative aux avancements des projets desquels l'Accord Pelagos est partenaire associé

4. Proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021 (Recommandation 12.2)

5. Proposition de programme de travail et budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour le biennium 2022-2023 (Recommandation 12.3)

6. Examen du projet de Termes de référence relatifs aux Groupes de Travail (Recommandation 12.4)

7. Examen du projet de Termes de référence relatifs au « Fonds Volontaire Pelagos » (Recommandation 12.5)

8. Présentation des résultats des projets internationaux financés par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos

8.1 Projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation » (Recommandation 12.6)

Fin des travaux de la première journée

Vendredi 9 juillet 2021

8.2 Projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » (Recommandation 12.7)

9. Révision des Recommandations du 12ème Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos

9.1 Collisions et mesures d'atténuation (Révision de la Recommandation 12.6 du CST12) (Recommandation 12.7)

9.2 Projet « Dauphins sans frontières » (Révision de la Recommandation 12.1 du CST12) (Recommandation 12.8)

9.3 Projet « Pelagos Plastic Free — Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary » (Révision de la Recommandation 12.2 du CST12 (Recommandation 12.9)

9.4 Exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos (Révision de la Recommandation 12.5 du CST12) (Recommandation 12.10)

9.5 Charte de Partenariat (Révision de la Recommandation 12.7 du CST12) (Recommandation 12.11)

10. Divers

11. Adoption des recommandations

12. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique

13. Clôture de la réunion

Annexe 3 – Recommandation 12.1
Plan de gestion 2022-2027 de l'Accord Pelagos

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines. » ;*

Considérant le Plan de gestion de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, adopté lors de la 6ème Réunion des Parties tenue à Hyères du quinze au seize décembre deux-mille-quinze, dont la validité arrivera à échéance le trente-et-un décembre deux-mille-vingt-et-un;

Rappelant la décision des Parties de lancer une procédure pour la rédaction de l'évaluation de l'actuel Plan de gestion (2016-2021) et du nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos, par échange de courriel le vingt-et-un août deux-mille-vingt ;

Rappelant la publication d'un Appel à consultation n° Pelagos/AC/2020-01 pour la rédaction du Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos, valable du seize septembre au trente septembre deux-mille-vingt inclus ;

Considérant la résolution 7.15 de l'Accord Pelagos relative à la sélection de l'offre de consultation dans le cadre de la rédaction du bilan du Plan de gestion (2016-2021) et du nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos et soutien consultatif du groupe de travail technico-scientifique tripartite à la consultation, adoptée lors de la 8ème Réunion des Points focaux nationaux, tenue le quatorze octobre deux-mille-vingt par vidéoconférence ;

Considérant la pertinence des indicateurs et de l'approche de suivi pour l'après-2020 du projet de cadre global sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, lesquels soulignent l'importance de la planification spatiale maritime (Cible 1) et de la gestion efficace des mesures de conservation basées sur les zones (Cible 2) :

1. *félicite* la Consultante pour la qualité du travail réalisé ;
2. *prend note* de l'évaluation du Plan de gestion (2016-2021) de l'Accord Pelagos ;
3. *recommande* aux Parties d'adopter le Plan de gestion de l'Accord Pelagos, son Plan d'action (2022-2027), reportés respectivement en appendice 1 et 2 ;
4. *recommande* aux Parties d'adopter le Plan de travail préliminaire 2022-2027 comme modèle de travail pour la présentation des Programmes de travail biennaux ;
5. *invite* le Secrétariat permanent à renforcer la coopération et à développer des activités avec les Secrétariats d'autres organisations pertinentes, parmi lesquels la Convention de Barcelone, la CBI, l'OMI, le SPA/RAC, ACCOBAMS, RAMOGE, etc., comme prévu par l'Objectif A du Plan de gestion ;
6. *invite* le Secrétariat permanent à consolider un réseau avec les parties prenantes opérant dans l'aire du Sanctuaire, comme prévu par l'Objectif A du Plan de gestion ;
7. *recommande* aux Parties d'intégrer les activités du Plan de gestion aux initiatives nationales y relatives réalisées dans le cadre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), la Convention de Barcelone, la Planification de l'espace maritime (PEM), l'Accord ACCOBAMS et autres instances pertinentes, en ligne avec les Objectifs D-G du Plan de gestion ;
8. *suggère* aux Parties de transmettre un rapport biannuel relatif aux activités nationales conduites dans le cadre de la DCSMM, de la Directive-cadre sur l'eau, de la Directive Habitats et dans le cadre de toute instance internationale pertinente, qui puissent être d'intérêt pour les activités de l'Accord Pelagos, afin de garantir la complémentarité des actions réalisées ;
9. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice 1
Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos

PROJET FINAL DE PLAN DE GESTION (2022-2027) DE L'ACCORD PELAGOS

BOZZA FINALE DEL PIANO DI GESTIONE (2022-2027) DELL'ACCORDO PELAGOS

Ce projet final de Plan de gestion et Plan d'action y relatif (2022-2027) de l'Accord Pelagos a été élaboré par la Consultante missionnée, Mme Caterina Maria Fortuna, et ajusté par la suite dans une logique de cohérence avec les commentaires et propositions de modification exprimées par les Parties à l'Accord Pelagos. Une courte note explicative a été également ajoutée, de sorte à expliquer les montants inscrits dans le Plan d'action (2022-2027) de l'Accord Pelagos (Pièce jointe 2).

Tale progetto finale di Piano di gestione e relativo Piano di azione (2022-2027) dell'Accordo Pelagos è stato elaborato dalla Consulente incaricata, Dott.ssa Caterina Maria Fortuna, e successivamente aggiustato in una logica di coerenza rispetto ai commenti e proposte di modifica espresse dalle Parti dell'Accordo Pelagos. Ad esso è stata inoltre aggiunta una breve nota esplicativa al fine di spiegare gli importi iscritti nel Piano di azione (2022-2027) dell'Accordo Pelagos (Allegato 2).

PREAMBULE ET RÉSUMÉ

1. Les projets finaux de **Plan de gestion 2022-2027**, de **Plan d'action** y afférent et d'**avant-projet de Plan de travail 2022-2027** ont été élaborés par un **consultant indépendant,** inspiré des **thèmes contenus dans le texte de l'Accord** et de la Théorie du changement, qui suggère la nécessité d'un **changement radical de la méthode de travail**, après l'avoir identifiée comme la principale raison ayant empêché le changement nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord Pelagos.

2. La **rédaction des projets finaux** a tenu compte de la plupart des suggestions des représentants des Parties et de celles résultant de la consultation publique. Toutes les indications non intégrées ont été exclues car à préciser lors de la discussion qui aura lieu entre les Parties et éventuelles parties prenantes, au cours du semestre précédant l'approbation des documents finaux.

3. Cette proposition globale est donc à la disposition des Parties qui, avec le soutien du **Secrétariat Permanent** et du **Comité Scientifique** et **Technique**, procéderont à un raffinement et une finalisation légitime, en vue de son approbation à la fin de 2021, en convenant de ses contenus avec les représentants des diverses parties prenantes qu'elles auront identifiés.

4. Les trois documents rédigés par le consultant, plutôt que de proposer de la nouveauté sur les questions examinées par le Plan de gestion, conformément au texte et aux intentions de l'Accord, se concentrent sur une **nouvelle vision** pour Pelagos qui se traduit avant tout par un nouveau ***Modus Operandi***.

5. Les aspects clés pour expliquer la **conception du Plan de gestion** sont les suivants.

UNE NOUVELLE VISION

I. Il est important de ne pas s'écarter du **sens original de l'Accord**. Pelagos n'est pas une aire marine protégée au sens strict (comme, par exemple, des aires protégées désignées en vertu des lois de l'UE ou nationales), mais c'est un Accord environnemental multilatéral qui s'applique dans une certaine zone géographique. Par conséquent, il ne dispose pas d'un organe de gestion (et ne doit pas nécessairement en avoir un), mais d'une **Conférence des Parties** et d'un **Secrétariat permanent** (dirigé par un Secrétaire exécutif). La zone définie dans l'Accord est un espace dans

PREMESSA E SINTESI

1. Le bozze finali di **Piano di Gestione 2022-2027**, del **relativo Piano d'Azione** e della **bozza preliminare di Piano di Lavoro 2022-2027** sono state redatte da un **consulente indipendente** ispirandosi ai **temi contenuti nel testo dell'Accordo** e alla Teoria del Cambiamento, che suggerisce la necessità di un **drastico cambiamento del metodo di lavoro,** avendolo identificato come il motivo principale che ha impedito il cambiamento necessario per l'attuazione dell'Accordo Pelagos.

2. La **redazione delle bozze finali** ha tenuto conto dela maggior parte dei suggerimenti da parte dei rappresentanti delle Parti e quelli scaturiti dalla consultazione pubblica. Le eventuali indicazioni non integrate sono state escluse perché da precisare nella discussione che intercorrerà tra le Parti e gli eventuali *stakeholder*, nel semestre precedente all'approvazione dei documenti finali.

3. La presente proposta complessiva è, quindi, a disposizione delle Parti che, con il supporto del **Segretariato permanente** e del **Comitato Scientifico e Tecnico**, procederanno ad una legittima rifinitura e finalizzazione, in vista della sua approvazione a fine 2021, concertandone i contenuti con i rappresentanti dei vari portatori d'interesse da loro identificate.

4. I tre documenti elaborati del consulente, piuttosto che proporre delle novità sulle tematiche considerate dal Piano di Gestione, in linea con il testo e le intenzioni dell'Accordo, si concentrano su una **nuova visione** per Pelagos che si traduce soprattutto in un nuovo ***Modus Operandi***.

5. Gli aspetti chiave per spiegare la **concezione del Piano di Gestione** sono i seguenti.

UNA NUOVA VISIONE

I. È importante non allontanarsi dal **senso originale dell'Accordo**. Pelagos non è un'area marina protetta in senso stretto (come, per esempio, aree protette designate a norma di leggi UE o nazionali), ma è un Accordo ambientale multilaterale che vale entro un determinato spazio geografico. Di conseguenza, non dispone di unente gestore (e non deve necessariamente averlo), ma si avvale di una **Conferenze delle Parti** e di un **Segretariato permenente** (guidato da un Segretario esecutivo). L'area definita nell'Accordo è

lequel les termes de l'Accord s'appliquent. Dans cet espace les trois pays sont convenus de protéger davantage les mammifères marins et leur habitat, par la consultation et l'harmonisation de leurs lois, afin de gérer et / ou d'interdire les pressions anthropiques exercées sur ces espèces.

Le **texte de l'Accord** met l'accent - d'une manière assez classique - sur les concepts de « *état de conservation favorable* », « *habitat* » et « *prise* », dans le sens de « *capture* », « *mise à mort* » ou « *harcèlement* ».

L'Accord **interdit** l'utilisation de filets dérivants et exige la **réglementation** ou l'interdiction des « ***compétitions d'engins à moteur rapides*** ».

Dans l'Accord, les Parties s'engagent à **harmoniser** et à **adopter des mesures** de conservation adéquates pour les mammifères marins conformément à celles adoptées dans le cadre de l'ACCOBAMS et de la Convention de Barcelone, afin d'assurer un état de conservation favorable de ces espèces, en protégeant leurs populations et leurs habitats des impacts négatifs directs et indirects des activités anthropiques **dans une certaine zone géographique**.

Les **questions d'intérêt prioritaire identifiées dans l'Accord** sont : (a) l'évaluation de l'**état des espèces et de l'écosystème**, (b) la **pollution** (avec priorité sur celle visée à l'annexe I du protocole pertinent de la Convention de Barcelone), (c) les **perturbations intentionnelles**, (d) la **pêche** (y compris la concurrence pour les ressources et le problème des filets fantômes), et (e) le **soutien** à une **recherche coordonnée** et pour **sensibiliser** toutes **les parties prenantes** (en particulier sur les problèmes de collisions, la prospection géosismique et les situations d'urgence).

Enfin, dans l'Accord, les Parties se sont engagées à **inscrire le Sanctuaire** sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Intérêt Méditerranéen (**ASPIM**) dans le cadre de la Convention de Barcelone. Cet objectif a été atteint en 2001.

II. Par rapport au contexte qui a engendré l'Accord à la fin des années 1990, la situation actuelle de la gestion territoriale est plus complexe et, pour qu'un Accord multilatéral sur l'environnement entraîne des changements positifs, il faut un niveau élevé d'**intégration** et de **concertation**.

Par conséquent, en agissant à plusieurs échelles organisationnelles, le plan de gestion de l'Accord Pelagos devient une **plateforme** de **co-conception** (avec les parties prenantes) d'**interventions adaptatives**, d'**outils**, de **politiques**, d'**activités** pour favoriser la gestion durable de Pelagos comme **écosystème critique pour les mammifères marins**.

La création de cette **plateforme** de **gouvernance plus participative** de la zone Pelagos permettra l'identification et, par conséquent, la **mise en œuvre** de **mesures de conservation concrètes**.

Le **Plan de gestion** ne sera réalisable que s'il existe un réel engagement de **toutes les parties prenantes**, y compris les citoyens, car ni les points focaux nationaux ni le Secrétariat permanent ne disposent de suffisamment de pouvoir et de moyens

uno spazio entro ill quale valgono i termini dell'Accordo. In questo spazio i tre Paesi hanno concordato di proteggere uteriormente i mammiferi marini ed il loro habitat, attarverso la concertazione e l'armonizzazione delle loro leggi, in modo da gestire e/o vietare le pressioni antropiche esercitate su queste specie.

Il **testo dell'Accordo** da risalto - in maniera piuttosto standard - ai concetti di "*stato di conservazione favorevole*", "*habitat*" e "*presa*", sia nel senso di "*cattura*", sia di "*uccisione*", sia di "*disturbo*".

L'Accordo **vieta** l'uso di reti da posta derivanti e impone di **regolamentare** o vietare le "***competizioni di barche veloci a motore***".

Nell'Accordo, le Parti si impegnano ad **armonizzare** e **adottare misure** di conservazione dei mammiferi marini adeguate e in linea con quelle adottate in ambito ACCOBAMS e di Convenzione di Barcellona, così da garantire uno stato di conservazione favorevole di queste specie, proteggendo le loro popolazioni e i loro habitat dagli impatti negativi diretti e indiretti delle attività antropiche **entro una certa area geografica**.

I **temi d'interesse prioritario individuati nell'Accordo** sono: (a) la valutazione delllo **stato delle specie e dell'ecosistema**, (b) **l'inquinamento** (con priorità rispetto a quello di cui all'allegato I del pertinente protocollo della Convenzione di Barcellona), (c) il **disturbo intenzionale**, (d) la **pesca** (compresa la competizione per risorse e il problema delle reti fantasma), ed (e) il **sostegno** alla **ricerca coordinata**, alla **sensibilizzazione** di tutti **gli *stakeholder*** (in particolare sul problema delle collisioni, delle prospezioni geosismiche e delle situazioni di emergenza).

Infine, nell'Accordo le Parti si impegnarono ad **iscrivere il Santuario all'elenco** delle Aree Specialmente Protette d'Interesse Mediterraneo (**ASPIM**) nel contesto della Convenzione di Barcellona. Obiettivo questo raggiunto nel 2001.

II. Rispetto al contesto che ha generato l'Accordo alla fine degli anni 90, la situazione attuale di gestione del territorio è più complessa e, affiché un accordo multilaterale ambientale possa apportare dei cambiamenti positivi, vi è necessità di un elevato livello di **integrazione** e **concertazione**.

Di conseguenza, agendo su più scale organizzative, il Piano di Gestione dell'Accordo Pelagos diventa una **piattaforma** per la **co-progettazione** (con gli *stakeholder*) di **interventi adattivi**, **strumenti**, **politiche, attività** per favorire una gestione sostenibile di Pelagos come **ecosistema critico per i mammiferi marini**.

La creazione di questa **piattaforma** per una ***governance* più partecipativa** dell'area di Pelagos permetterà l'identificazione e, quindi, l'**attuazione** di **misure concrete di conservazione**.

Il **Piano di Gestione** non sarà attuabile a meno che non vi sia un vero impegno da parte di **tutte le parti interessate**, inclusi i cittadini, poiché né i Punti Focali Nazionali né il Segretariato permanente hanno potere e mezzi sufficienti per generare isolatamente il cambiamento richiesto.

pour générer le changement nécessaire de manière isolée. Par conséquent, la **co-conception** et l'**approche participative** sont la seule option effective et efficace pour la réalisation du Sanctuaire Pelagos.

Dans ce nouveau contexte, **clarifier le rôle et les attentes de chacun** sera essentiel.

III. L'**équipe Pelagos** : un Sanctuaire pour tous implique des **responsabilités partagées**.

Pour **assurer un gourvernance efficace**, **aucun des** « **éléments** » du « contexte Pelagos » **ne peut agir de manière isolée**. Les **Parties** au niveau national, le **Secrétariat permanent**, les **représentants institutionnels des catégories** qui utilisent la mer, les représentants des **entités privées** qui utilisent le Sanctuaire, les **organisations environnementales non gouvernementales** locales et internationales, le secteur de la **recherche**, les **autorités territoriales** et les **citoyens** des régions situées dans l'aire d'application de l'Accord, **tous sont des éléments du système** et, à ce titre, sont responsables de son succès ou de son échec. Chacun ayant évidemment des **responsabilités différentes**, **mais** toujours **importantes**.

L'**approche sectorielle**, exagérément **bureaucratique** et **hiérarchique** utilisée au cours des vingt premières années du Sanctuaire doit être remplacée par un **modèle participatif**, car elle n'a manifestement pas engendré le changement souhaité par l'Accord et **est contraire à son essence**.

Cependant, ce modèle doit également être conforme à l'essence de l'Accord : un **outil de gouvernance trilatéral** créé pour assurer une **gestion concertée**. L'Accord et, par conséquent, le Sanctuaire existent en tant qu'**instrument diplomatique multilatéral visant à garantir** un niveau de **coopération et de concertation internationales** entre les **autorités** qui favorise la protection des mammifères marins et la conservation de leur habitat, **en consultation** avec les **parties prenantes**. L'Accord Pelagos est en fait une sorte de précurseur de la **planification de l'espace marine** appliquée à la conservation des mammifères marins et de leur environnement.

Dans ce contexte, par exemple, une Partie qui obtient des résultats dans ses eaux territoriales au sein du Sanctuaire ou un groupe de **parties prenantes** (par exemple, des organisations non gouvernementales environnementales, des organismes de recherche, des citoyens, etc.) qui mène des **activités** avec succès, mais **sans lien avec la configuration institutionnelle de l'Accord Pelagos**, ne peut prétendre contribuer **au succès de l'Accord**.

La **Figure 1** schématise la nouvelle **approche** de la **méthode de travail**.

Structure du Plan de gestion, Plan d'action et du Plan de travail preliminaire et flux operationnel prevu

Le **Plan de gestion** représente un **guide concret sur** :

(a) La **politique convenue par les Parties**, avec un certain ordre de priorité (les

Quindi, il **co-progettazione e l'approccio partecipativo** sono l'unica opzione effettiva e efficace per la realizzazione del Santuario Pelagos.

In questo nuovo contesto sarà fondamentale **chiarire il ruolo e le aspettative di tutti**.

III. La **squadra Pelagos**: un Santuario di tutti, implica **responsabilità condivise**.

Per **garantire una *governance* efficace**, **nessuno** degli **"elementi"** del "contesto Pelagos" **può agire isolatamente**. Le **Parti** a livello nazionale, il **Segretariato permanente**, i **rappresentanti istituzionali** delle **categorie** che usano il mare, i rappresenanti delle **entità private** che utilizzano il Santuario, le **organizzazioni ambientali non governative** locali ed internazionali, il settore della **ricerca**, le **autorità territoriali** e i **cittadini** delle regioni interessate dall'Accordo, **sono tutti elementi del sistema** e, come tali, sono fautori del suo successo o insuccesso. Ognuno ovviamente con **porzioni di responsabilità diverse**, **ma** comunque **importanti**.

L'**approccio settoriale**, esageratamente **burocratico** e **gerarchico** utilizzato nei primi vent'anni del Santuario deve essere sostituito con **un modello partecipativo**, poiché evidentemente non ha generato il cambiamento desiderato dall'Accordo ed è **contrario alla sua essenza**.

Tuttavia, questo modello deve essere coerente con l'essenza dell'Accordo: uno **strumento di governance trilaterale** realizzato per garantire una **gestione concertata**. L'Accordo e, quindi, il Santuario esistono come **strumento diplomatico multilaterale volto a garantire** un livello di **cooperazione e concertazione internazionali** tra le **autorità** che favorisca la protezione dei mammiferi marini e la conservazione del loro habitat, attraverso la **consultazione** con i **portatori d'interesse**. L'Accordo Pelagos è di fatto una sorta di precursore della **pianificazione dello spazio marino** applicata alla conservazione dei mammiferi marini e del loro habitat.

In questo contesto, per esempio, una Parte che ottiene dei risultati nelle proprie acque territoriali all'interno del Santuario oppure un **gruppo di *stakeholder*** (ad es., organizzazioni ambientali non-governative, organizzazioni di ricerca, cittadini, ecc.) che conduca **attività** con successo, ma **non collegate alla configurazione istituzionale dell'Accordo Pelagos**, non può rivendicare di aver contribuito **al successo dell'Accordo**.

La **Figura 1** schematizza il nuovo **approccio** al **metodo di lavoro**.

Struttura del Piano di Gestione, Piano d'Azione e Piano di Lavoro preliminare e flusso operativo previsto

Il **Piano di Gestione** rappresenta una **guida concreta su**:

(a) la **politica concordata dalle Parti**, con un certo ordine di priorità (i "**temi prioritari di concertazione**" e gli altri temi, con priorità variabile, per Segretariato permanente e per le Parti; **Figura 2**) e sui **domini d'intervento**

« **questions prioritaires pour la concertation** » et les autres thèmes, à priorités variables, pour le Secrétariat permanent et pour les Parties ; **Figure 2**) et sur les domaines d'intervention (marqués de lettres de A à S).

(b) Le cadre de **gouvernance** des **organes exécutifs** (Parties contractantes et Secrétariat permanent).

(c) Le **rôle des** autres **parties prenantes**.

Ce document établit essentiellement le **mandat** pour les interventions (c'est-à-dire **les limites** dans lesquelles les organes de l'Accord et toutes les autres parties prenantes **peuvent opérer** et **s'engager**).

Son **Plan d'action** représente un guide plus détaillé sur les **activités** qui devraient être **nécessaires** pour atteindre des objectifs des **domaines d'intervention** du Plan de gestion, **à court et à long termes**.

Enfin, le **Plan de travail** provisoire rédigé pour la durée de six ans du Plan de gestion suggère une approche qui semblerait garantir l'achèvement des activités proposées. Cependant, ce Plan provisoire n'est proposé qu'à titre de source d'inspiration et devra être **modifié** et **adapté** aux **besoins des Parties**, compte tenu de **l'évolution du contexte de Pelagos**. La mise à jour constituera les **Plans de travail adoptés par les Parties tous les deux ans**.

(contrassegnati da lettere dalla A alla S);

(b) il quadro di **governance** degli **organi esecutivi** (Parti contraenti e Segretariato permanente)**;**

(c) il **ruolo delle** altre **parti interessate**.

Questo documento essenzialmente stabilisce il **mandato** per gli interventi (cioè, **i limiti** entro i quali gli organi dell'Accordo e tutte le altre parti interessate **possono operare** e **impegnarsi**).

Il suo **Piano d'Azione** rappresenta una guida più dettagliata sulle **attività** che si prevede essere **necessarie** al raggiungimento degli obiettivi dei **domini d'intervento** del Piano di Gestione, **nel breve e nel lungo termine**.

Infine, il **Piano di lavoro provvisorio** abbozzato per i sei anni di durata del Piano di Gestione, suggerisce un approccio che sembrerebbe garantire il completamento delle attività proposte. Tuttavia, questo Piano provvisorio è proposto soltanto come fonte di ispirazione e dovrà essere **modificato** ed **adattato** alle **esigenze delle Parti**, considerando l'**evoluzione del contesto Pelagos**. L'attualizzazione costituirà **i Piani di lavoro adottati dalle Parti biennalmente**.

FIGURE 1 - MODUS OPERANDI

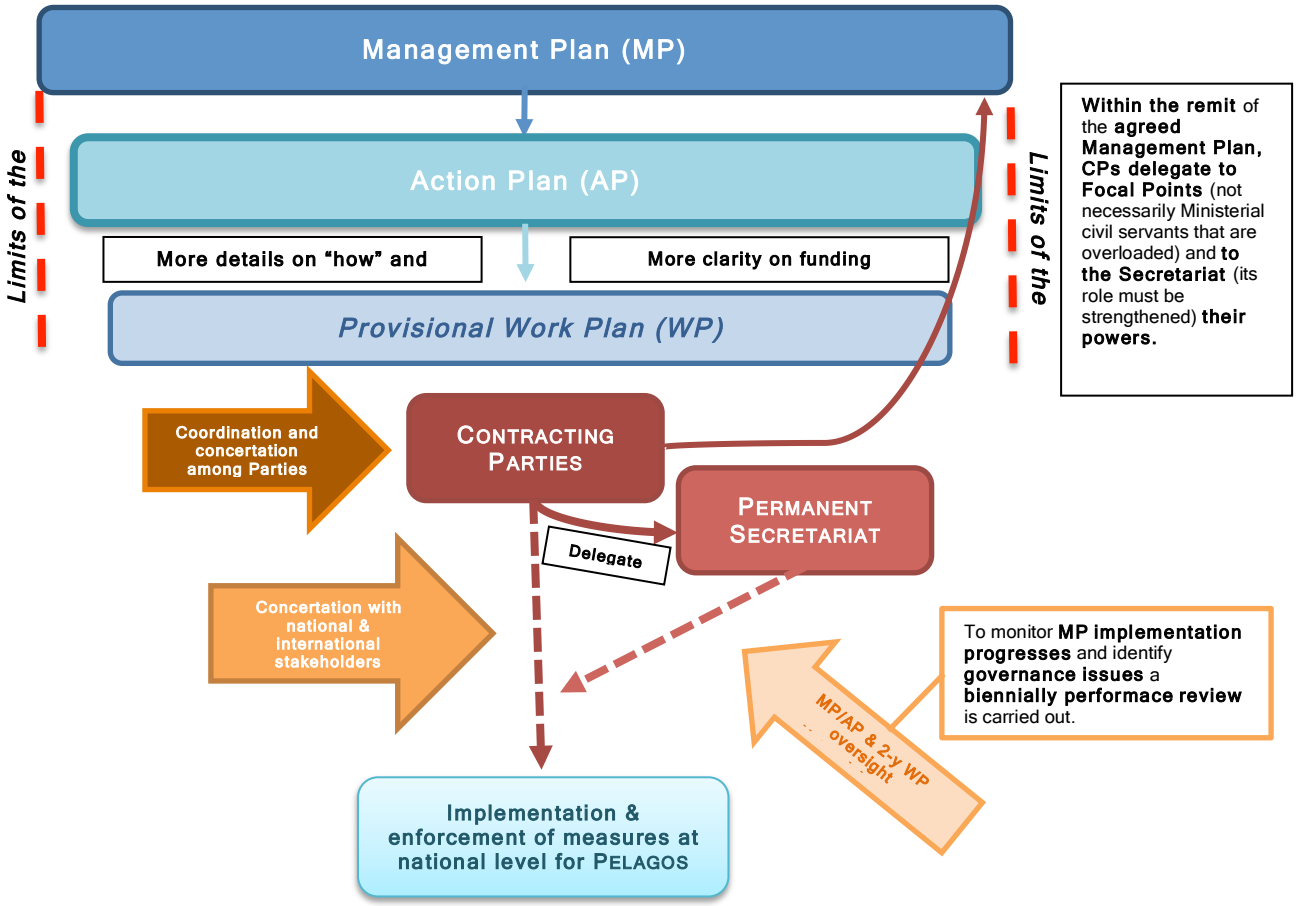

FIGURE 2 - MANAGEMENT PLAN (MP) THEMES

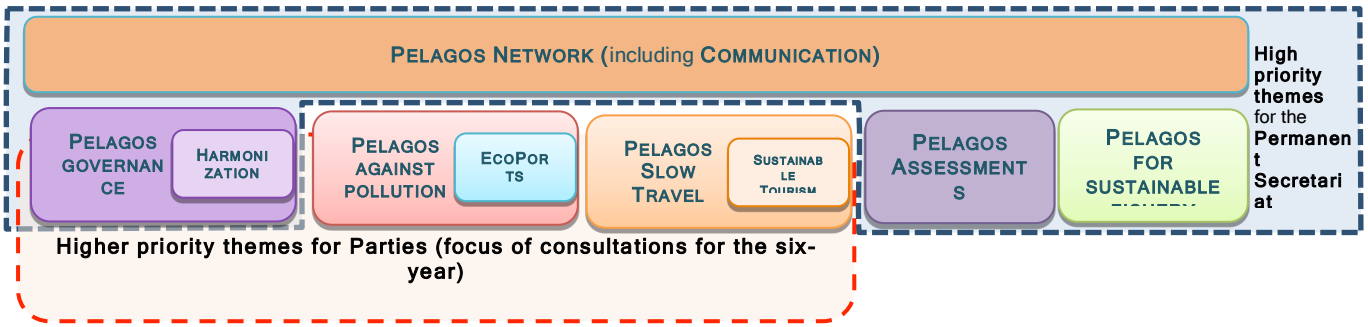

6. Les **chevauchements potentiels** avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement sont un « non-problème ». L'Accord Pelagos créé le « Sanctuaire » en tant que lieu de gestion spécial : une zone dans laquelle les mesures de conservation pour les mammifères marins adoptées par les trois Parties dans d'autres Accords et Conventions pertinents doivent être **mises en œuvre en priorité**. Incarnant l'essence de l'Accord, les Parties doivent utiliser **le Sanctuaire Pelagos comme le meilleur exemple de la mise en œuvre de leurs politiques environnementales**.

7. Le **financement du Plan de gestion** est une question cruciale. Les Parties ont manifesté leur pleine volonté de créer un **Fonds volontaire** qui, régi par une

6. Le **potenziali sovrapposizioni** con altri Accordi ambientali multilaterali sono un "non-problema". L'Accordo Pelagos crea il "Santuario" come luogo di gestione speciale: un'area in cui le misure di conservazione per i mammiferi marini adottate dalle tre Parti in altri Accordi e Convenzioni pertinenti devono essere **attuate in via prioritaria**. Incarnando l'essenza dell'Accordo, le Parti devono utilizzare **il Santuario Pelagos come l'esempio principe di attuazione delle loro politiche ambientali**.

7. Il **finanziamento del Piano di gestione** è una questione critica. Le Parti hanno dato la loro piena volontà a creare un **Fondo volontario** che, regolato da una **procedura trasparente** ed **efficiente**, riceva risorse da fonti sia interne sia esterne, delegando al

procédure transparente et **efficace**, reçoit des ressources de sources tant internes qu'externes, déléguant des activités de collecte de fonds au Secrétariat permanent, y compris par la participation à des appels d'**offres internationaux**, des initiatives de **financement participatif** et le soutien de **sponsors** et de **donateurs privés**. Cette décision a le potentiel de donner une impulsion fondamentale à la mise en œuvre du Plan de gestion 2022-2027.

INTRODUCTION

8. L'examen du Plan de gestion actuel (2016-2021) a mis en évidence un certain nombre de **problématiques**, dont beaucoup sont liées à la gouvernance générale de l'Accord. Les principaux problèmes concernaient :

- une approche de la zone Pelagos plus nationale que multilatérale ;
- un manque de coordination / concertation trilatérale sur la gestion des principales pressions (par exemple, industrie des hydrocarbures, pêche, transport maritime, réduction de la pollution, tourisme, infrastructures marines, etc.), bien que cela soit la vision centrale de l'Accord Pelagos ;
- l'absence systématique d'une procédure à appliquer aux études prévues/demandées, ainsi qu'à leur validation et approbation officielle. Ces études n'ont pas été officiellement intégrés dans des mesures de gestion pour le Sanctuaire ;
- l'absence de cadre pour la réalisation d'évaluations périodiques sur tous les problèmes prioritaires, en particulier en ce qui concerne les engagements nationaux et internationaux au titre des politiques de planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, d'études d'impact environnemental, y compris la préparation d'un ensemble de lignes directrices Pelagos et d'une base de données consultable ;
- une division inutile et préjudiciable entre les activités de recherche, de gestion et de communication ayant provoqué une déconnexion totale avec le monde réel et empêché une sensibilisation environnementale correcte du public sur les priorités du Sanctuaire Pelagos ;
- la perception de l'Accord Pelagos comme un acteur passif sur la scène internationale.

9. Ce n'est pas un hasard si **les réussites** de Pelagos dans le Plan de gestion actuel (2016-2021) *[Action 13 et 29 : « Encouragement à la réalisation de projets communs » (et projets associés) et « Soutien et promotion du label « High Quality Whale Watching® » ACCOBAMS / Pelagos »]* possèdent trois caractéristiques communes : des **fonds internationaux Pelagos**, un **lien plus clair entre les études et les pressions** et une **coopération**

Segretariato permanente le attività di raccolta fondi, anche attraverso la partecipazione a **bandi internazionali**, iniziative di ***crowdfunding*** e di sostegno da parte di **sponsor** e **donatori privati**. Questa decisione ha il potenziale di imprimere una spinta fondamentale per l'attuazione del Piano di Gestione 2022-2027.

INTRODUZIONE

8. La revisione dell'attuale Piano di gestione (2016-2021) ha evidenziato una serie di **problematiche**, molte delle quali legate alla *governance* generale dell'Accordo. I problemi principali erano:

- un approccio all'area Pelagos più nazionale che multilaterale;
- una mancanza di coordinamento/ concertazione trilaterale sulla gestione delle principali pressioni (ad es. industria degli idrocarburi, pesca, navigazione, mitigazione dell'inquinamento, turismo, infrastrutture marine, ecc.), nonostante questa sia la visione centrale dell'Accordo Pelagos;
- l'assenza sistematica di una procedura da applicare agli studi previsti/richiesti, nonché alla loro convalida e aprovazione ufficiale. Tali studi non sono stati ufficialmente integrati in misure di gestione per il Santuario;
- la mancanza di un quadro per lo svolgimento di valutazioni periodiche su tutti le questioni prioritarie, soprattutto in relazione agli impegni nazionali e internazionali nell'ambito delle politiche di pianificazione dello spazio marittimo, gestione integrata delle zone costiere, valutazioni di impatto ambientale, inclusa la preparazione di una serie di linee guida Pelagos e di un *database* consultabile;
- una divisione inutile a dannosa tra attività di ricerca, gestione e comunicazione, che ha causato un completo distacco con il mondo reale e ostacolato una corretta sensibilizzazione ambientale del pubblico sulle priorità del Santuario Pelagos;
- la percezione dell'Accordo Pelagos come un attore passivo sulla scena internazionale.

9. Non è un caso che le **storie di successo** di Pelagos nell'attuale Piano di gestione (2016-2021) *[Azioni 13 e 29: "Incentivo alla realizzazione di progetti congiunti" (e relativi progetti) e "Supporto e comunicazione sul marchio di qualità "High Quality Whale Watching®" ACCOBAMS/Pelagos"]* abbiano tre caratteristiche comuni: **fondi internazionali Pelagos**, un **collegamento più chiaro tra gli studi e le pressioni** e una **cooperazione internazionale strutturata**.

10. Affinché Pelagos diventi un **valore aggiunto**

internationale structurée.

10. Pour que Pelagos devienne une **valeur ajoutée** par rapport à toutes les autres politiques et législations nationales et internationales existantes sur la protection de la nature en France, en Italie et en Principauté de Monaco, les Parties doivent revenir au sens originel du Sanctuaire : une zone internationale où les mammifères marins et leur écosystème sont protégés en mettant en œuvre une gestion plus efficace des utilisations potentiellement néfastes de la mer.

11. Les Parties doivent également **rétablir la confiance** entre toutes les parties prenantes et convenir d'**outils procéduraux simplifiés,** plus proches d'un organe de gestion de l'AMP que d'un Accord multilatéral très complexe, par exemple en introduisant une procédure claire pour traiter tous les types de conflits d'intérêts, en mettant en œuvre la procédure de silence (ou d'acceptation tacite) pour la prise de décision dans les périodes intersession, et en ouvrant la gouvernance du Sanctuaire Pelagos à la participation du monde extérieur, aux niveaux appropriés.

VERS UNE NOUVELLE APPROCHE

12. Pelagos a besoin d'une nouvelle **vision** qui se traduise par un nouveau ***modus operandi***.

13. Une **gouvernance inclusive** et holistique qui pourrait aider à développer les principes de l'Accord pour atteindre pleinement ses objectifs déclarés : une conservation efficace des mammifères marins et de leur environnement dans une région spécifique de la Méditerranée.

14. Cela signifie disposer d'un Plan de gestion qui permet de **co-concevoir** des **interventions adaptatives**, des **instruments** et des **politiques** pour favoriser une **gestion durable de Pelagos** (en tant qu'écosystème critique pour les mammifères marins) à plusieurs niveaux organisationnels.

15. Sur la base des résultats de la consultation publique, il est clair qu'il y a un appel fort à redécouvrir la **nature internationale de l'Accord**.

16. De la consultation a également émergé un fort soutien à considérer la **planification de l'espace maritime** comme un outil ou un cadre permettant d'améliorer la gestion actuelle du Sanctuaire Pelagos. Le développement des engagements internationaux pris sur le **développement durable** et la **biodiversité** est aussi considéré comme important (par exemple, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la stratégie pour l'après-2020, la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon

rispetto a tutte le altre politiche e legislazioni nazionali e internazionali esistenti sulla protezione della natura in Francia, Italia e nel Principato di Monaco, le Parti devono tornare al significato originale del Santuario: un'area internazionale in cui i mammiferi marini e il loro ecosistema sono tutelati attuando una gestione più efficace degli usi del mare potenzialmente dannosi.

11. Le Parti devono anche **ricostruire la fiducia** tra tutte le parti interessate e concordare **strumenti procedurali semplificati** più vicini a un organo di gestione dell'AMP piuttosto che a un Accordo multilaterale molto complesso, ad esempio introducendo una procedura chiara per affrontare tutti i diversi tipi di conflitto di interessi, implementando la procedura del silenzio (o tacita accettazione) per il processo decisionale nei periodi intersessionali, e l'apertura alla partecipazione del mondo esterno nel governo del Santuario Pelagos ai livelli appropriati.

VERSO UN NUOVO APPROCCIO

12. Pelagos ha bisogno di una nuova **visione** che si traduca in un nuovo ***modus operandi***.

13. Una ***governance*** **inclusiva** e olistica che potrebbe aiutare a sviluppare i principi dell'Accordo per raggiungere pienamente gli obiettivi dichiarati: un'efficace conservazione dei mammiferi marini e del loro ambiente in una specifica regione del Mediterraneo.

14. Ciò significa disporre di un Piano di Gestione che consenta di **co-progettare interventi adattativi**, **strumenti** e **politiche** per favorire una **gestione sostenibile di Pelagos** (in quanto ecosistema critico per i mammiferi marini) su più livelli organizzativi.

15. Sulla base dei risultati della consultazione pubblica, è chiaro che c'è un forte appello a riscoprire la **natura internazionale dell'Accordo**.

16. Dalla consultazione è emerso anche un sostegno altrettanto forte alla considerazione della **pianificazione dello spazio marittimo** come strumento o quadro attraverso il quale migliorare l'attuale gestione del Santuario Pelagos. È ritenuto importante anche lo sviluppo degli **impegni internazionali** presi per uno **sviluppo sostenibile** e per la **biodiversità** (ad esempio, Obiettivi per lo Sviluppo Sostenibile delle Nazioni Unite, strategia post 2020, strategia dell'UE sulla biodiversità per il 2030).

2030).

17. Compte tenu de ces aspects et basé sur les **principes fondateurs de l'Accord**, le nouveau Plan de gestion se concentre sur la revitalisation d'une **communauté Pelagos**, en tissant des nouvelles relations avec toutes les parties prenantes.

18. Les travaux des six prochaines années seront articulés autour de ces principes et de leur importance pour le Sanctuaire Pelagos.

19. L'approche générale de la réalisation de toutes les activités sera celle qui garantira le plus haut niveau d'inclusion possible, selon une vision d'**un Sanctuaire pour tous et de tous**. Le Secrétariat Permanent s'efforcera d'assurer, **à travers différents instruments**, la participation la plus large possible selon les **rôles** et les **besoins**.

20. En général, la **priorité absolue** du nouveau Plan de gestion (2022-2027) sera donnée à **l'identification** et à la **mise en œuvre** de **mesures pour atténuer les impacts** des principales activités anthropiques sur les mammifères marins et leur écosystème.

21. Les connaissances existantes seront synthétisées pour éclairer la gestion, les mesures d'atténuation et, finalement, les nouvelles politiques. Les nouvelles **connaissances** seront mises à la disposition des Parties contractantes et de toutes les parties prenantes pour construire une meilleure conscience environnementale et une confiance réciproque.

22. Pour fonctionner, l'**approche inclusive** proposée nécessite une plus grande ouverture des organes statutaires de l'Accord Pelagos à l'égard du monde extérieur ainsi qu'une réponse et un engagement forts et une implication pour la cause par toutes les parties prenantes externes. Pour cette raison, cette **nouvelle stratégie** sera testée pendant une **période** initiale de **deux ans** (**période d'essai**).

23. La **communication**, à l'image de la gouvernance, sera le fil conducteur qui reliera le « monde » Pelagos. Cela comprendra la communication dans le cadre de l'Accord, la sensibilisation du public à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de Pelagos et la formation au sein de Pelagos.

24. La **gouvernance** de l'Accord Pelagos est **un thème transversal prioritaire et intégré** dans toutes les autres activités.

25. Le projet de **Plan de gestion 2022-2027** contient une série d'**objectifs généraux** répartis en **domaines d'intervention** qui servent à atteindre les objectifs. Ils sont structurés dans le

17. Considerando questi aspetti e sulla base dei **principi fondanti l'Accordo**, il nuovo Piano di gestione si concentra sulla rivitalizzazione della **comunità vasta di Pelagos**, tessendo dei nuovi rapporti con tutti i portatori d'interesse.

18. Il lavoro per i prossimi sei anni sarà incardinato su questi principi e sul loro significato per il Santuario Pelagos.

19. L'approccio generale allo svolgimento di tutte le attività sarà quello che assicuri il più alto livello possibile di inclusività, secondo una visione di **un Santuario per tutti e di tutti**. Il Segretariato permanente cercherà di assicurare, **attraverso strumenti diversi**, la più larga partecipazione possibile secondo i **ruoli** e le **necessità**.

20. In generale, la **massima priorità** del nuovo Piano di gestione (2022-2027) sarà data alla **identificazione** e alla **messa in atto** di **misure di mitigazione degli impatti** delle attività antropiche principali sui mammiferi marini e sul loro ecosistema.

21. Le conoscenze esistenti saranno sintetizzate per informare la gestione, le misure di mitigazione e, infine, le nuove politiche. Le nuove **conoscenze** saranno messe a disposizione delle Parti contraenti e di tutte le parti interessate per costruire una migliore consapevolezza ambientale e una fiducia reciproca.

22. Per funzionare, l'**approccio inclusivo** proposto richiede un maggior grado di apertura degli organi statutari dell'Accordo Pelagos nei confronti del mondo esterno e anche una risposta e un impegno forti ed una dedizione alla causa da parte di tutti gli *stakeholder* esterni. Per questo motivo, questa **nuova strategia** sarà sperimentata per un **periodo** iniziale di **due anni** (**periodo di prova**).

23. La **comunicazione**, un po' come la *governance*, sarà il filo che collegherà tutto il "mondo" Pelagos. Questa includerà la comunicazione nell'ambito dell'Accordo, la sensibilizzazione del pubblico, entro e fuori i confini di Pelagos e la formazione in seno a Pelagos.

24. La ***governance*** dell'Accordo Pelagos è **un tema prioritario trasversale ed integrato** in tutte le altre attività.

25. La bozza di **Piano di Gestione 2022-2027** contiene una serie di **obiettivi generali** declinati in **domini d'intervento** che servono al raggiungimento degli obiettivi. Questi sono strutturati nella bozza del **Piano d'Azione 2022-2027** in una serie di **interventi** ritenuti necessari al loro sviluppo. Gli interventi sono ulteriormente specificati (in **sotto-interventi**) nella bozza del **Piano di lavoro provvisorio**

projet de **Plan d'action 2022-2027** en une série d'**interventions** jugées nécessaires à leur élaboration. Les interventions sont précisées plus en détail (en **sous-interventions**) dans le projet de **Plan de travail provisoire 2022-2027**. Le Plan provisoire n'est proposé qu'à titre de source d'inspiration et devra être modifié et adapté aux besoins des Parties, compte tenu de l'évolution du contexte de Pelagos. La **mise à jour** constituera les **Plans de travail adoptés par les Parties tous les deux ans**.

26. Certaines **interventions** du Plan de gestion ont une dépendance temporelle par rapport à d'autres, leur étant préparatoires ou consécutives. Par exemple, les inventaires, cartographies et analyse de la législation et des lignes directrices sur les mesures d'atténuation des différentes pressions doivent être réalisés **en séquence** et avant les évaluations globales et l'adoption de mesures d'atténuation.

27. Dans le **Plan d'action** et dans le **Plan de travail provisoire 2022-2027**, les **interventions** sont **codées par couleur** pour indiquer leur appartenance à l'un des deux « **thèmes hautement prioritaires** » pour les Parties :

1. ***Pelagos fights against pollution*** (ROUGE) y compris le sous-thème ***EcoPorts ;*** BLEU) et
2. ***Pelagos Slow Travel***, y compris le sous-thème ***Sustainable boating ;*** (VERT).

ou à d'autres lignes de priorités générales du Secrétariat permanent et de l'Accord :

- la **gouvernance**, y compris la **coopération internationale** (VIOLET) ;
- la **communication et formation** (ORANGE) ;
- les évaluations (MARRON) et
- la pêche durable (GRIS).

28. Le **financement du Plan de gestion** (et de son **Plan d'action**) est une question cruciale qui sera partiellement résolue par la création d'un **Fonds volontaire** qui pourra recevoir un soutien de sources internes et externes, sur la base d'une procédure claire et transparente. En outre, les Parties délégueront au Secrétaire exécutif la tâche de travailler avec des organisations externes pour lever des fonds, notamment en participant à des **appels internationaux**, pour mettre en place des initiatives de **financement participatif** et pour négocier le soutien de **sponsors** et de **donateurs privés**.

DEUX THÈMES HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR LA PÉRIODE 2022-2027

29. Ces deux **thèmes prioritaires** - ***Pelagos***

2022-2027. Il Piano provvisorio è proposto soltanto come fonte di ispirazione e dovrà essere modificato ed adattato alle esigenze delle Parti, considerando l'evoluzione del contesto Pelagos. L'**attualizzazione** costituirà i **Piani di lavoro adottati dalle Parti biennalmente**.

26. Alcuni **interventi** del Piano di Gestione hanno una dipendenza temporale rispetto da altri, essendo propedeutici o consequenti a questi. Per esempio, gli inventari, le cartografie e l'analisi di legislazioni e linee guida sulle misure di mitigazione dele varie pressioni devono essere realizzate **in sequenza** e prima delle valutazioni complessive e l'adozione di misure di mitigazione.

27. Nel **Piano d'Azione** e nel **Piano di lavoro provvisiorio 2022-2027**, gli **interventi** sono **codificati per colori** per indicare la loro appartenenza ai **due "temi ad alta priorità"** per le Parti:

1. ***Pelagos fights against pollution*** (ROSSO) compreso il sub-tema ***EcoPorts*** (BLU) e
2. ***Pelagos Slow Travel***, compreso il sub-tema ***Sustainable boating*** (VERDE) -

oppure alle altre linee di priorità generali del Segretariato permanente e dell'Accordo:

- la ***governance*** compresa la **cooperazione internazionale** (VIOLA);
- la **comunicazione e formazione** (ARANCIONE);
- le valutazioni (MARRONE) e
- la pesca sostenibile (GRIGIO).

28. Il **finanziamento del Piano di Gestione** (e del suo **Piano d'Azione**) è una questione critica che verrà parzialmente affrontata con la creazione di un **Fondo volontario** che possa ricevere sostegno da fonti sia interne che esterne, sulla base di una procedura chiara e trasparente. Inoltre, le Parti delegaranno il Segretario esecutivo il compito di lavorare con organizzazioni esterne per raccogliere fondi, anche partecipando a **bandi internazionali**, per costruire iniziative di ***crowdfunding*** e negoziare il sostegno di **sponsor** e **donatori privati**.

DUE TEMI AD ALTA PRIORITÀ PER IL PERIODO 2022-2027

29. Questi due temi prioritari - ***Pelagos fights against pollution*** (e il sub-tema ***EcoPorts***) e

fights against pollution (et le sous-thème ***EcoPorts***) et ***Pelagos Slow Travel*** (et le sous-thème ***Sustainable boating***) - ils seront **coordonnés par un Pays** et facilités par la collaboration d'un ou plusieurs partenaires extérieurs.

30. Ces thèmes sont également pleinement **alignés** sur les concepts clés des **politiques internationales** telles que l'« économie bleue », le « tourisme durable », la « protection de la biodiversité » et la « gouvernance ».

31. Ils auront comme **priorité la plus élevée à court terme** l'**engagement** des **autorités locales compétentes** et des **parties prenantes**. L'**objectif à moyen terme** (avec le cycle de 6 ans du Plan de gestion) sera d'**adopter et de mettre en œuvre une ou deux mesures de gestion concrètes**, même s'il s'agit d'un contexte temporaire ou expérimental.

32. Les **Parties** auront un **rôle clé dans la négociation de ces mesures** et la **facilitation de leur mise en œuvre**.

33. « PELAGOS FIGHTS AGAINST POLLUTION » *[voir l'article 6 de l'Accord]*

Il s'agit d'un thème prioritaire axé sur la concertation concernant l'**atténuation de tous les types de pollution** (la pollution **chimique**, **acoustique,** les agents **pathogènes**, les **plastiques**), aussi lié au **tourisme saisonnier**.

Ce thème comprend toutes les **interventions / activités en rouge** dans le Plan d'action et dans le Plan de travail provisoire 2022-2027 qui sont considérées comme essentielles parce qu'elles sont basées sur le texte de l'Accord ou parce qu'elles sont préparatoires à l'élaboration de **lignes directrices pour le Sanctuaire**, en ligne avec les besoins des Pays pour répondre aux prescriptions de la Planification de l'Espace Maritime, de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, de l'évaluation d'impact environnemental, de la Directive-Cadre sur la Stratégie Marine, etc., et à la **mise en œuvre de mesures d'atténuation**.

Le thème explorera également la **faisabilité d'actions** visant à **améliorer l'état de l'écosystème** des mammifères marins, générant des **cycles vertueux**. Par exemple, en stimulant le **recyclage des filets fantômes** ou des **plastiques récupérés sur les bateaux de pêche** en **biocarburants**. Ou bien des **actions de sensibilisation** du public organisées au niveau des **communautés locales** et des **écoles** pour le recyclage..

En outre, le thème comprendra également le **sous-thème** « ECOPORTS » (**bleu**) qui sera chargé de diffuser les **bonnes pratiques** aux **autorités portuaires du Sanctuaire Pelagos** pour rendre les **ports durables**, en s'adaptantà la taille des principaux ports du Sanctuaire Pelagos, à l'intérieur de Pelagos et dans les zones adjacentes.

Pelagos Slow Travel (e il sub-tema ***Sustainable boating***) - saranno **coordinati da un Paese** e facilitati dalla collaborazione con uno o più *partner* esterni.

30. Questi temi sono pienamente **allineati con** concetti chiave delle **politiche internazionali** come l'"economia blu", il "turismo sostenibile", la "protezione della biodiversità" e la "*governance*".

31. Essi avranno come **massima priorità a breve termine** il **coinvolgimento** delle **autorità locali competenti** e delle **parti interessate**. L'**obiettivo a medio termine** (entro il ciclo di 6 anni del Piano di Gestione) sarà quello di **adottare e attuare una o due concrete misure di gestione**, anche se in un contesto temporaneo o sperimentale.

32. Le **Parti** avranno un **ruolo chiave nel negoziare queste misure** e nel **facilitarne l'attuazione**.

33. "PELAGOS FIGHTS AGAINST POLLUTION" *[si veda l'articolo 6 dell'Accordo]*

Si tratta di un tema prioritario che si concentrerà sulla concertazione per la **mitigazione di tutti i tipi di inquinamento (chimico**, **acustico,** gli agenti **patogeni**, le **plastiche**), anche legato al **turismo stagionale**.

Questo tema include tutti gli **interventi/attività in rosso** nel Piano d'Azione e nel Piano provvisorio di lavoro 2022-2027 che sono ritenuti essenziali poiché basati sul testo dell'Accordo o propedeutici alla predisposizione di **linee guida per il Santuario**, in linea con le esigenze dei Paesi per rispondere alle prescrizioni della Pianificazione dello Spazio Marittimo, Gestione Integrata delle Zone Costiere, Valutazione di Impatto Ambientale, Direttiva Quadro sulla Strategia Marina, ecc., e alla **realizzazione di misure di mitigazione**.

Il tema esplorerà anche la **fattibilità di azioni** per **migliorare lo stato dell'ecosistema** dei mammiferi marini, generando **cicli virtuosi**. Ad esempio, stimolando il **riciclo di reti fantasma** o **plastiche recuperate dai pescherecci** in **biocarburanti**. Oppure **azioni di sensibilizzazione** del pubblico organizzate a livello delle **comunità territoriali** e di **scuole** per il riciclo.

Inoltre, il tema includerà anche il **sotto-tema** sugli "ECOPORTI" (**blu**) che si occuperà di divulgare presso le **Autorità portuali del Santuario Pelagos** le **buone pratiche** per rendere i **porti sostenibili**, adattandosialle dimensioni dei porti principali del Santuario Pelagos, all'interno di Pelagos e in aree adiacenti.

Infine, in linea con gli **articoli 12 e 13** dell'Accordo, questo tema stimolerà le discussioni tra gli attori chiave sugli strumenti necessari per ottenere uno **scambio di dati efficace** sui vari rischi e **settori marittimi**. Saranno discusse le lacune normative e di comunicazione per

Enfin, conformément aux **articles 12 et 13** de l'Accord, ce sous-thème stimulera les discussions entre les principaux acteurs sur les outils nécessaires pour parvenir à un **échange de données efficace** concernant divers risques et **secteurs maritimes**. Les lacunes en matière de communication et de réglementation seront discutées pour favoriser la **coordination** entre les Parties **en cas d'urgence**.

34. **« PELAGOS SLOW TRAVEL »** *[voir l'article 12 de l'Accord]*

Ce thème comprend toutes les interventions / activités en **vert** dans le Plan d'action et dans le Plan de travail provisoire 2022-2027.

Il s'agit d'un thème qui traduira les progrès réalisés jusqu'à présent par rapport au **problème des collisions** dans le Sanctuaire Pelagos en **mesures d'atténuation**, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Les options seront **testées avec les armateurs disponibles**. En ce qui concerne le transport de passagers, le Sanctuaire Pelagos favorisera de **nouvelles campagnes de sensibilisation** au cas où un « rebranding » de certains produits proposés par les entreprises serait nécessaire (par exemple, des voyages lents plutôt que des ferries rapides).

En outre, le thème comprendra également le sous-thème « **NAVIGATION DE PLAISANCE DURABLE PELAGOS** » qui harmonisera la réglementation des activités d'**observation des cétacés**, poursuivra la promotion de la marque « High Quality Whale Watching® » (HQWW®) dans le Sanctuaire et la création des modèles de comportement pour promouvoir un **tourisme nautique durable** et impliquer les plaisanciers dans la vie de l'Accord (par exemple, à travers une campagne renouvelée pour les « Ambassadeurs Pelagos »).

AUTRES THÈMES DE PRIORITÉ GENÉRALE POUR LA PÉRIODE 2022-2027

35. Les autres priorités générales du Secrétariat et de l'Accord sont :

- La **gouvernance**, y compris la **coopération internationale** :
  - ce thème englobe le nouveau **modus operandi**, la création du **réseau Pelagos**, l'**harmonisation** des **politiques** et **législations nationales et internationales**, les **règlements** internes et administratifs, etc.
- La **communication et formation** :
  - ce thème englobe toutes les activités de communication, de sensibilisation et de formation organisées par l'Accord.
- Les ***évaluations*** :
  - ce thème englobe toute l'évaluation périodique de l'état des espèces et de l'environnement dans le Sanctuaire Pelagos.
- La **pêche durable** :
  - ce thème aura, au moins initialement, une

migliorare il **coordinamento** tra le Parti **in caso di emergenza**.

34. **"PELAGOS SLOW TRAVEL"** *[si veda l'articolo 12 dell'Accordo]*

Questo tema include tutti gli interventi/attività evidenziati in **verde** nel Piano d'Azione e nel Piano provvisorio di lavoro 2022-2027.

Si tratta di un tema che tradurrà i progressi compiuti fino ad oggi in relazione al **problema delle collisioni** nel Santuario Pelagos **in misure di mitigazione**, lavorando a stretto contatto con tutte le parti interessate. Le opzioni verranno **testate con gli armatori disponibili**. Per quanto riguarda il trasporto passeggeri, il Santuario Pelagos si farà promotore delle **nuove campagne di sensibilizzazione**, nel caso sia necessario un "rebranding" di alcuni prodotti offerti dalle compagnie (ad es., corse lente invece di "*fast ferries*".

Inoltre, il tema includerà anche il **sotto-tema** sulla "**NAVIGAZIONE DA DIPORTO SOSTENIBILE PELAGOS**" che si occuperà di armonizzare la regolamentazione delle attività di **osservazione dei cetacei**, di continuare la promozione del marchio di "High Quality Whale Watching®" (HQWW®) entro il Santuario e di creare dei modelli di comportamento per favorire un **turismo nautico sostenibile** e coinvolgere i diportisti nella vita dell'Accordo (per esempio, attarverso una rinnovata campagna per gli "Ambasciatori Pelagos").

ALTRI TEMI PRIORITARI GENRALI PER IL PERIODO 2022-2027

35. Le altre linee di priorità generali del Segretariato e dell'Accordo sono la:

- La ***governance***, compresa la **cooperazione internazionale**:
  - questo tema racchiude il nuovo ***modus operandi***, la creazione della **rete Pelagos**, l'**armonizzazione** delle **politiche** e **legislazioni nazionali ed internazionali**, i **regolamenti** interni e quelli amministrativi, ecc.
- La **comunicazione e formazione**:
  - questo tema racchiude tutte le attività di comunicazione, sensibilizzazione e formazione organizzate dall'Accordo.
- Le ***valutazioni***:
  - questo tema racchiude tutte le attività di valutazione periodica dello stato delle specie e dell'ambiente nel Santuario Pelagos.
- La **pesca sostenibile**:
  - questo tema, almeno inizialmente, avrà una bassa priorità e, oltre alle attività derivanti dall'articolo 7 dell'Accordo, si concentrerà principalmente sulla possibile adesione ad iniziative esistenti nel Santuario sulla **pesca sostenibile**, principalmente quelle mirate alla **pesca artigianale**. In questo ambito, l'Accordo favorirà le iniziative fondate su un **approccio partecipativo** e di **cogestione** che sviluppi opzioni che possano garantire la

priorité inférieure et, outre que les activités découlant de l'article 7 de l'Accord, se concentrera principalement sur une éventuelle adhésion aux initiatives existantes dans le Sanctuaire sur la **pêche durable**, principalement celles visant la **pêche artisanale**. Dans ce contexte, l'Accord favorisera les inititatives basées sur une **approche participative** et sur la **cogestion** qui développent des options qui peuvent assurer la durabilité des activités de pêche artisanale, également en testant des options alternatives qui pourraient fonctionner dans le Sanctuaire Pelagos.

LES MÉTHODES DE TRAVAIL DU SECRETARIAT PERMANENT ET DES PARTIES

36. Tout en conservant le **français** et l'**italien** comme **langues officielles** de l'Accord, les Parties ont convenu de traduire les **principaux documents** de l'Accord **en anglais** et d'utiliser l'anglais pour le **travail** des éventuels **groupes techniques** et dans les **réunions techniques** autres que celles du Comité scientifique et technique et de la Conférence des Parties.

37. Afin d'appuyer les Parties et le Secrétariat permanent dans la mise en œuvre du Plan de gestion et de son Plan d'action, l'ensemble du travail sera organisé et réalisé grâce à la création de plusieurs **groupes de travail, selon leurs besoins et leur capacité à les suivre**. La **participation volontaire** à ces groupes de travail garantira l'**inclusion** et la **participation** des parties prenantes. Les groupes travailleront **par correspondance** et / ou en organisant régulièrement des **réunions à distance**, selon la préférence des membres et communiqueront en **anglais**.

38. Les groupes de travail proposés dans le Plan d'action resteront en fonction pour six ans et seront subdivisés en GdT permanents sur les matières technico-scientifiques et GdT *ad hoc,* éventuellement activés lorsque nécessaire en soutien aux activités du Secrétariat permanent et des Parties. Les Termes de références (ToR) précisent le rôle et l'organisation des Groupes de Travail.

- Groupe de travail sur l'évaluation de l'état des espèces et de l'écosystème Pelagos, y compris l'évaluation de la mortalité d'origine humaine et celle relative aux ressources halieutiques et la valeur économique, sociale et culturelle de Pelagos (GdT permanent **Evaluations** ; articles 5 et 7) ;
- Groupe de travail sur la lutte contre la pollution et sur l'atténuation de la mortalité d'origine humaine (GdT permanent **Impacts** ; articles 6 et 7) ;
- Groupe de travail sur ASPIM et Aires Marines Protégées (**GdT** permanent **ASPIM-AMP** ;

sostenibilità delle attività di piccola pesca, anche testando opzioni alternative che potrebbero funzionare all'interno del Santuario Pelagos.

I METODI DI LAVORO DEL SEGRETARIATO PERMANENTE E DELLE PARTI

36. Pur mentenendo il **francese** e **l'italiano** come **lingue ufficiali** dell'Accordo, le Parti hanno concordato di tradurre in **inglese** i **documenti principali dell'Accordo** e di utilizzare l'inglese **nel lavoro** degli eventuali **gruppi tecnici** e nelle **riunioni tecniche** diverse da quelle del Comitato scientifico e tecnico e della Conferenza delle Parti.

37. Al fine di supportare le Parti e il Segretariato permanente nell'attuazione del Piano di gestione e del suo Piano d'azione, tutto il lavoro sarà organizzato e svolto attraverso la creazione di più **gruppi di lavoro**, **in base alle loro esigenze e alla loro capacità di seguirli**. La **partecipazione volontaria** a questi gruppi di lavoro garantirà l'**inclusione** e la **partecipazione** dei portatori d'interesse. I gruppi lavoreranno **per corrispondenza** e/o organizzando regolari **incontri in modalità remota**, secondo la preferenza dei componenti e comunicheranno in **inglese**.

38. I gruppi di lavoro proposti nel Piano d'Azione resteranno in carica per sei anni e saranno suddivisi in GdL permanenti su materie tecnico-scientifiche e GdL *ad hoc,* eventualmente attivati quando necessario per il supporto alle attività del Segretariato permanente e delle Parti. I Termini di riferimento (ToR) precisano il ruolo e l'organizzazione dei Gruppi di Lavoro.

- Gruppo di lavoro sulla valutazione dello stato delle specie e dell'ecosistema Pelagos, incluse la valutazione della mortalità indotta dall'uomo e quella relativa alle risorse ittiche e il valore economico, sociale e culturale di Pelagos. (**GdL** permanente **Valutazioni**; articoli 5 e 7);
- Gruppo di lavoro sulla lotta all'inquinamento e sulla mitigazione della mortalità indotta dall'uomo (**GdL** permanente **Impatti**; articoli 6 e 7);
-
- Gruppo di Lavoro su SPAMI e Aree Marine Protette (**GdT** permanente **SPAMI/AMP**;

article 16) ;

- Groupe de travail sur la Gouvernance de l'Accord (**GdT** *ad hoc* **Gouvernance**; articles 2 et 17)
  - Groupe de travail non permanent sur la vision Pelagos, la cohérence avec la Convention de Barcelone, l'ACCOBAMS et les politiques de l'UE, et sur les procédures de l'Accord, y compris les méthodes de travail pour améliorer la gouvernance ;
- Groupe de Travail sur la communication (**GdT** *ad hoc* **communication** ; articles 12 et 13)
  - Groupe de travail sur la communication et sur la formation
    - Sous-Groupe de travail du GdT Communication sur le Phoque moine (**SGdT** *ad hoc* **Phoque Moine**) ;
- Groupe de travail sur les options réglementaires (**GdT** *ad hoc* **lois** ; articles 8, 9 et Déclaration annexée à l'Accord)
  - Groupe de travail qui aura pour tâche d'évaluer d'éventuelles options normatives en ligne avec les articles 8, 9 et Déclaration annexée de l'Accord ;
- Groupe de travail transversal sur les réseaux (**GdT** *ad hoc* **réseaux**)
  - Groupe de travail qui assistera le Secrétariat dans la création et le maintien du réseau de parties prenantes Pelagos.

39. Dans le cas où la méthode de travail par groupes de travail ne serait pas possible, les Parties devront prévoir **un budget pour les consultants** qui effectueront les travaux nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le Plan de gestion.

articolo 16);

- Gruppo di lavoro sulla Governance dell'Accordo (**GdL** *ad hoc* ***Governance*** ; articoli 2 e 17)
  - Gruppo di lavoro non permenente sulla visione Pelagos, la coerenza con la Convenzione di Barcellona, ACCOBAMS e le politiche dell'UE, e sulle procedure amministrative, compresi i metodi di lavoro per migliorare la *governance*;
- Gruppo di Lavoro sulla comunicazione (**GdL** *ad hoc* **comunicazione**; articoli 12 e 13);
  - Gruppo di lavoro sulla comunicazione e la formazione
    - Sotto-Gruppo di lavoro del GDL comunicazione sulla Foca monaca (**SGdL** *ad hoc* **Foca Monaca**);
- Gruppo di lavoro sulle opzioni normative (**GdL** *ad hoc* **leggi**; articoli 8, 9 e Dichiarazione allegata all'Accordo)
  - Gruppo di Lavoro che avrà il compito di valutare eventuali opzioni normative in linea con gli articoli 8, 9 e la Dichiarazione allegata all'Accordo;
- Gruppo di Lavoro trasversale sulle reti (**GdL** *ad hoc* **reti**)
  - Gruppo di lavoro che assisterà il Segretariato nella creazione e nel "mantenimento" della rete di *stakeholder* Pelagos.

39. Nel caso in cui la modalità di lavoro tramite gruppi di lavoro non sia perseguibile, le Parti dovranno prevedere **un budget per i consulenti** che provvederanno a realizzare il lavoro necessario per raggiungere gli obiettivi prefissati dal Piano di gestione.

Appendice 1
Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos

Projet de Plan de gestion pour le Sanctuaire Pelagos (2022-2027)
Bozza di Piano di Gestione per il Santuario Pelagos (2022-2027)

Coopération (réseaux internationaux) / *Cooperazione (reti internazionali)*

Objectif du domaine A / *Obiettivo del dominio A*	**Création d'une communauté Pelagos pour stimuler une approche de cogestion en impliquant activement toutes les «parties prenantes» pour : (a) identifier les mesures d'atténuation améliorant la conservation des mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos, (b) diffuser la vision du Sanctuaire, (c) participer au renforcement des capacités au sein de la Sanctuaire, (d) renforcer la coopération internationale pour atteindre les objectifs généraux de l'Accord Pelagos / *Creazione di una comunità Pelagos per stimolare un approccio di cogestione coinvolgendo attivamente tutte le "parti interessate" per (a) identificare misure di mitigazione che migliorino la conservazione dei mammiferi marini all'interno del Santuario Pelagos, (b) diffondere la visione del Santuario, (c) partecipare al rafforzamento delle capacità all'interno del Santuario, (d) rafforzare la cooperazione internazionale per raggiungere gli obiettivi generali dell'Accordo Pelagos.***
Objectif énoncé dans l'Accord / Obiettivo dichiarato nell'Accordo	Favoriser les programmes de recherche nationaux et internationaux visant à permettre l'accomplissement des dispositions de l'Accord (Art. 12) / *Favorire i programmi di ricerca nazionali e internazionali in adempimento alle disposizioni dell'Accordo (Art. 12);* Favoriser les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels, des autres usagers de la mer et des ONG (Art. 12) / Favorire *le campagne di sensibilizzazione dei professionisti, altri utenti del mare e le ONG (Art. 12);* ***ASPIM (Art. 16) / ASPIM (Art. 16)***
Pertinence pour d'autres législations / Rilevanza per altre normative	Lois de ratification des accords multilatéraux et des Conventions internationales / *Leggi di ratifica di accordi multilaterali e convenzioni internazionali* Directive Habitats de l'UE / *Direttiva Habitat dell'UE* Convention de Barcelone / *Convenzione di Barcellona*

Type de financement pour atteindre l'objectif / *Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo*

- Reliquat / *Risorse finanziarie residue* (Sur la base des disponibilités */ In base alle disponibilità)*
- Contributions volontaires des Parties / *Contibuti volontari delle Parti*
- Fonds Volontaires Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos*
- Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*

Domaine / *Domaine*	ID domaine / *ID domaine*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader	Partenaires/ *Partner*	Produits / *Prodotti*	Chronologie / *Cronologia*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Réseaux / *Reti*	A	**Réseau Pelagos** [Actions 1-9] / ***Network Pelagos*** *[Azioni 1-9]* ⇨ Définition et mis en œuvre d'un réseau Pelagos avec toutes les catégories nécessaires de parties prenantes (c'est-à-dire, groupes de travail d'experts, ambassadeurs, villes, universités, OIG, ONG, régions et autres autorités territoriales, AMP). Cette intervention est subdivisée en neuf actions et sous-actions / *Definizione e attuazione di una rete Pelagos con tutte le categorie di stakeholder necessarie (es. Gruppi di lavoro di esperti, ambasciatori, città, università, IGO, ONG, regioni e altre autorità territoriali, AMP). Questo intervento è suddiviso in nove azioni e relative sotto-azioni.*	SP, Parties / *SP, Parti*	CST, PFN, Président du CST, représentants des organisations concernées, Groupes de travail / *CST, PFN, Presidente del CST, rappresentanti delle organizzazioni competenti, Gruppi di lavoro*	Groupes de travail et un document de lignes directrices, Protocoles d'entente et accords / *Gruppi di lavoro e un documento di linee guida, Protocolli d'intesa e accordi*	2022-2027	1	SP (auto-évaluations) / *SP (auto-valutazioni)*

Clé / *chiave:* AMP=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente*.

Communication et formation / *Comunicazione e formazione*

Objectif des domaines B-C / ***Obiettivo dei domini B-C***	**Mettre en œuvre des activités de communication, de sensibilisation du public, de renforcement des capacités et de formation « avec les parties prenantes de Pelagos pour les parties prenantes de Pelagos » /** ***Svolgere attività di comunicazione, sensibilizzazione del pubblico, rafforzamento delle capacità e formazione "con le parti interessate Pelagos per le parti interessate Pelagos".***	
Objectif énoncé dans l'Accord / ***Obiettivo dichiarato nell'Accordo***	Protection des mammifères marins (y compris le phoque moine) et leur habitat dans les limites du Sanctuaire (Art. 2) / *Protezione dei mammiferi marini (compresa la foca monaca) e il loro habitat nei confini del Santuario (Art. 2)*; Favoriser les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels, des autres usagers de la mer et des ONG (Art. 12) / *Favorire le campagne di sensibilizzazione dei professionisti, altri utenti del mare e le ONG (Art. 12)*	**Type de financement pour atteindre l'objectif /** ***Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo***
Pertinence pour d'autres législations / ***Rilevanza per altre normative***	Aichi Target 1, Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) / *Aichi Target 1, Decennio delle scienze del mare per lo sviluppo sostenibile (2021-2030)*	• Reliquat / *Risorse finanziarie residue* (Sur la base des disponibilités */ In base alle disponibilità)* • Contributions volontaires des Parties / *Contibuti volontari delle Parti* • Fonds Volontaires Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos* • Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*

Domaine / *Domaine*	**ID domaine / *ID domaine***	**Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description /** ***Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione***	**Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader**	**Partenaires/** ***Partner***	**Produits /** ***Prodotti***	**Chronologie / *Cronologia***	**Ressources humaines supplémentaires /** ***Risorse umane supplementari***	**Évaluation (évaluateur) /** ***Valutazione (valutatore)***
Communication et sensibilisation / ***Comunicazione e sensibilizzazione***	**B**	**Activités de communication et de sensibilisation du public** [Actions 10-16] / ***Attività di comunicazione e sensibilizzazione del pubblico*** *[Azioni 10-16]* ⇨ Activités de communication et de sensibilisation du public, y compris la création du matériel de sensibilisation actualisé et de haute qualité en trois langues (FR, IT, EN) sur les mammifères marins et leurs habitats dans Pelagos, l'organisation d'événements, la mise à jour la plateforme de communication web, etc. / *Attività di comunicazione e sensibilizzazione del pubblico, includa la creazione di materiale di sensibilizzazione aggiornato e di alta qualità in tre lingue (FR, IT, EN) sui mammiferi marini e il loro habitat a Pelagos, inclusa l'organizzazione di eventi, l'aggiornamento della piattaforma per la comunicazione web ecc.* ⇨ Activités de communication spécifique pour les projets financés par l'Accord [Action 15] et sur la phoque moine dans [Action 16] / *Attività di comunicazione specifica per I progetti finanziati dall'Accordo* [Azione 15] e *sulla foca monaca nel Santuario Pelagos [Azione 16]*	Coordinateur GdT communication, SP, consultants.es / *Coordinatore GdL comunicazione, SP, consulenti*	Parties, CST, partenaires, GdT communication ou consultants, responsables des activités financées / *Parti, CST, partner, GdL comunicazione o consulenti, responsabili delle attività finanziate*	Matériel de communication, sensibilisation et formation, 6-12 événements de communication et/ou formation, newsletter, nouveau site internet, une application / *Materiale di comunicazione, sensibilizzazione e formazione, 6-12 eventi di comunicazione e/o formazione, newsletter, nuovo sito internet, una app*	2022-2027	2-3	SP, PFN, panel externe d'évaluateurs / *SP, PFN, pannello di valutatori esterni*

Formation / *Formazione*	**C**	**Événements de formation** [Actions 16-17] / ***Eventi di formazione a livello*** *[Azioni 16-17]* ⇨ Activités de formation nationaux et internationaux, y compris la formation à l'education environnementale, la formation technico-scientifique des parties prenantes, équipes d'intervention d'urgence, la formation aux examens post mortem pour mettre en évidence les prises accidentelles, etc. */ Attività di formazione, inclusa la formazione all'educazione ambientale, la formazione tecnico-scientifica dei portatori d'interesse, la formazione dei gruppi d'intervento urgente, la formazione per gli esami post-mortem per il bycatch, ecc.* ⇨ Activités de formation sur le phoque moine dans le Sanctuaire Pelagos [Action 16] */ Attività di formazione sulla foca monaca nel Santuario Pelagos [Azione 16]*	Partenaires nationaux, PFN, Coordinateur GdT impacts, MC / *Partner nazionali, PFN, Coordinatore GdT impatti, MC*	SP, PFN, Coordinateur GdT impacts ou consultant.e, Partenaires nationaux, Parties, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM, ACCOBAMS, RAMOGE, Parcs nationaux, AMP, ASPIM, FPA2, Musée Océanographique de Monaco / *SP, PFN, Coordinatore GdT impatti o consulente, Partners nazionali, Parti, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM, ACCOBAMS, RAMOGE, Parchi nazionali, AMP, SPAMI, FPA2, Museo Oceanografico di Monaco*	6-12 événements de communication et/ou formation, Procédure d'intervention / *6-12 eventi di comunicazione e/o formazione, Procedura d'intervento*	2022-2027	1	

Clé / *chiave:* AMP=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente*.

Cohabitation / *Coabitazione* - [1/2]

Objectif des domaines D-E / *Obiettivo dei domini D-E*	**Optimisation des informations et des données existantes pour les évaluations périodiques de l'état de conservation des espèces de mammifères marins et de leur écosystème / *Ottimizzazione delle informazioni e dei dati esistenti per la valutazione periodica dello stato di conservazione delle specie di mammiferi marini e del loro ecosistema***
Objectif énoncé dans l'Accord / *Obiettivo dichiarato nell'Accordo*	Évaluation périodique de l'état des populations, des menaces pesant sur leurs habitats (en particulier, sur l'alimentation et la reproduction) de la mortalité (Art. 5) / *Valutazione periodica dello stato delle popolazioni delle minacce sul loro habitat (in relazione all'alimentazione e alla riproduzione) e della della mortalità (Art. 5);* *Impact de la pêche sur les ressources alimentaires (Art. 7)* / *Impatto della pesca su risorse alimentari (Art. 7);* *Impact des filets de pêche abandonnés (Art. 7)* / *Impatto delle reti abbandonate (Art. 7);* *Evaluation des technologies de pêche (Art. 7)* / *Valutazioni su tecnologia della pesca (Art. 7);* Favoriser les programmes de recherche nationaux et internationaux visant à permettre l'accomplissement des dispositions de l'Accord (Art. 12) / *Favorire i programmi di ricerca nazionali e internazionali in adempimento alle disposizioni dell'Accordo (Art. 12);* *Lutte contre les pressions anthropiques* / *Lotta contro le pressioni antropiche;* *Lutte contre la pollution (Art. 6)* / *Lotta contro l'inquinamento (Art. 6);* *Gestion des perturbations causées par le trafic maritime de nature diverse* / *Gestione del disturbo causato dal traffico marittimo di varia natura*
Type de financement pour atteindre l'objectif / *Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo*	• Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*
Pertinence pour d'autres législations / *Rilevanza per altre normative*	Directive sur la Planification de l'Espace Maritime (PEM) de l'UE / *Direttiva sulla Pianificazione dello Spazio Marittimo (PSM) dell'UE*; Directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE / *Direttiva Quadro sulla Strategia Marina dell'UE*; Directive « Habitats-Faune-Flore » / *Direttiva Habitat*; Directive sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione delle impatto ambientale dell'UE*; Directive sur l'évaluation environnementale stratégique de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione ambientale strategica dell'UE*; Règlements UE 2019/1241 / *Regolamenti UE* 2019/1241, 2017/1004 et/*e* 2020/967; EcAp / IMAP (Convention de Barcelone) / *EcAp/IMAP (Convenzione di Barcellona)*

Domaine / *Domaine*	ID domaine / *ID domaine*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader	Partenaires/ *Partner*	Produits / *Prodotti*	Chronologie / *Cronologia*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Répertoires, bases de données, archives / *Registri, banche dati, archivi*	D	**Répertoires, bases de données, archives, y compris celles des recommandations de l'Accord Pelagos** [Actions 18-20] / ***Registri, banche dati, archivi, compreso quello delle raccomandazioni dell'Accordo Pelagos*** *[Azioni 18-20]* ⇨ Cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles / *Mappe della distribuzione delle specie e delle potenziali minacce* ⇨ Inventaire et évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise des pressions anthropiques dans le Sanctuaire / *Inventario e valutazione delle misure di mitigazione/controllo delle pressioni antropiche nel Santuario* ⇨ Archives des recommandations de l'Accord Pelagos / *Archivio delle raccomandazioni dell'Accordo Pelagos*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente* SP	CST, GdT pertinents, Universités, partenaires de recherche /*CST, GdL pertinenti, università, partner di ricerca*	12-14 mémoires universitaires / *12-14 tesi* Une archive en ligne / *Un archivio online*	2022-2027	Etudiants universitaires / *Studenti universitari*	CST Parties / *Parti*
Évaluations / *Valutazioni*	E	**Évaluation de l'état des espèces, de l'écosystème et des pressions anthropiques** [Actions 21-23] / ***Valutazione delle specie, dello stato dell'ecosistema e delle pressioni antropiche*** *[Azioni 21-23]* ⇨ État des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos / *Stato delle popolazioni di mammiferi marini nel Santuario Pelagos* ⇨ Évaluation des pressions / *Stato delle pressioni* ⇨ Pelagos *Quality Status* Report : Évaluation périodique des pressions et rapport / *Pelagos Quality Status Report: Valutazione periodica delle pressioni e relazione*	Coordinateur du GdT évaluations ou consultante et QSR editor / *Coordinatore del GdL valutazioni o consulente e QSR editor*	CST, GdT pertinents, Universités, partenaires de recherche, autres experts et représentants des parties prenantes / *CST, GdL pertinenti, università, partner di ricerca, altri esperti e rappresentanti delle parti interessate.*	Plusieurs documents / *Numerosi documenti*	2022-2027	0	CST, PFN

Clé / *chiave:* AMP=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente*.

Cohabitation / *Coabitazione* - [2/2]

Objectif des domaines F-G / *Obiettivo dei domini F-G*	**Optimisation des informations et des données existantes pour les évaluations périodiques de l'état de conservation des espèces de mammifères marins et de leur écosystème /** *Ottimizzazione delle informazioni e dei dati esistenti per la valutazione periodica dello stato di conservazione delle specie di mammiferi marini e del loro ecosistema*
Objectif énoncé dans l'Accord / *Obiettivo dichiarato nell'Accordo*	Évaluation périodique de l'état des populations, des menaces pesant sur leurs habitats (en particulier, sur l'alimentation et la reproduction) de la mortalité (Art. 5) / *Valutazione periodica dello stato delle popolazioni delle minacce sul loro habitat (in relazione all'alimentazione e alla riproduzione) e della della mortalità (Art. 5);* *Impact de la pêche sur les ressources alimentaires (Art. 7) / Impatto della pesca su risorse alimentari (Art. 7);* *Impact des filets de pêche abandonnés (Art. 7) / Impatto delle reti abbandonate (Art. 7);* *Evaluation des technologies de pêche (Art. 7) / Valutazioni su tecnologia della pesca (Art. 7);* Favoriser les programmes de recherche nationaux et internationaux visant à permettre l'accomplissement des dispositions de l'Accord (Art. 12) / *Favorire i programmi di ricerca nazionali e internazionali in adempimento alle disposizioni dell'Accordo (Art. 12);* *Lutte contre les pressions anthropiques / Lotta contro le pressioni antropiche;* *Lutte contre la pollution (Art. 6) / Lotta contro l'inquinamento (Art. 6);* *Gestion des perturbations causées par le trafic maritime de nature diverse / Gestione del disturbo causato dal traffico marittimo di varia natura*
Type de financement pour atteindre l'objectif / *Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo*	
Pertinence pour d'autres législations / *Rilevanza per altre normative*	Directive sur la Planification de l'Espace Maritime (PEM) de l'UE / *Direttiva sulla Pianificazione dello Spazio Marittimo (PSM) dell'UE*; Directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE / *Direttiva Quadro sulla Strategia Marina dell'UE*; Directive « Habitats-Faune-Flore » / *Direttiva Habitat*; Directive sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione delle impatto ambientale dell'UE*; Directive sur l'évaluation environnementale stratégique de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione ambientale strategica dell'UE*; Règlements UE 2019/1241 / *Regolamenti UE* 2019/1241, 2017/1004 et/*e* 2020/967; EcAp / IMAP (Convention de Barcelone) / *EcAp/IMAP (Convenzione di Barcellona)*
	• Contributions volontaires des Parties / *Contibuti volontari delle Parti* • Fonds Volontaires Pelagos / *Fondo Volontario Pelagos* • Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*

Domaine / *Domaine*	ID domaine / *ID domaine*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader	Partenaires/ *Partner*	Produits / *Prodotti*	Chronologie / *Cronologia*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Protocoles / *Protocolli*	F	**Élaboration d'un protocole pour l'échange systématique d'information entre les Réseaux Nationaux d'Échouages sur la surveillance des événements de mortalité des mammifères marins et évaluation des causes de mortalité, y compris la participation aux initiatives d'ACCOBAMS sur ce sujet** [Action 24] / ***Elaborazione di un protocollo per lo scambio sistematico di informazioni tra le Reti Nazionali Spiaggiamenti sul monitoraggio degli eventi di mortalità dei mammiferi marini e valutazioni delle cause di mortalità, compresa la partecipazione alle iniziative ACCOBAMS in materia*** *[Azione 24]*	Coordinateurs des GdT évaluations, GdT impacts et GdT réseaux / *Coordinatori dei GdL valutazioni, GdT impatti e GdL reti*	SP, ACCOBAMS, Chercheurs, Pelagis, Università di Padova / *SP, ACCOBAMS, Ricercatori, Pelagis, Università di Padova*	Protocole d'échange systématique d'information / *Protocollo di scambio sistematico di informazioni*	2022-2025	0	
Mesures d'atténuation / *Misure di mitigazione*	G	**Identification et mise en œuvre des mesures d'atténuation** [Actions 25-26] / ***Individuazione e messa in opera di misure di mitigazione*** *[Azioni 25-26]* ⇨ Adoption de bonnes pratiques (*best practice*) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques / *Adozione di best practice per la mitigazione degli impatti per le attività previste e autorizzate nel Santuario, nel quadro delle valutazioni di impatto ambientale e valutazioni ambientali strategiche* ⇨ Analyse des nouvelles lois et réglementations sur la pêche dans la perspective Pelagos / *Analisi nuove leggi e regolamenti sulla pesca in prospettiva Pelagos*	Coordinateurs des GdT pertinents / *Coordinatori dei GdL pertinenti*	CST, PFN, OIG, partenaires, autorités portuaires, RAM, PREMAR, DAM, SP, représentants des départements nationaux des pêches / *CST, PFN, OIG, partner, autorità portuali, RAM, PREMAR, DAM, SP, rappresentanti dei dipartimenti nazionali della pesca*	Elaboration et adoption de lignes directrices / *Elaborazione e adozione di linee guida*	2022-2027	0	Parties / *Parti*

Clé / *chiave:* AMP=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente*.

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* - [1/2]

Objectif des domaines H-I / *Obiettivo dei domini H-I*	**Optimisation de la Gouvernance de l'Accord / *Ottimizzazione della governance dell'Accordo***	
Objectif énoncé dans l'Accord / *Obiettivo dichiarato nell'Accordo*	Harmonisation (Art. 10) / *Armonizzazione (Art. 10) ;* Adhésion des Etats tiers qui opèrent dans le Sanctuaire aux principes de l'Accord, de l'UNEP/MAP et de l'ACCOBAMS (Art. 17) / *Aderenza degli Stati che operano nel Santuario ai principi dell'Accord, dell'UNEP MAP e di ACCOBAMS (Art. 17);* Réglementation ou interdiction des compétitions offshore (Art. 9) et des activités touristiques d'observation des cétacés (Art. 8) / *Regolamentazione o divieto delle competizioni offshore (Art. 9) e delle attività turistiche di osservazione dei cetacei (Art. 8);* Harmonisation dans la réglementation des activités de prospection géo-sismique et extraction / *Armonizzazione nella regolamentazione delle attività di prospezione geosismica e estrazione*	**Type de financement pour atteindre l'objectif / *Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo***
Pertinence pour d'autres législations / *Rilevanza per altre normative*	Directive sur la planification de l'espace maritime (PEM) de l'UE / *Direttiva sulla Pianificazione dello Spazio Marittimo (PSM) dell'UE;* Directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE / *Direttiva Quadro sulla Strategia Marina dell'UE;* Directive sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione delle impatto ambientale dell'UE;* Directive sur l'évaluation environnementale stratégique de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione ambientale strategica dell'UE;* EcAp / IMAP (Convention de Barcelone) / *EcAp/IMAP (Convenzione di Barcellona);* Règlement UE 2019/1241 / *Regolamento UE 2019/1241*	• Contributions volontaires des Parties / *Contibuti volontari delle Parti* • Fonds Volontaires Pelagos / *Fondo Volontario Pelagos* • Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*

Domaine / *Domaine*	ID domaine / *ID domaine*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader	Partenaires/ *Partner*	Produits / *Prodotti*	Chronologie / *Cronologia*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Modus operandi	H	**Coordination et financement des deux thèmes prioritaires pour les Parties** [Action 27] / ***Coordinamento e finanziamento dei due temi prioritari per la concertazione*** *[Azione 27]*	Coordinateur pour la Partie-leader / *Coordinatore per la Parte-leader*	SP, CST, Parties, parties prenantes / *SP, CST, Parties, stakeholders*	1-2 mesures de gestion par thème / *1-2 misure di gestione per tema*	2022-2027	AD	Consultant / *Consulente*
Harmonisation des procédures de gouvernance / *Armonizzazione delle procedure per la governance*	I	**Harmonisation au niveau de l'Accord des politiques nationales sur les mammifères marins : législation et directives. Stratégie de sensibilisation pour les parties non contractantes** [Actions 28-29] / ***Armonizzazione a livello di Accordo delle politiche nazionali sui mammiferi marini: legislazione e linee guida. Strategia per la sensibilizzazione per le parti non contraenti*** *[Azioni 28-29]* ⇨ Faciliter l'harmonisation des mesures nationales et européennes pertinentes et réaliser un inventaire des instruments juridiques pertinents / *Facilitare l'armonizzazione delle misure nazionali ed europee rilevanti e realizzare un inventario degli strumenti giuridici pertinenti.* ⇨ Art. 17 : Inviter les États utilisant le Sanctuaire à adhérer à leurs principes de conservation des mammifères marins et à toutes les politiques pertinentes (ex., UNEP MAP, ACCOBAMS, EU) */ Art. 17: Invitare gli Stati che usano il Santuario ad aderire ai propri principi sulla conservazione dei mammiferi marini e a tutte le politiche pertinenti (e.g., UNEP MAP, ACCOBAMS, EU)* ⇨ Considérer l'adhésion individuelle et en tant qu'Accord aux déclarations et meilleures pratiques suivantes : Statement on Traceability and Port State Measures ; Déclaration pour promouvoir les bonnes pratiques en transport maritime pour la protection du milieu marin et côtier ; charte SAILS de bonnes pratiques du transport maritime pour la protection du milieu marin et du littoral / *Considerare l'adesione individuale e come Accordo alle seguenti*	Coordinateur GdT lois / *Coordinatore GdL leggi*	SP, Parties, GdT lois, parties prenantes / *SP, Parti, GdL leggi, stakeholders*	Mémoire universitaire / *Tesi magistrale* Mesures d'harmonisation / *Misure di armonizzazione* Sélection de chartes et leur diffusion dans le Sanctuaire */ Selezione delle carte e loro diffusione nel Santuario*	2022-2024	2	SP

		dichiarazioni/best practices: Statement on Traceability and Port State Measures; Dichiarazione per promuovere buone pratiche nel trasporto marittimo per la protezione dell'ambiente marino e costiero; carta SAILS *delle buone pratiche nel trasporto marittimo per la protezione dell'ambiente marino e della costa*						

Clé / *chiave:* CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente.*

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* - [2/2]

Objectif des domaines J-L / *Obiettivo dei domini J-L*	**Optimisation de la Gouvernance de l'Accord / *Ottimizzazione della governance dell'Accordo***	
Objectif énoncé dans l'Accord / *Obiettivo dichiarato nell'Accordo*	Harmonisation (Art. 10) / *Armonizzazione (Art. 10) ;* Adhésion des Etats tiers qui opèrent dans le Sanctuaire aux principes de l'Accord, de l'UNEP/MAP et de l'ACCOBAMS (Art. 17) / *Aderenza degli Stati che operano nel Santuario ai principi dell'Accord, dell'UNEP MAP e di ACCOBAMS (Art. 17);* Réglementation ou interdiction des compétitions offshore (Art. 9) / *Regolamentazione o divieto delle competizioni offshore (Art. 9);* Règlementation des activités touristiques d'observation des cétacés (Art. 8) / *Regolamentazione delle attività turistiche di osservazione dei cetacei (Art. 8);* Harmonisation dans la réglementation des activités de prospection géo-sismique et extraction / *Armonizzazione nella regolamentazione delle attività di prospezione geosismica e estrazione*	**Type de financement pour atteindre l'objectif / *Tipo di finanziamento per raggiungere l'obiettivo***
Pertinence pour d'autres législations / *Rilevanza per altre normative*	Directive sur la Planification de l'Espace Maritime (PEM) de l'UE / *Direttiva sulla Pianificazione dello Spazio Marittimo (PSM) dell'UE;* Directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE / *Direttiva Quadro sulla Strategia Marina dell'UE;* Directive sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione delle impatto ambientale dell'UE;* Directive sur l'évaluation environnementale stratégique de l'UE / *Direttiva sulla Valutazione ambientale strategica dell'UE;* EcAp / IMAP (Convention de Barcelone) / *EcAp/IMAP (Convenzione di Barcellona);* Règlement UE 2019/1241 / *Regolamento UE 2019/1241*	• Reliquat / *Risorse finanziarie residue* (Sur la base des disponibilités */ In base alle disponibilità)* • Contributions volontaires des Parties / *Contibuti volontari delle Parti* • Fonds Volontaires Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos* • Budget de fonctionnement / *Budget di funzionamento*

Domaine / *Domaine*	**ID domaine / *ID domaine***	**Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme : titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione***	**Coordinateur / *Coordinatore* PFN Leader**	**Partenaires/ *Partner***	**Produits / *Prodotti***	**Chronologie / *Cronologia***	**Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari***	**Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)***
Harmonisation des procédures de gouvernance / *Armonizzazione delle procedure per la governance*	**J**	**Harmonisation des procédures de gouvernance existantes de l'Accord : règlements intérieurs et méthodes de travail, y compris l'évaluation périodique de la performance du Plan de gestion** [Actions 30-31] **/ *Armonizzazione delle procedure per la governance dell'Accordo: regolamenti e metodi di lavoro, compresa la valutazione periodica della performance del Piano di gestione*** *[Azioni 30-31]*	Coordinateurs GdT procédures, communication, évaluations, SP, Consultant.e / *Coordinatori GdL procedure, comunicazione, valutazioni, SP, Consulente*	SP, GdT procédures, communication, évaluationss, Parties, CST / *SP GdL procedure, comunicazione, valutazioni, Parti, CST*	Mise à jour/harmonisation des procédures / *Aggiornamento/armonizzazione delle procedure*	2022-2027	0	SP

Gestion administrative du Secrétariat permanent / *Gestione amministrativa della Segretariato Permanente*	K	**Harmonisation des procédures administratives de l'Accord** [Action 32] **/** ***Armonizzazione delle procedure amministrative dell'Accordo*** *[Azione 32]*	Coordinateur GdT procédures, SP / *Coordinatore GdL procedure*	Tous les partenaires, experts / *Tutti I partner, esperti*	Harmonisation des procédures administratives / *Armonizzazione delle procedure ammistrative*	2022-2027	0	Parties / *Parti*
	L	**Gestion quotidienne du Secrétariat permanent, y compris l'organisation de la revue périodique du Sanctuaire ASPIM Pelagos (2025) et la gestion du « Fonds Volontaire Pelagos »** [Actions 33, 34, 35] **/** ***Gestione corrente del Segretariato Permanente, compresa l'organizzazione della revisione periodica del ASPIM Santuario Pelagos (2025) e la gestione del « Fondo Volontario Pelagos »*** *[Azioni 33, 34, 35]*	SP, coordinateurs des GdT / *SP, coordinatori dei GdL*	Tous les partenaires et les GdT, experts / *Tutti i partner e I GdL, esperti*	Rapports, réunions / *Relazioni, riunioni*	2022-2027	0	SPA /RAC

Clé / *chiave:* AMP=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, CST=Comité scientifique et technique/*Comitato Scientifico e Tecnico;* GdT=Groupe de Travail/*Gruppo di Lavoro;* PFN=Point focal national/*Punto focale nazionale;* SP=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente*.

Appendice 2
Plan d'action (2022-2027) de l'Accord Pelagos

Plan d'Action du Sanctuaire Pelagos / *Piano d'Azione del Santuario Pelagos*

Domaine: Coopération / *Cooperazione* [1/2]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Les experts / *Gli esperti*		**A-1**	⇧	**Création du réseau d'experts Pelagos / *Creazione del network degli esperti di Pelagos*** ⇨ Ce réseau comprendra des scientifiques, des techniciens et des experts de toute la gamme des sujets pertinents pour la gestion du Sanctuaire Pelagos. Ce pool d'experts volontaires sera utilisé pour des consultations, chaque fois que nécessaire. La sélection des membres se fera à travers un processus transparent (à définir) / *Questa rete includerà ricercatori, tecnici, esperti di tutta la gamma di argomenti rilevanti per la gestione del Santuario Pelagos. Questo pool volontario di esperti sarà utilizzato per consultazioni, ove necessario. La selezione dei membri avverrà attraverso un processo trasparente (da definire)*	SP	CST, PFN *CST, PFN*	Groupes de travail et un document de lignes directrices / *Gruppi di lavoro e un documento di linee guida*	2022, 2024, 2026	BF, FVP, CV	0	SP (auto-évaluation) *SP (auto-valutazione)*
		A-2	⇧	**Finaliser les collaborations formelles avec les Universités du Sanctuaire pour la formation / *Finalizzare delle collaborazioni formali con le Università del Santuario Pelagos per la formazione*** ⇨ Finaliser les accords avec les Universités du Sanctuaire (Université de Nice, Toulon, Corse, Gênes, Pise, Sienne) axés sur les aspects éducatifs du Sanctuaire Pelagos (par exemple, possibilité de coordonner des mémoires universitaires d'intérêt pour l'Accord Pelagos et d'organiser des événements scientifiques) / *Finalizzare accordi co n le Università del Santuario (Università di Nizza, Tolone, Corsica, Genova, Pisa, Siena) si è concentrato sugli aspetti educativi del Santuario Pelagos (es. Possibilità di coordinare tesi di interesse per l'Accordo Pelagos e organizzare eventi scientifici)*	SP (SE)	*GdT reseaux* *GdL reti*	5 collaborations officielles / *5 collaborazioni ufficiali*	2022, 2024, 2026	BF	0	SP (auto-évaluation) *SP (auto-valutazione)*
Les Ambassadeurs *Gli Ambasciatori*		**A-3**	⇧	**Ambassadeurs Pelagos: promotion et animation de l'initiative / *Ambasciatori Pelagos: promozione e animazione dell'iniziativa***	SP (ASE) *SP (VSE)*	Coordinateurs des GdT *Coordinatori dei GdL*	1 kit, 12 bulletins, 3 événements, 3 adhésions / *1 kit 12 bollettini 3 eventi 3 adesioni*	2022-2027	BF, FN, CV, R (6 000 € / € 6.000)	0	SP (auto-évaluation) / *SP (auto-valutazione)*

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(& **"EcoPorts Pelagos"** ■), **"Pelagos slow travel"** (& **"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"**)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et

technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP**= Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue;* **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

Domaine: Coopération / *Cooperazione* [2/2]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Les communes riveraines du Sanctuaire *I comuni rivieraschi del Santuario*		**A-4**	⇧	**Charte de partenariat avec les communes riveraines du Sanctuaire / *Carta di partenariato con i comuni rivieraschi del Santuario***	Parties, SP / *Parti, SP*	PnPC, Mite		2022-2027	BF, FN, FVP, CV		NA
		A-5	⇧	**Relations avec les administrations territoriales / *Relazioni con le amministrazioni territoriali*** ⇨ Identifier les synergies avec les administrations territoriales sur les initiatives et les intérêts communs sur les actions de gestion et de conservation des mammifères marins et de leur écosystème / *Identificare sinergie con le amministrazioni territoriali interessate, su iniziative e interessi comuni sulle azioni di gestione e conservazione per i mammiferi marini e il loro ecosistema*	Parties / *Parti*	SP, GdT réseaux / *SP, GdL reti*	Plus d'un nouvel Accord / *Più di un nuovo accordo*	2023, 2024, 2026	FN, FVP, CV		
Les autres organisations internationals *Le altre organizzazioni internazionali*		**A-6**	⇧	**Relations avec d'autres organisations internationales / *Relazioni con altre organizzazioni internazionali*** ⇨ Identifier les synergies avec les OIG pertinentes sur les initiatives et les intérêts communs sur les actions de gestion et de conservation des mammifères marins et de leur écosystème / *Identificare sinergie con le organizzazioni internazionali interessate su iniziative e interessi comuni sulle azioni di gestione e conservazione per i mammiferi marini e il loro ecosistema*	SP (SE)	GdT réseaux / *GdL reti*	–	2022, 2023	BF, FVP, CV	0	
Les ONG *Le ONG*		**A-7**	⇧	**Relations avec d'autres organisations non-gouvernementales / *Relazioni con altre organizzazioni non governative***	SP (SE)	GdT réseaux / *GdL reti*	–	2022, 2024, 2026	BF, CV, FVP	0	
Les aires marines protégées *Le aree marine protette*		**A-8**	⇧	**Définir et mettre en œuvre un protocole pour impliquer les Aires Marines Protégées du Sanctuaire dans les activités de l'Accord / *Predisporre e implementare un protocollo per coinvolgere le Aree Marine Protette del Santuario nelle attività dell'Accordo***	SP (SE)	GdT ASPIM / AMP et GdT réseaux / *GdL ASPIM / AMP e GdL reti*	Protocole d'entente / *Protocollo d'intesa*	2022, 2023, 2024-2027	BF, CV, FVP	0	
		A-9	⇔	**Améliorer la coopération avec d'autres ASPIM sur la communication et la gouvernance sur les mammifères marins / *Migliorare la cooperazione con altre ASPIM su comunicazione e governance in merito ai mammiferi marini***	SP (SE)	GdT ASPIM / AMP / *GdL ASPIM / AMP*	–	2022, 2024 & 2026	BF, CV, FVP, R (6 000 € / (€ 6.000)		expert / *esperto*

CODE DE COULEURS / CODICE DEI COLORI: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(&* ***"EcoPorts Pelagos"*** ■*),* ***"Pelagos slow travel"*** *(&* ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"***) ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ / CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue*; **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie /*Italia;* **MC** =*Monaco.*

Domaine: Communication et formation / *Comunicazione e formazione* [1/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Communication, sensibilisation et formation *Comunicazione, sensibilizzazione e formazione*		**B-10**	⇧	**"News from the Pelagos Sanctuary: the importance of marine mammals and their habitats" (« Actualités du Sanctuaire Pelagos : l'importance des mammifères marins et de leurs habitats »): / *"News from the Pelagos Sanctuary: the importance of marine mammals and their habitats" ("Notizie dal Santuario Pelagos: l'importanza dei mammiferi marini e dei loro habitat")*** ⇨ Création d'un matériel de sensibilisation du public actualisé et de haute qualité en trois langues (FR, IT, EN) sur les mammifères marins et leurs habitats dans Pelagos pour le grand public / les touristes, écoles, universités, AMP, municipalités, ferries, pêcheurs. Pelagos fournit des conseils spécifiques sur le format et les sujets généraux. Réalisation de courtes histoires vidéo sur l'importance des mammifères marins de Pelagos et de leur écosystème. / *Creazione di materiale di sensibilizzazione del pubblico aggiornato e di alta qualità in tre lingue (FR, IT, EN) sui mammiferi marini e il loro habitat in Pelagos per il grande pubblico / turisti, scuole, università, AMP, comuni, traghetti, pescatori. Pelagos fornisce una guida specifica sul formato e sugli argomenti generali. Realizzazione di brevi video racconti sull'importanza dei mammiferi marini di Pelagos e del loro ecosistema.*	Coordinateur GdT communication ou consultant / *Coordinatore GdL comunicazione o colnsulente*	SP (ASE), PFN, CST, GdT communication / *SP (VSE), NFP, CST, GdL comunicazione*	Histoires vidéo / *Storie video*	2022, 2024, 2026	CV, FVP, R (10 000 € / (€ 10.000)	Acquisition de biens et services / *Aquisizione di beni e servizi*	External panel
		B-11	⇔	**Créer de nouveaux supports de communication pour le jeunes public et les écoles (affiches, kits de sensibilisation, newsletters, T-shirts) /*Creare nuovi supporti di comunicazione per il giovane pubblico e per le scuole (poster, kit di sensibilizzazione, newsletter, T-shirt)***	Coordinateur GdT communication / *Coordinatore GdL comunicazione*	SP (ASE), MC, GdT communication / *SP (VSE), MC, GdL comunicazione*	Affiches, kits de sensibilisation, newsletters, T-shirts / *poster, kit di sensibilizzazione, newsletter, T-shirt*	2022, 2024, 2026	CV, FVP, R (3 000 € / (€ 3.000)	Acquisition de biens et services / *Aquisizione di beni e servizi*	External panel

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(&* ***"EcoPorts Pelagos"*** ■ *)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(&* ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"*** *)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE**/***VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP**= Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue* **AD**/***DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

Communication et formation / *Comunicazione e formazione* [2/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Communication, sensibilisation et formation / *Comunicazione, sensibilizzazione e formazione*		**B-12**	⇧	**Organisation d'événements de communication du "Sanctuaire Pelagos" / *Organizzazione di Eventi di comunicazione del "Santuario Pelagos"***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication, partenaires / *GdL comunicazione, partner*	6-12 événements de communication et/ou formation / *6-12 eventi di comunicazione e/o formazione*	2022-2027	BF, CV, FVP, R (13 000 € / (€ 13.000)		
		B-13	⇔	**Développer et mettre à jour la plateforme de communication externe (site web, réseaux sociaux, e-mailings, newsletters, conférences, participation à des actions de sensibilisation, etc.), y compris les traductions en anglais des contenus les plus importants, dont le texte de l'Accord / *Sviluppare e aggiornare la piattaforma di comunicazione esterna (sito internet, social network, e-mailing, bollettini, conferenze, partecipazione alle azioni di sensibilizzazione, ecc.), includendo le traduzioni in inglese dei contenuti più importanti, incluso il testo dell'Accordo***	Consultant.e ou SP / *Consulente o SP*	SP (ASE), Parties, CST, partenaires, GdT communication / *SP (VSE), Parti, CST, partner, GdL comunicazione*	_	2022-2027	BF, CV, FVP, R (13 000 € / (€ 13.000)	1	PFN / *NFP*
		B-14	⇔	**identification d'une application pour la collecte de données de science participative sur les mammifères marins / *identificazione di una app per la raccolta di dati di scienza partecipativa (citizen science) sui mammiferi marini***	Technicien informatique / *Tecnico informatico*	SP (ASE), Coordinateur GdT communication / *SP (VSE), Coordinatore GdL comunicazione, CST*	Une application / *Una app*	2024	BF, CV, FVP	1	

CODE DE COULEURS / CODICE DEI COLORI: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(& **"EcoPorts Pelagos"** ■)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(& **"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"**)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ / CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue*; **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie / *Italia;* **MC** =*Monaco.*

Communication et formation / *Comunicazione e formazione* [3/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Communication, sensibilisation et formation *Comunicazione, sensibilizzazione e formazione*		**B-15**	⇧	**Communication spécifique pour les activités/projets financés par l'Accord Pelagos / *Comunicazione specifica perle attività/progetti finanziati dall'Accordo Pelagos***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication, responsables des activités financées / *GdL comunicazione, responsabili delle attività finanziate*	En fonction des besoins / *Secondo i bisogni*	2022-2027	BF, FN	0	
		B-16	⇧	**Phoque moine dans le Sanctuaire Pelagos : sensibilisation et surveillance des grottes historiques / *Foca monaca nel Santuario Pelagos: sensibilizzazione e monitoraggio delle grotte storiche*** Lié à C-17 pour l'aspect "suivi" / *Collegata a C-17 per l'aspetto « monitoraggio"*	MC	Parties, Parcs nationaux, AMP, ASPIM, FPA2, Musée Océanographique de Monaco / *Parti, Parchi nazionali, AMP, ASPIM, FPA2, Museo Oceanografico di Monaco*	Initiatives de sensibilisation et surveillance / *Initiative di sensibilizzazione e monitoraggio*	2022, 2023-2027	BF, FN, CV, FVP		
		C-17	⇧	**Développement de modules de formation sur le Sanctuaire Pelagos dans le cadre d'offres de formation des différents partenaires / *Sviluppo di moduli di formazione sul Santuario Pelagos nell'ambito di offerte di formazione di partner diversi***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication, partenaires, ACCOBAMS, RAMOGE, SPA/RAC, MedPAN/ *GdL comunicazione, partner, ACCOBAMS, RAMOGE, SPA/RAC, MedPAN*	6-12 événements de communication et/ou formation / *6-12 eventi di comunicazione e/o formazione*	2022-2027	BF, FN, CV, FVP		

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(&* ***"EcoPorts Pelagos"*** ■*)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(&* ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"****)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ / CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette,* **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue*; **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie /*Italia;* **MC** =*Monaco.*

Cohabitation / *Coabitazione* [1/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Répertoires, bases de données, archives / *Registri, banche dati, archivi*		**D-18**	⇧	**Cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles / *Mappe della distribuzione delle specie e delle potenziali minacce*** ⇨ Ces cartes seront créées sur la base de données existantes publiées et en open source. Cette cartographie sera développée à travers des mémoires universitaires. / *Queste mappe verranno create sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. La cartografia sarà sviluppata attraverso tesi universitarie.*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Universités / *SP, Università*	8-9 mémoires universitaires / *8-9 tesi*	2022-2026	BF, CV, FVP	Étudiants universitaires / *Studenti universitari*	Parties / *Parti*
		D-19	⇧	**Inventaires et évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise des pressions anthropiques dans le Sanctuaire / *Inventari e valutazione delle misure di mitigazione/controllo delle pressioni antropiche nel Santuario*** ⇨ Ces inventaires seront créés sur la base de données existantes publiées et *open source*. L'activité sera développée à travers des mémoires universitaires / *Questi inventari saranno creati sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. L'attività sarà sviluppata attraverso tesi universitarie*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Universités / *SP, Università*	4-5 mémoires universitaires / *4-5 tesi*	2022-2025	BF, CV, FVP	Étudiants universitaires / *Studenti universitari*	CST
		D-20	⇧	**Archives des recommandations de l'Accord Pelagos / *Archivio delle raccomandazioni dell'Accordo Pelagos***	SP	–	Une archive en ligne / *Un archivio online*	2022, 2023, 2025, 2027	BF, CV, FVP	0	
Évaluation de l'état des espèces et de l'écosystème / *Valutazione delle specie e dello stato dell'ecosistema*		**E-21**	⇧	**Évaluation de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos / *Valutazione dello stato delle popolazioni di mammiferi marini nel Santuario Pelagos*** ⇨ Cette activité comprend diverses actions de suivi, d'évaluation et de *reporting*. La phase d'évaluation sera périodique et basée sur tous les travaux publiés et sur des rapports non publiés de projets financés par Pelagos. Ces travaux et données seront revus organiquement à l'échelle du Sanctuaire / *Questa attività include diverse azioni di monitoraggio, valutazione e reporting. La fase di Assessment sarà periodica e si baserà su tutti i lavori pubblicati e su report inediti di progetti finanziati da Pelagos. Questi lavori e dati saranno riconsiderati organicamente su scala di Santuario*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, Parties, CST, GdT pertinents / *SP, Parti, CST, GdL pertinenti*	Plusieurs documents / *Numerosi documenti*	2022-2027	BF, CV, FVP, FN	0	

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** (& ***"EcoPorts Pelagos"***), ***"Pelagos slow travel"*** (& ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"***), ***Pêche durable / Pesca sostenibile***, ***Évaluations / Valutazioni***, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione***; ***Gouvernance / Governance***. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP**=Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residu;* **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

Cohabitation / *Coabitazione* [2/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Évaluation des pressions anthropiques / *Valutazione delle pressioni antropiche*		**E-22**	⇧	**Évaluation actuelle des pressions / *Valutazione iniziale delle pressioni*** ⇨ Ceci sera basé sur une évaluation des : (a) cartes produites dans l'action D-18; (b) données publiées et des rapports des projets financés par Pelagos; (c) les informations disponibles dans les bases de données en Open Source; (d) Rapports nationaux sur ces questions; (e) les données officielles des autorités compétentes, etc. De nouvelles données ne seront collectées que si ces évaluations identifient des lacunes spécifiques qui entravent l'identification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées. / *Ciò si baserà su una valutazione di: (a) mappe prodotte dall'azione D-18 (b) dati pubblicati e relazioni sui progetti finanziati da Pelagos; (c) informazioni disponibili in database opensource; (d) rendicontazione nazionale su questi argomenti; (e) dati ufficiali delle autorità competenti, ecc. Nuovi dati saranno raccolti solo se queste valutazioni identificheranno lacune specifiche che ostacolano l'identificazione e l'attuazione di misure di mitigazione appropriate.*	Un expert du *Pool* / *Un esperto del Pool*	SP, coordinateurs des GdT pertinents / *SP, coordinatori dei GdL pertinenti*	Rapport initial synthétique / *Relazione iniziale sintetica*	2022-2023	BF, CV, FVP	0	
		E-23	⇧	**Pelagos *Quality Status Report*: Évaluation périodique des pressions et rapport / *Pelagos Quality Status Report: Valutazione periodica delle pressioni e relazione***	QSR editor	CST et coordinateurs des GdT, autres experts et représentants des parties prenantes / *CST e coordinatori del GdL, altri esperti e rappresentanti delle parti interessate*	Rapport / *Relazione*	2027	BF, CV, FVP, R	1	CST, PFN

CODE DE COULEURS / CODICE DEI COLORI: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(& **"EcoPorts Pelagos"** ■)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(& **"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"**)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. CLÉ / CHIAVE: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP**= Fonds Volontaire Pelagos / *Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue*; **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

Cohabitation / *Coabitazione* [3/3]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Protocoles / *Protocolli*		**F-24**	⇔	**Élaboration d'un protocole pour l'échange systématique d'information entre les Réseaux Nationaux d'Échouages sur la surveillance des événements de mortalité des mammifères marins et évaluation des causes de mortalité, y compris la participation aux initiatives d'ACCOBAMS sur ce sujet / *Elaborazione di un protocollo per lo scambio sistematico di informazioni tra le Reti Nazionali Spiaggiamenti sul monitoraggio degli eventi di mortalità dei mammiferi marini e valutazioni delle cause di mortalità, compresa la partecipazione alle iniziative ACCOBAMS in materia***	Coordinateurs des GdT évaluations, GdT impactset GdT réseaux / *Coordinatori dei GdL valutazioni, GdT impatti e GdL reti*	SP, ACCOBAMS, Chercheurs, Pelagis, Università di Padova / *SP, ACCOBAMS, Ricercatori, Pelagis, Università di Padova*	Protocole d'échange systématique d'information / *Protocollo di scambio sistematico di informazioni*	2022-2027	CV, FVP	0	
Mesures d'atténuation / *Misure di mitigazione*		**G-25**	⇧	**Adoption de bonnes pratiques (best practice) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques / *Adozione di best practice per la mitigazione degli impatti per le attività previste e autorizzate nel Santuario, nel quadro delle valutazioni di impatto ambientale e valutazioni ambientali strategiche***	Coordinateurs des GdT pertinents / *Coordinatori dei GdL pertinenti*	CST, PFN, OIG, partenaires, autorités portuaires et nationales, RAM, PREMAR, DAM, RAMOGE, ACCOBAMS/ *CST, NFP, OIG, partners, autorità portuali e nazionali, RAM, PREMAR, DAM*	Elaboration et adoption de lignes directrices / *Elaborazione e adozione di linee guida*	2022-2027	BF, CV, FVP	0	Parties / *Parti*
		G-26	⇔	**Analyse des nouvelles lois et réglementations sur la pêche dans une perspective Pelagos / *Analisi nuove leggi e regolamenti sulla pesca in prospettiva Pelagos***	Coordinateur du GdT lois / *Coordinatore GdL leggi*	SP, Représentants des départements nationaux des pêches / *SP, rappresentanti dei dipartimenti nazionali della pesca*	Document de synthèse / *Documento di sintesi*	2022-2027	BF, CV, FVP	0	

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(& "EcoPorts Pelagos"* ■*)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(& "**Plaisance durable / Diportismo sostenibile**")* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette,* **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue* **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie / *Italia;* **MC** *=Monaco.*

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* [1/5]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Une nouvelle vision / *Una nuova visione*		**H-27** voir les tableaux suivants / *si vedano le tabelle seguenti*	⇧	**Coordination et financement des deux themes prioritaires pour les Parties / *Coordinamento e finanziamento dei due temi prioritari per le Parti***	Coordinateur identifié par la Partie leader du thème / *Coordinatore individuato dalla Parte leader del tema*	SP, CST, Parties, parties prenantes / *SP, CST, Parties, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2027	AD	AD	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
		I thème / *tema*	⇧	***Pelagos fights against pollution*** ⇨ En plus des activités en rouge, ce thème prioritaire est axé sur la concertation concernant l'atténuation de tous les types de pollution (la pollution chimique, acoustique, les agents pathogènes, les plastiques), aussi lié au tourisme saisonnier. / *Oltre alle attività in rosso, questo tema prioritario si concentrerà sulla concertazione per la mitigazione di tutti i tipi di inquinamento (chimico, acustico, gli agenti patogeni, le plastiche), anche legato al turismo stagionale.* ⇨ Ce thème prioritaire : / *Questo tema prioritario:* • préparera des lignes directrices pour le Sanctuaire, conformes aux besoins des pays pour répondre aux prescriptions de la planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, de l'évaluation des incidences sur l'environnement, de la directive-cadre sur la stratégie marine, etc., et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation / *predisposrrà le linee guida per il Santuario, in linea con le esigenze dei Paesi per rispondere alle prescrizioni della Pianificazione dello Spazio Marittimo, Gestione Integrata delle Zone Costiere, Valutazione di Impatto Ambientale, Direttiva Quadro sulla Strategia Marina, ecc., e alla realizzazione di misure di mitigazione.* • explorera également la faisabilité d'actions visant à améliorer l'état de l'écosystème des mammifères marins, générant des cycles vertueux / *esplorerà anche la fattibilità di azioni per migliorare lo stato dell'ecosistema dei mammiferi marini, generando cicli virtuosi.*	IT	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2027	AD	AD	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** (& ***"EcoPorts Pelagos"***), ***"Pelagos slow travel"*** (& ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"***), ***Pêche durable / Pesca sostenibile***, ***Évaluations / Valutazioni***, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione***; ***Gouvernance / Governance***. **CLÉ / CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP**= Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue* **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* [2/5]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Une nouvelle vision / *Una nuova visione*		**I sous-thème** / ***sotto-tema***	⇧	***EcoPorts*** ⇨ En plus des activités en **bleu,** le **sous-thème « EcoPorts »** sera chargé de diffuser les bonnes pratiques aux autorités portuaires du Pelagos pour rendre les ports durables. Ce sous-programme évaluera aussi la faisabilité de la mise en œuvre d'une approche similaire à celle du port de Vancouver (Canada), adaptée à la taille des principaux ports du Pelagos, à l'intérieur de Pelagos et dans les zones adjacentes / *Oltre alle attività in **blu,** questo sotto-tema si occuperà di divulgare presso le Autorità portuali del Santuario Pelagos le buone pratiche per rendere i porti sostenibili. Questo sotto-programme valuterà anche la possibilità di mettere in atto un approccio simile a quello del Porto di Vancouver (Canada), adattato alle dimensioni dei porti principali del Santuario Pelagos, all'interno di Pelagos e in aree adiacenti.* ⇨ Conformément aux articles 12 et 13 de l'Accord, ce sous-thème stimulera les discussions entre les principaux acteurs sur les outils nécessaires pour parvenir à un échange de données efficace concernant divers risques et secteurs maritimes. Les lacunes en matière de communication et de réglementation seront discutées pour favoriser la coordination entre les Parties en cas d'urgence / *Infine, in linea con gli articoli 12 e 13 dell'Accordo, questo sotto-tema stimolerà le discussioni tra gli attori chiave sugli strumenti necessari per ottenere uno scambio di dati efficace sui vari rischi e settori marittimi. Saranno discusse le lacune normative e di comunicazione per migliorare il coordinamento tra le parti in caso di emergenza*	IT	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2027	AD	AD	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** (& ***"EcoPorts Pelagos"***), ***"Pelagos slow travel"*** (& ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"***), ***Pêche durable / Pesca sostenibile***, ***Évaluations / Valutazioni***, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione***; ***Gouvernance / Governance***. **CLÉ / CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue;* **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie /*Italia;* **MC** =*Monaco.*

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* [3/5]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Une nouvelle vision / *Una nuova visione*		**II thème** *II tema*	⇧	***Pelagos Slow Travel*** ⇨ En plus des activités en **vert**, ce thème sera chargé de préparer des lignes directrices pour le Sanctuaire, conformes aux besoins des pays, pour répondre aux prescriptions de la planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, de l'évaluation des incidences sur l'environnement, de la directive-cadre sur la stratégie marine, etc., et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation/ ***Oltre alle attività in verde,*** *questo tema si occuperà della predisposizione di linee guida per il Santuario, in linea con le esigenze dei Paesi, per rispondere alle prescrizioni della Pianificazione dello Spazio Marittimo, Gestione Integrata delle Zone Costiere, Valutazione di Impatto Ambientale, Direttiva Quadro sulla Strategia Marina, ecc., e alla realizzazione di misure di mitigazione.* ⇨ Le thème traduira les progrès réalisés jusqu'à présent en mesures de gestion pour atténuer les collisions dans le Sanctuaire Pelagos, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. / *Il tema tradurrà i progressi compiuti fino ad oggi in misure di gestione per mitigare le collisioni nel Santuario Pelagos, lavorando a stretto contatto con tutte le parti interessate.*	FR	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholders*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2027	AD	AD	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
		II sous-thème *II sotto-tema*	⇧	***Navigation de Plaisance Durable Pelagos*** ⇨ Ce sous-thème harmonisera la réglementation des activités d'observation des cétacés, poursuivra la promotion de la marque « High Quality Whale Watching® » (HQWW®) dans le Sanctuaire et la création des modèles de comportement pour promouvoir un tourisme nautique durable et impliquer les plaisanciers dans la vie de l'Accord (par exemple, à travers une campagne renouvelée pour les « Ambassadeurs Pelagos ») / *Questo sotto-tema che si occuperà di armonizzare la regolamentazione delle attività di osservazione dei cetacei, di continuare la promozione del marchio di "High Quality Whale Watching®" (HQWW®) entro il Santuario e di creare dei modelli di comportamento per favorire un turismo nautico sostenibile e coinvolgere i diportisti nella vita dell'Accordo (per esempio, attarverso una rinnovata campagna per gli "Ambasciatori Pelagos").*	FR	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholders*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2027	AD	AD	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(&* ***"EcoPorts Pelagos"*** ■*)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(&* ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"***) ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE***/VSE*=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue* **AD***/DS*= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie /*Italia;* **MC** *=Monaco.*

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* [4/5]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Harmonisation / *Armonizzazione*		**I-28**	⇔	**Élaborer une stratégie pour atteindre les États qui utilisent les eaux du Sanctuaire Pelagos / *Elaborare una strategia per raggiungere gli Stati che utilizzano le acque del Santuario Pelagos*** Invitation aux Etats tiers qui opèrent dans le Sanctuaire à adhérer à ses principes et à ceux de l'UNEP/MAP sur la conservation des cétacés en Méditerranée, de l'ACCOBAMS ou de tout autre législation/Convention pertinente (Art. 17) / *Invito a Stati che usano il Santuario ad aderire ai suoi principi, a quelli dell'UNEP/MAP sulla conservazione dei cetacei, di ACCOBAMS e di ogni altra legislazione /Convenzione pertinente (Art. 17).*	Coordinateur GdT lois / *Coordinatore GdL leggi*	GdT lois, ACCOBAMS / *GdL leggi, ACCOBAMS*	Mémoire universitaire / *Tesi magistrale* Elaboration d'une stratégie / *Elaborazione di una strategia*	2024-2025	BF, CV, FVP	0	Parties / *Parti*
		I-29	⇧	**Harmonisation des procédures de gouvernance, au niveau de l'Accord et au niveau national, pour la gestion des impacts sur les mammifères marins qui semblent incohérents : législation et lignes directrices / *Armonizzazione delle procedure per la governance, a livello di Accordo e nazionale, per la gestione degli impatti sui mammiferi marini che si sembrano incoerenti: legislazione e linee guida*** ⇨ Sans préjudice des principes de souveraineté et de juridiction, les Parties chercheront à : / *Fermi restando i principi di sovranità e gurisdizione, le Parti si impegneranno a:* ● Faciliter l'harmonisation des mesures nationales et européennes pertinentes pour l'Accord (ex., compétitions d'engins à moteur rapides et whale watching) / *Facilitare l'armonizzazione delle misure nazionali ed europee rilevanti nell'ambito dell'Accordo (per es., gare competizioni di barche veloci a motore, whale watching)* ● Réaliser un inventaire des instruments juridiques de l'Accord Pelagos / *Realizzare un inventario degli strumenti giuridici dell'Accordo Pelagos.*	MC	SP, Parties, GdT lois, parties prenantes / *SP, Parti, GdL leggi, stakeholders*	Mémoire universitaire / *Tesi magistrale* Mesures d'harmonisation / *Misure di armonizzazione*	2022, 2023, 2024	BF, CV, FVP	0	SP
		J-30	⇧	**Harmonisation des procédures de gouvernance existantes de l'Accord : règlements intérieurs et méthodes de travail / *Armonizzazione delle procedure per la governance dell'Accordo: regolamenti e metodi di lavoro***	Coordinateur GdT procédures ou SP ou MC ou consultant / *Coordinatori GdL procedure o SP o MC o consulente*	SP, GdT procédures / *SP GdL procedure*	Mise à jour/harmonisation des procédures / *Aggiornamento/armonizzazione delle procedure*	2022-2027	BF, CV, FVP	0	SP

Gouvernance de l'Accord / *Governance dell'Accordo* [5/5]

Secteur *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur *Coordinatore*	Partenaires *Partner*	Produits *Prodotti*	Chronologie *Cronologia*	Type de financement et montant / *Tipo di finanziamento e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) *Valutazione (valutatore)*
Harmonisation / *Armonizzazione*		**J-31**	⇧	**Suivi de la mise en oeuvre du Plan de gestion / *Monitoraggio della messa in opera del Piano di Gestione*** ⇨ Cette évaluation périodique permettra des ajustements quasiment en temps réel / *Questa valutazione periodica consentirà aggiustamenti quasi in tempo reale*	SP	PFN, CST / *PFN, CST*	Selon les besoins / *Secondo necessità*	2022-2026, 2027	BF, CV, FVP	0	*Pool* d'experts / *Pool di esperti*
		K-32	⇧	**Simplification des procédures administratives de l'Accord / *Armonizzazione delle procedure amministrative dell'Accordo***	Coordinateur GdT procédures / *Coordinatore GdL procedure*	SP, PFN, CST, GdT procédures, parties prenantes / *SP, PFN, CST GdL procedure, stakeholders*	Nouvelles procédures administratives / *Nuove procedure ammistrative*	2022-2027	BF, CV, FVP	0	Parties / *Parti*
Gestion courante / *Gestione corrente*		**L-33**	⇧	**Gestion courante du Secrétariat permanent / *Gestione corrente del Segretariato Permanente***	SP	–	–	2022-2027	BF, CV, FVP	0	Parties / *Parti*
		L-34	⇔	**Organisation de la revue périodique du statut d'ASPIM du Sanctuaire Pelagos (2025) / *Organizzazione della revisione periodica del statuto ASPIM del Santuario Pelagos (2025)*** ⇨ Rédaction del "Revised Format for the Periodic Review" of the SPAMIs ; rapport pour le renouvellement du statut d'ASPIM et tenue de la Commission technique consultative / *redazione del "Revised Format for the Periodic Review" dell'ASPIM; relazione per il rinnovo dello Statuto di ASPIM e svolgimento della Commisisone tecnica consultiva*	SP (SE)	SPA/RAC, PFN CST, experts / *SPA/RAC, PFN, CST, esperti*	Un rapport / *Una relazione*	2024, 2025	BF	0	SPA /RAC
		L-35	⇧	Création et gestion du "Fonds Volontaire Pelagos" (FVP) / *Creazione e gestione del "Fondo Volontario Pelagos" (FVP)*	SP (SE)	PFN	Gestion FVP / *Gestione FVP*	2022-2027	BF, CV, FVP, R (15 000 € / *€ 15.000)*	1	SP

CODE DE COULEURS / **CODICE DEI COLORI**: ***"Pelagos fights against pollution"*** ■ *(&* ***"EcoPorts Pelagos"*** ■*)*, ***"Pelagos slow travel"*** *(&* ***"Plaisance durable / Diportismo sostenibile"****)* ■, ***Pêche durable / Pesca sostenibile*** ■, ***Évaluations / Valutazioni*** ■, ***Communication et formation / Comunicazione e formazione*** ■; ***Gouvernance / Governance*** ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico;* **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro;* **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale;* **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente ;* **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE/*VSE***=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo ;* **BF** =Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali ;* **FVP** = Fonds Volontaire Pelagos */ Fondo Volontario Pelagos ;* CV = Contributions volontaires / *Contributi volontari;* R= Reliquats */ Risorse finanziarie residue*; **AD/*DS***= À définir / *Da stabilire ;* **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR** =France / *Francia;* **IT** =Italie /*Italia;* **MC** *=Monaco.*

NOTE EXPLICATIVE – MONTANTS INSCRITS DANS LE PLAN DE GESTION 2022-2027 DE L'ACCORD PELAGOS

La réalisation des objectifs identifiés dans le Plan de gestion, le Plan d'action (2022-2027) y relatif et les trois Programmes de travail biennaux de l'Accord Pelagos peut être poursuivie par différentes sources de financement.

La mise en œuvre des activités prévues peut être soutenue par :

- le budget de fonctionnement ;
- des reliquats ;
- des contributions volontaires des Parties ;
- des financements alloués dans le cadre du « Fonds Volontaire Pelagos » (FVP) selon les modalités suivantes :
de manière contraignante à la réalisation des activités déjà identifiées par le donateur lui-même dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action (2022-2027) et des Plans de travail biennaux de l'Accord Pelagos ;
de manière non contraignante, et à la discrétion de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action (2022-2027) de l'Accord Pelagos.

Des activités indispensables à la relance de l'Accord ont été identifiées dans le cadre du nouveau Plan d'action et pour la mise en œuvre desquelles des reliquats ont été attribués au cours du premier biennium 2022-2023. Les montants inscrits dans le Plan d'action sont donc la somme des reliquats attribués à la mise en œuvre des sous-actions prévues dans le Programme de travail du biennium 2022-2023 pour la poursuite des actions identifiées dans le cadre du Plan de gestion 2022-2027. Ces montants ont été identifiés selon une estimation des coûts réalisée par le Secrétariat permanent sur la base des devis demandés et reçus et sont susceptibles d'être mis à jour sur la base de l'attribution des reliquats attribués à la réalisation d'activités entre l'année 2024 et l'année 2027.

Annexe 4 – Recommandation 12.2
Proposition de budget prévisionnel de l'Accord pour l'année 2021

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines. » ;*

Rappelant l'article 12, paragraphe 2 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[les Parties] encouragent et favorisent :*

a) les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] ;
b) *les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales […] »* ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos, adopté lors de la 4ème Réunion des Parties tenue du dix-neuf au vingt-et-un novembre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.4 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2020-2021 et adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Sur la base du compte-rendu des dépenses de l'année deux-mille-vingt et des propositions formulées par le Secrétariat permanent :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.4 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2020-2021, adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *recommande* aux Parties la proposition de budget prévisionnel de l'Accord pour l'année 2021 et sa note explicative, reportées respectivement en appendices 1 et 2, sans préjudice de financement d'actions déjà existantes ;

3. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation aux Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice 1

PROPOSITION DE BUDGET PROVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2021

	31/12/20
SOLDE	**295 833,96 €**

		2021	Montants reçus au 31/05/2021
CREDIT			
C1	**Contributions ordinaires**		
C11	France	56 250,00 €	56 250,00 €
C12	Italie	56 250,00 €	56 250,00 €
C13	Monaco	56 250,00 €	56 250,00 €
	Sous-total	**168 750,00 €**	**168 750,00 €**
C2	**Contributions volontaires**		
C21	France	- €	- €
C22	Italie	- €	- €
C23	Monaco	- €	- €
C24	Autre	- €	- €
	Sous-total	**- €**	**- €**
	TOTAL CREDIT	**168 750,00 €**	**168 750,00 €**

		2021	Montants engagés au 31/05/2021	Solde
DEBIT				
D1	**Fonctionnement et gouvernance**			
D11	**Salaires**			
D111	Salaire brut (SE)	51 000,00 €	15 440,04 €	35 559,96 €
D1111	Charges patronales (SE)	17 000,00 €	5 019,04 €	11 980,96 €
D112	Salaire brut (ASE)	36 000,00 €	10 769,24 €	25 230,76 €
D1121	Charges patronales (ASE)	12 000,00 €	3 359,39 €	8 640,61 €
	Sous-total	**116 000,00 €**	**34 587,71 €**	**81 412,29 €**
D12	**Frais de bureau**			
D121	Matériel	1 500,00 €	105,82 €	1 394,18 €
D122	Consommables	1 000,00 €	65,64 €	€ 934,36 €
D123	Poste et télécommunication	3 500,00 €	1 131,62 €	2 368,38 €
D124	Communication	3 500,00 €	1 936,80 €	1 563,20 €
D125	Maintenance	500,00 €	0,00 €	500,00 €
D126	Assurance	500,00 €	372,97 €	127,03 €
D127	Frais bancaires	250,00 €	0,00 €	250,00 €
	Sous-total	**10 750,00 €**	**3 612,85 €**	**7 137,15 €**
D13	**Consultance**			
D131	Comptable	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
D132	Stagiaire	Fonds nationaux	—	—
	Sous-total	**4 000,00 €**	**0,00 €**	**4 000,00 €**
D14	**Réunions institutionnelles**			
D141	Frais de traduction	7 000,00 €	425,15 €	6 574,85 €
D142	Interprétation simultanée	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €

D143	Frais de réunion	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
D144	Frais de déplacement (Présidences)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Sous-total	**31 000,00 €**	**425,15 €**	**30 574,85 €**
D15	**Représentation et réception**			
D151	Missions nationales et internationales	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D152	Inscription aux séminaires	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D153	Réception	500,00 €	161,50 €	338,50 €
	Sous-total	**6 500,00 €**	**161,50 €**	**6 338,50 €**
Sous-total (fonctionnement)		**168 250,00 €**	**38 787,21 €**	**129 462,79 €**
TOTAL DEBIT (fonctionnement)		**168 250,00 €**	**38 787,21 €**	**129 462,79 €**

Reliquats dont les dépenses ont été engagées lors de l'adoption des budgets précédents			**Montants réglés au 31/05/2021**	**Solde au 31/05/2021**
D221	Projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary »	24 933,00 €	24 933,00 €	0,00 €
D241	Projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risks of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary »	24 989,70 €	24 989,70 €	0,00 €
R24	Événements - Atelier collisions	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
R27	Consultante	18 750,00 €	18 750,00 €	0,00 €
TOTAL REPORT DEPENSES		**76 672,70 €**	**68 672,70 €**	**8 000,00€**

	31/12/21
SOLDE PRESUME AVANT PROVISIONS	**219 661,26 €**

		2021
PROVISIONS		
P1	Fonds de réserve	40 000,00 €
P2	Provision Allocation perte d'emploi (SE)	30 000,00 €
P3	Provision Allocation perte d'emploi (ASE)	20 000,00 €
TOTAL PROVISIONS		**90 000,00 €**

	31/12/21
SOLDE PRESUME APRÈS PROVISIONS	**129 661,26 €**

NB : le budget de l'Accord ne prend pas en compte les moyens nationaux financiers et/ou humains mis à disposition par les Parties pour la mise en œuvre sur leur territoire des activités de recherche et de mesures de réduction d'impact.

RECAPITULATIF ECONOMIES REALISÉES SUR LE BIENNIUM 2018-2019 ET SUR L'ANNÉE 2020		**2018**	**2019**	**2020**
D1	**Fonctionnement et gouvernance**			
D11	**Salaires**	27 460,66 €	44 850,22 €	3 287,60 €
D12	**Frais de bureau**	7 047,57 €	12 963,43 €	2 040,47 €
D13	**Consultance**	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D14	**Réunions institutionnelles**	14 969,77 €	32 359,07 €	7 191,25 €
D15	**Représentation et réception**	3 964,11 €	214,77 €	2 528,38 €
Sous-total (fonctionnement)		**53 442,11 €**	**90 387,49 €**	**15 047,70 €**
Montant des reports adoptés		**- 19 809,09 €**	**- 7 100 €**	**0,00 €**
Total (fonctionnement)		**33 633,02 €**	**83 287,49 €**	**15 047,70 €**

Appendice 2
NOTE EXPLICATIVE

SOLDE PRESUME
Le solde au 31/12/2020 s'élève à 295 833,96 €. Le solde présumé avant provisions au 31/12/2021 est le solde au 31/12/2020 auquel ont été ajoutés les crédits prévus pour l'année 2021 et retirés les frais de fonctionnement et les frais d'utilisation des reliquats pour l'année 2017 (atelier sur les collisions), pour le biennium 2018-2019 (projets internationaux financés) et pour l'année 2020, relatifs au contrat de consultance pour l'élaboration de l'évaluation du Plan de gestion (2016-2021) et du nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos.

C – CREDIT
C1 – Contributions ordinaires
Les montants annuels des contributions ordinaires sont identiques à ceux de l'année précédente et sont également répartis entre chaque Partie à l'Accord (56 250 € pour chaque Partie à l'Accord).

C2 – Contributions volontaires
Aucune contribution volontaire n'est actuellement proposée. Comme prévu par l'Accord de Siège signé en Principauté de Monaco le 3 avril 2017, la Partie monégasque met à disposition du Secrétariat permanent les locaux et dépenses y relatives, et s'engagerait à provisionner le montant relatif à une éventuelle allocation perte d'emploi (APE) pour le personnel du Secrétariat permanent à partir de la deuxième année.

Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat permanent leurs éventuelles offres de contributions volontaires, notamment dans le cadre de la prochaine création du « Fonds Volontaire Pelagos », qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022, ainsi que pour la mise en œuvre des objectifs et des actions prévues dans le cadre du nouveau Plan de gestion et Plan d'action y relatif (2022-2027) et du Programme de travail (2022-2023) de l'Accord.

D – DEBIT
D1 – Fonctionnement et gouvernance
D11 – Salaires
Les montants des salaires bruts correspondent à ceux indiqués sur les contrats de travail du personnel du Secrétariat permanent. Les montants des charges patronales sont estimés sur la base du salaire brut. A noter que ces montants sont sujets, chaque année, à une augmentation annuelle présumée des taux de cotisation (0,1%) et éventuellement des charges patronales relatives à la retraite complémentaire (Agirc-Arrco). Les montants de salaires bruts et des charges patronales prévoient également l'éventuelle prime de fin d'année que le Centre Scientifique de Monaco (CSM) peut verser à ses employés. Il est rappelé que les contrats de travail du personnel actuellement en poste arriveront à échéance le 25/09/2022 pour le Secrétaire exécutif et le 30/06/2023 pour l'Adjoint au Secrétaire exécutif.

D12 – Frais de bureau
D121 – Matériel
Le Secrétariat permanent peut être amené au cours de l'année, à acquérir du matériel, tels que du matériel informatique et de bureau, des meubles de rangement, etc.
Le montant annuel de la ligne budgétaire reste inchangé par rapport à l'année précédente (1 500 €) en cas de remplacement du matériel actuellement utilisé, acquis avant 2016. Le matériel acquis sur les fonds de l'Accord fait l'objet d'une liste régulièrement mise à jour.

D122 – Consommables
La ligne budgétaire annuelle dédiée aux consommables (ou fournitures de bureau) demeure inchangée à hauteur de 1 000 €, sur la base des dépenses des années précédentes et afin de répondre aux besoins de fonctionnement de l'Accord. Exemples de consommables : cartouches d'encre pour imprimante, papier, stylos, etc.

D123 – Poste et télécommunication
Les frais de poste et de télécommunication sont liés à l'envoi de lettres et de matériel et aux abonnements de téléphonie fixe et mobile (appels internationaux). Du fait du contexte sanitaire international, le montant total de cette ligne budgétaire a été augmenté de 500 € par rapport à l'année précédente, afin de prendre en compte l'abonnement à la plateforme de vidéoconférence *Zoom*.

D124 – Communication

La ligne budgétaire relative à la communication prévoit les frais suivants :

- site internet : hébergement et location des noms de domaine (2 000 €) ;
- abonnements : serveur en ligne, logiciels d'emailing et d'infographie, presse, etc. (500 €) ;
- création de nouveaux supports de communication (1 000 €) :
    - création d'une carte de vœux, de cartes de visite, etc. ;
    - participation à des événements de communication conjoints avec les Accords ACCOBAMS et RAMOGE (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, *Monaco Ocean Week*, Journées de la Mer 2021, Congrès mondial de la nature de l'UICN, etc.).

D125 – Maintenance

Le Secrétariat permanent peut, dans la mesure du possible, bénéficier de l'assistance technique du Centre Scientifique de Monaco. Cependant, en prévision d'une éventuelle acquisition de matériel informatique, un montant de 500 € est proposé pour le paramétrage du nouveau matériel, ainsi qu'en cas d'intervention.

D126 – Assurance

Les frais d'assurance couvrent le matériel du Secrétariat permanent (au bureau ainsi qu'en déplacement professionnel), ainsi que la responsabilité civile du personnel employé.

D127 – Frais bancaires

Le montant total annuel de la ligne budgétaire dédiée aux frais bancaires est calculé sur la base des frais bancaires de l'année précédente et s'élève à 250 €.

D13 – Consultance

D131 – Comptable

En fin d'année 2020, le Secrétariat permanent a renégocié le contrat de révision comptable à la baisse. Il en résulte que le montant total annuel de la ligne budgétaire s'élève à 4 000 € TTC, soit une économie de 1 000 € par rapport à l'année 2020.

D132 – Stagiaire

Comme le prévoient les statuts du Secrétariat permanent, le Secrétariat peut accueillir du personnel mis à disposition par une des Parties.

D14 – Réunions institutionnelles

D141 – Frais de traduction

Les frais de soutien à la rédaction des documents dans les langues officielles de l'Accord dépendent du nombre de réunions prévues annuellement. Comme établi lors des années précédentes, les frais de traduction s'élèvent à 5 000 € lors d'une année au cours de laquelle la préparation et la tenue d'une Réunion ordinaire des Parties est prévue (une cinquantaine de documents en moyenne à préparer par réunion et une centaine lors d'une année avec Réunion des Parties).

Selon le tarif en vigueur (0,15 € TTC le mot), ces montants alloués permettent de rédiger une cinquantaine de pages par an, apportant ainsi un soutien dans la préparation des documents de réunion ou de leurs comptes rendus. En outre, les Parties se sont exprimées en faveur de la traduction en langue anglaise des documents principaux de l'Accord, afin de favoriser l'inclusivité des toutes les parties prenantes. A ce fin, un budget supplémentaire de 2 000 € pourra apporter un soutien à la traduction du texte instituant l'Accord Pelagos, ainsi que celle du Plan de gestion et Plan d'action y relatif.

D142 – Interprétation simultanée

Les frais d'interprétation simultanée s'élèvent à 16 000 €. Ils sont évalués sur la base de cinq jours de réunion (un jour et demi de réunion pour la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique, une demi-journée de réunion pour la Réunion extraordinaire des Parties, trois jours de réunion pour la 8ème Réunion des Parties) et incluent :

- les tarifs journaliers de deux interprètes ;
- les frais d'installation / désinstallation et de location journalière de matériel (cabine de traduction ou mallette, système d'enregistrement pour les Réunions des Parties et du Comité scientifique et technique, casques, micros, etc.) ou l'utilisation d'une plateforme de réunion virtuelle ;
- l'assistance technique lors de la réunion.

D143 – Frais de réunion

Les frais de réunion s'élèvent à 6 000 €. Ils sont évalués sur l'hypothèse selon laquelle la 8ème Réunion des Parties pourrait se tenir en présentiel, sur la base du nombre de participants (40 personnes pour une Réunion ordinaire des Parties) et du nombre de jours de réunion (trois jours de réunion). Il convient de noter que la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique, se tenant exclusivement par vidéoconférence, n'est pas pris en compte dans le calcul.
Les frais de réunion incluent :

- les pauses déjeuner ;
- les pauses café ;
- l'achat de badges et de matériel de réunion (stylos, papiers, etc.) ;
- des éventuelles locations de matériel (tables supplémentaires, écran, vidéoprojecteur, etc.)

D144 – Frais de mission (Présidences)
Comme prévu dans le biennium précédent et dans la limite de 250 € par personne, par jour de réunion et sur présentation des pièces justificatives, le Secrétariat permanent prend en charge les frais de mission des Présidents. En effet, les règlements intérieurs de l'Accord prévoient que les Présidents de la Réunion des Parties et du Comité scientifique et technique ne peuvent représenter leur Partie ou l'organisme auquel ils sont rattachés. Les montants à la charge de l'Accord ont été calculés sur la base du nombre de réunions, mentionné plus haut, ainsi que du lieu de leur tenue.

D15 – Représentation et réception
D151 – Missions nationales et internationales
Les frais de mission s'élèvent à 5 000 € pour l'ensemble du personnel du Secrétariat permanent. Ce montant a été calculé du fait du contexte sanitaire international, ainsi que sur la base des missions nationales et internationales envisagées au cours de l'année 2021.

D152 – Inscription aux séminaires
Le montant des frais d'inscription s'élève à 1 000 € et correspond au coût moyen des frais d'inscription à des séminaires et congrès.

D153 – Réception
Le montant des frais de réception est de 500 € et correspond aux montants de frais liés à d'autres éventuelles réunions organisées dans le cadre de l'Accord.

PROVISIONS
Les montants à provisionner correspondent :

- au fonds de réserve adopté par les Parties (40 000 €) ;
- à l'Allocation Perte d'Emploi (APE) correspondant aux cotisations (57 % du salaire brut) devant être versées par l'employeur au personnel du Secrétariat permanent en cas de chômage à la fin du contrat. Le montant de l'APE à provisionner augmente avec l'ancienneté du personnel. Il convient de rappeler que l'APE est provisionée sur la base de la durée du contrat du personnel du Secrétariat permanent et versée à ce dernier pendant une période maximale de 24 mois. Le montant qui serait à la charge de l'Accord (Résolution 7.9, Réunion Extraordinaire des Parties, 16 mai 2019, vidéoconférence) correspondrait aux 12 premiers mois. La deuxième année de l'APE pourrait être versée par la Partie monégasque comme suite à sa proposition et acquittée en tant que contribution volontaire.

Annexe 5 – Recommandation 12.3
Proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 10 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties se concertent en vue d'harmoniser autant que possible les mesures établies en application des articles [1 à 9 de l'Accord Pelagos]* » ;

Rappelant l'article 11 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Sans préjudice des dispositions pertinentes du droit international et le cas échéant de la réglementation de la Communauté Européenne, les dispositions [établies aux articles 1 à 10 de l'Accord Pelagos] n'affectent pas le droit des Parties d'établir des mesures nationales plus strictes.* » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[les Parties] encouragent et favorisent :*

c) les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] ;

d) *les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales […] »* ;

Rappelant l'article 14, paragraphe 1 de l'Accord Pelagos, qui stipule notamment que « *dans la partie du sanctuaire située dans les eaux placées sous sa souveraineté, chacun des Etats Parties [à l'Accord Pelagos] est compétent pour assurer l'application des dispositions y prévues* » ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos, adopté lors de la 4ème Réunion des Parties tenue du dix-neuf au vingt-et-un novembre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2022-2027 adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base du Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos et des propositions formulées par le Secrétariat permanent :

1. *recommande* aux Parties la proposition de programme de travail pour le biennium 2022-2023 reportée en appendice 1, sans préjudice de la mise en place d'actions déjà existantes ;

2. *recommande* aux Parties la proposition de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 et sa note explicative, reportées respectivement en appendices 2 et 3, sans préjudice de financement d'actions déjà existantes ;

3. *recommande* aux Parties de porter un soutien aux activités du programme de travail par des contributions financières et en nature ;

4. *invite* les Etats non Partie à l'Accord, les Organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que toute partie prenante à contribuer à la mise en œuvre des actions du programme de travail 2022-2023 de l'Accord Pelagos et à participer, par leurs contributions, au « Fonds Volontaire Pelagos »

5. *recommande* aux Parties de communiquer régulièrement au Secrétariat permanent et au Comité scientifique et technique tous les projets et les activités mis en place dans le cadre de la proposition de programme de travail ;

6. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation aux Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice 1
Proposition de programme de travail de l'Accord Pelagos pour le biennium 2022-2023

CODE DE COULEURS / CODICE DEI COLORI*: "**Pelagos fights against pollution**"* ■ *(& "**EcoPorts Pelagos**"* ■*), "**Pelagos slow travel**" (& "**Plaisance durable** / *Diportismo sostenibile*")* ■, ***Pêche durable*** / *Pesca sostenibile* ■, ***Évaluations*** / *Valutazioni* ■, ***Communication et formation*** / *Comunicazione e formazione* ■; ***Gouvernance*** / *Governance* ■. **CLÉ** / **CHIAVE**: **AMP**=Aires marines protégées/*Aree Marine Protette*, **CST**=Comité scientifique et technique/*Comitato scientifico e tecnico*; **GdT**=Groupe de Travail ; **GdL**=*Gruppo di Lavoro*; **PFN**=Point focal national/*Punto focale nazionale*; **SP**=Secrétariat permanent/*Segretariato permanente* ; **SE**=Secrétaire exécutif/*Segretario esecutivo* ; **ASE**/*VSE*=Adjoint au Secrétaire exécutif / *Vicesegretario esecutivo* ; **BF**=Budget de fonctionnement / *Bilancio di funzionamento;* **LB** = Ligne budgetaire */ Linea di bilancio;* **FN**=Fonds nationaux / *Fondi nazionali* ; **AD**/*DS*= À définir / *Da stabilire* ; **R**= Reliquat / *Risorse finanziarie residue;* **FVP**= Fonds Volontaire Pelagos / *Fondo Volontario Pelagos;* **SP(AEA)** / ***SP(AVA)***=SP (auto-évaluation administrative) / *SP (auto-valutazione amministrativa);* **FR**=France / *Francia;* **IT**=Italie /*Italia;* **MC**=*Monaco.*

N.B. Chaque action du Programme de travail 2022-2023 de l'Accord Pelagos peut être financée à travers le "Fonds Volontaire Pelagos" et/ou des contributions volontaires des Parties. Les actions pre-identifiées pour la reception de tels fonds le sont à titre indicatif.
Ogni azione del Programma di lavoro 2022-2023 dell'Accordo Pelagos può essere finanziata per il tramite del "Fondo Volontario Pelagos" e/o i contributi volontari delle Parti. Le azioni pre-identificate alla ricezione di fondi sono individuate a titolo indicativo.

Programme de travail de l'Accord Pelagos pour le biennium 2022-2023 / *Programma di lavoro dell'Accordo Pelagos per il biennio 2022-2023*

Domaine: Coopération / *Cooperazione*

Secteur / *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions / *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention / *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore*	Exemples Partenaires / *Esempi Partner*	Produits et/ou objectifs minimum / *Prodotti e/o obiettivi minimi*	Chronologie / *Cronologia*	Ligne budgétaire et montant / *Voce di bilancio e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Les experts / *Gli esperti*		**A-1**	⇧	**Création du réseau d'experts Pelagos** / ***Creazione del network degli esperti di Pelagos*** ⇨ Ce réseau comprendra des scientifiques, des techniciens et des experts de toute la gamme des sujets pertinents pour la gestion du Sanctuaire Pelagos. Ce pool d'experts volontaires sera utilisé pour des consultations, chaque fois que nécessaire. La sélection des membres se fera à travers une manifestation d'intérêt (cf. ToR GdT) / *Questa rete includerà ricercatori, tecnici, esperti di tutta la gamma di argomenti rilevanti per la gestione del Santuario Pelagos. Questo pool volontario di esperti sarà utilizzato per consultazioni, ove necessario. La selezione dei membri avverrà attraverso una manifestazione d'interesse (cfr. ToR GdL)*	-	-	-	2022	-	-	—
		A-1a	⇧	**Lignes directrices et réunion d'introduction pour les coordonnateurs des groupes de travail** / ***Linee guida e incontro introduttivo per i coordinatori dei gruppi di lavoro*** ⇨ Étant donné que les coordinateurs des groupes de travail peuvent être des experts n'ayant aucun rôle formel au sein de l'Accord Pelagos, un expert externe [ou le Secrétariat] rédigera des lignes directrices simples et claires sur la manière dont tous les groupes de travail travailleront, en expliquant également leur mandat convenu par les Parties. [L'expert présidera également une réunion pour expliquer toutes les instructions] / *Dato che i coordinatori dei gruppi di lavoro potrebbero essere esperti che non ricoprono alcun ruolo formale all'interno dell'Accordo Pelagos, un esperto esterno [o il Segretariato] redigerà linee guida semplici e chiare su come funzioneranno tutti i gruppi di lavoro, spiegando anche i loro termini di riferimento concordati dalle Parti. [L'esperto presiederà anche una riunione per spiegare tutte le istruzioni]*	SP	SP, Président du CST, Coordinateurs des GdTs / *SP, Presidente del CST, Coordinatori dei GdL*	Lignes directrices et une réunion / *Linee guida e una riunione*	1er semestre 2022 / *1° semestre 2022*	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1b	⇧	Création du Groupe de Travail sur la vision, la cohérence et les procédures de l'Accord (GdT Gouvernance ; articles 2 et 17) / *Creazione del Gruppo di Lavoro sulla visione, la coerenza e le procedure dell'Accordo (GdL Governance; articoli 2 e 17)* — cf. ToR GdT *Gouvernance / cfr. ToR GdL Governance*	SP	PFN, Président du CST, OIG (ACCOBAMS, Convention de Barcelone, DG Environnement, DG MARE, etc.) experts externes / *PFN, Presidente del CST, OIG (ACCOBAMS, Convenzione di Barcellona et DG Ambiente, DG MARE, ecc.), esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1c	⇧	Création du Groupe de Travail sur la communication (GdT communication; articles 12 et 13) / *Creazione del Gruppo di Lavoro sulla comunicazione (GdL comunicazione: articles 12 et 13)* — cf. ToR GdT communication / *cfr. ToR GdL comunicazione*	SP	Experts en communication nommés par les PFN, partenaires, parties prenantes, organismes de recherche, experts externes / *Esperti in comunicazione nominati dai PFN, partner, stakeholer, organismi di ricerca, esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	1 (pro bono)	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1c1	⇧	Création du Sous-Groupe Pelagos sur le phoque moine */ Creazione del Sotto-Gruppo Pelagos sulla foca monaca* — cf. ToR SGdT Phoque moine */ cfr. ToR SGdL Foca monaca*	SP	AMP internes et externes au Sanctuaire, parties prenantes (Monk Seal Alliance, Institut océanographique-Fondation Albert 1er, Prince de Monaco, etc.), experts de l'espèce, RAC/SPA /*AMP interne e esterne al Santuario, stakeholder (Monk Seal Alliance, Istituto Oceanografico-Fondazione Alberto I°, Principe di Monaco, ecc.), esperti della specie, RAC/SPA*	Création du groupe / *Creazione del gruppo*	2022	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1d	⇧	Création du Groupe de Travail sur ASPIM et Aires Marines Protégées (GdT ASPIM-AMP; article 16) / Creazione del *Gruppo di Lavoro su SPAMI e Aree Marine Protette (GdT SPAMI-AMP; articlolo16)* — cf. ToR GdT ASPIM-AMP */ cfr. ToR GdL SPAMI-AMP*	SP	SP (SE), Directeurs ASPIM et AMP au sein du Sanctuaire, SPA/RAC, experts externes / *SP (SE) Direttori delle SPAMI e AMP entro il Santuario, SPA/RAC, esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	1 (pro bono)	SP(AEA) / *SP(AVA)*

		A-1e	⇧	Création du Groupe de Travail sur l'évaluation d'évaluation du statut des espèces et de leur écosystème (GdT évaluations; articles 5 et 7) / *Creazione del Gruppo di Lavoro sulla valutazione dello stato delle specie e del loro ecosistema (GdL valutazioni; articoli 5 e 7)* — cf. ToR GdT évaluations */cfr. ToR GdL valutazioni*	SP	SP, Réseaux Nationaux Echouages, experts externes / *SP, Reti Nazionali Spiaggiamento, esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	1 (pro bono)	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1f	⇧	Création du Groupe de Travail sur la lutte contre la pollution et sur l'atténuation de la mortalité d'origine humaine (GdT impacts ; articles 6 et 7) / *Creazione del Gruppo di Lavoro sulla lotta all'inquinamento e sulla mitigazione della mortalità indotta dall'uomo (GdT impatti; articoli 6 e 7)* — cf. ToR GdT impacts / *cfr. ToR GdL impatti*	SP	SP, acteurs économiques, autorités portuaires, PREMAR, DAM, RAM, autorités territoriales, OIG (RAMOGE, etc.), coordinateurs de projets sur les mesures d'atténuation pollution, experts externes / *SP, Attori economici, autorità portuali, PREMAR, DAM, RAM, autorità territoriali, OIG (RAMOGE, etc.), coordinatori progetti su misure di mitigazione sull'inquinamento, esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	1 (pro bono)	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1g	⇧	Création du Groupe de Travail sur les options réglementaires (GdT lois; articles 8, 9 et Déclaration annexée à l'Accord) / *Creazione del Gruppo di Lavoro sulle opzioni normative (GdL leggi; articoli 8, 9 e Dichiarazione allegata all'Accordo)* — cf. ToR GdT lois */cfr. ToR GdL leggi*	SP	SP, acteurs économiques, PREMAR, DAM, RAM, parties prenantes, experts externes /*SP, acteurs économiques, PREMAR, DAM, RAM, stakeholder, esperti esterni*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	1 (pro bono)	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-1h	⇧	Création du Groupe de Travail transversal sur les réseaux (GdT réseaux; articles 12 et 13) / *Creazione del Gruppo di Lavoro trarsversale sulle reti (GdL reti; articoli 12 e 13)* — cf. ToR GdT réseaux */cfr. ToR GdL reti*	SP	Autorités portuaires, PREMAR, DAM, RAM, autorités territoriales, OIG, PnPC, MTE, DE, référents Charte de Partenariat Pelagos, représentants des Universités, experts externes, etc. / *Autorità portuali, PREMAR, DAM, RAM, autorotiés territoriales, OIG, PnPC, MTE, DE, referenti Carta di Partenariato Pelagos, rappresentanti delle Università, esperti esterni, ecc.*	Un groupe de travail / *Un gruppo di lavoro*	1er trimestre 2022 / *1° trimestre 2022*	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-2	⇧	**Finaliser les collaborations formelles avec les Universités du Sanctuaire Pelagos / *Finalizzare collaborazioni formali con le Università del Santuario Pelagos*** ⇨ Finaliser les accords avec les Universités du Sanctuaire (Université de Nice, Toulon, Corse, Gênes, Pise, Sienne) axés sur les aspects éducatifs du Sanctuaire Pelagos (par exemple, possibilité de coordonner des mémoires universitaires d'intérêt pour l'Accord Pelagos et d'organiser des événements scientifiques) / *Finalizzare accordi con le Università del Santuario (Università di Nizza, Tolone, Corsica, Genova, Pisa, Siena) concentrati sugli aspetti educativi del Santuario Pelagos (es. Possibilità di coordinare tesi di interesse per l'Accordo Pelagos e organizzare eventi scientifici)*	SP (SE)	GdT reseaux / *GdL reti*	2 collaborations officielles par an / *2 collaborazioni ufficiali all'anno*	2022-2023	BF	0	—
Les Ambassadeurs / *Gli ambasciatori*		**A-3**	⇧	**Ambassadeurs Pelagos: promotion et animation de l'initiative / *Ambasciatori Pelagos: promozione e animazione dell'iniziativa***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Cf. Ci-dessous / *Cfr. qui di seguito*	-	2022-2023	-	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-3a	⇧	Création du "Kit Ambassadeur Pelagos" (Code de bonne conduite, "mon bateau est *Plastic Free*", guidon nautique Pelagos, *goodies*) / *Creazione del "Kit Ambasciatore Pelagos" (Codice di buona condotta, "la mia barca è Plastic Free, guidone nautico Pelagos, goodies)*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Autorités portuaires, PnPC, Mite, DAM, GdT communication / *Autorità portuali, PnPC, Mite, DAM, GdL comunicazione*	1 Kit Ambassadeurs Pelagos/ *1 Kit Ambasciatori Pelagos*	2022	R (3 000 € / *R (€ 3.000)* (LB D211)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-3a1	⇔	Distribution du "Kit Ambassadeur Pelagos" / *Distribuzione del "Kit Ambasciatore Pelagos"*	Mite, PnPC, DAM / *Mite, PnPC, DAM*	SP	Distribution du kit dans le Sanctuaire et au-delà / *Distribuzione del kit nel Santuario e aldi fuori*	2023	FN	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-3b	⇧	Préparation et envoi d'une *Newsletter* contenant les actualités de l'Accord pour les Ambassadeurs / *Preparazione e invio di una Newsletter con le attualità dell'Accordo per gli Ambasciatori* ⇨ Bulletin semestriel / *Bollettino semestrale*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Autorités portuaires, GdT communication / *Autorità portuali, GdL comunicazione*	1 bulletin à l'année / *1 bollettino all'anno*	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-3c	⇧	Organisation d'un événement pour la rencontre des Ambassadeurs Pelagos (ex : concours photo : meilleure photo en ligne avec les principes et les objectifs de l'Accord) / *Organizzazione di un evento per l'incontro degli Ambasciatori Pelagos (esempio: concorso fotografico per la migliore fotografia in linea con i principi e gli obiettivi dell'Accordo)* ⇨ Concours biennal de photographie : les usagers de la mer / *Concorso fotografico biennale: gli utenti del mare*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Autorités portuaires, GdT communication, GdT réseaux / *Autorità portuali, GdL comunicazione, GdL reti*	1 événement / *1 evento*	2023	R (3 000 € / *R (€ 3.000)* (LB D212)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*

| | | |

		A-6d	⇧	Élaborer un protocole d'entente avec l'OMI / *Sviluppare un memorandum d'intesa con IMO*	SP (SE)	PFN, Secrétariat OMI, GdT réseaux / *PFN, Segretariato IMO, GdL reti*	Protocole d'entente avec axes communs de coopération / *Protocollo d'intesa con assi comuni di cooperazione*	2022	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-6f	⇧	Explorer la possibilité d'une coopération avec l'UNESCO dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) / *Esplorare la possibilità di una cooperazione con l'UNESCO nell'ambito del decennio delle Nazioni Unite di Ocean Science for Sustainable Development (2021-2030)*	SP (SE)	PFN, Secrétariat UNESCO, représentants OIG, GdT réseaux / *PFN, Segretariato UNESCO, rappresentanti OIG, GdL reti*	Initiative / *Iniziativa*	2022-2023	Sollicitation contributions volontaires des Parties / *Sollecitazione contributi volontari delle Parti* (LB D311)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-6g	⇧	Réflexions sur un cadre spécifique à la collaboration avec l'Accord RAMOGE et son Secrétariat / *Riflessioni su un quadro specifico di collaborazione con l'Accordo RAMOGE e il suo Segretariato*	SP (SE)	RAMOGE	Cadre de collaboration/*Quadro di collaborazione*	2022	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
Les organisations non-gouvenamentales / *Le organizzazioni non governative*		**A-7**	⇧	**Relations avec d'autres organisations non-gouvernementales / *Relazioni con altre organizzazioni non governative***	SP (SE)	GdT réseaux / *GdL reti*	_	2022-2023	_	0	—
		A-7a	⇧	Élaborer un protocole de partenariat avec les ONG internationales compétentes / *Sviluppare un protocollo di partenariato con le ONG internazionali competenti* ⇨ Identifier les synergies avec les ONG pertinentes sur les initiatives et les intérêts communs sur les actions de gestion et de conservation des mammifères marins et de leur écosystème / Identificare sinergie con le organizzazioni non governative interessate su iniziative e interessi comuni sulle azioni di gestione e conservazione per i mammiferi marini e il loro ecosistema	SP (SE)	PFN, représentants ONGs, GdT réseaux / *PFN, rappresentanti OIG, GdL reti*	Protocoles de partenariat / *Protocolli di partenariato*	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-7b	⇔	Élaborer un protocole de partenariat avec les ONG nationales pertinentes, les entités de recherche et d'autres parties prenantes / *Elaborare un protocollo di partenariato con le ONG nazionali pertineni, le entità di ricerca e altri stakeholder* ⇨ Identifier les synergies avec les ONG pertinentes sur les initiatives et les intérêts communs sur les actions de gestion et de conservation des mammifères marins et de leur écosystème / *Identificare sinergie con le organizzazioni non governative interessate su iniziative e interessi comuni sulle azioni di gestione e conservazione per i mammiferi marini e il loro ecosistema*	SP (SE)	PFN, représentants ONGs, GdT réseaux / *PFN, rappresentanti OIG, GdL reti*	Protocoles de partenariat / *Protocolli di partenariato*	2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
Les aires marines protégées / *Le aree marine protette*		**A-8**	⇧	**Impliquer les Aires Marines Protégées du Sanctuaire dans les activités de l'Accord / *Coinvolgere le Aree Marine Protette del Santuario nelle attività dell'Accordo***	SP (SE)	GdT ASPIM-AMP et GdT réseaux / *GdL SPAMI-AMP e GdL reti*	Protocole d'entente / *Protocollo d'intesa*	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-8a	⇧	Définir et mettre en œuvre un protocole pour impliquer les Aires Marines Protégées du Sanctuaire dans les activités de l'Accord / *Predisporre e implementare un protocollo per coinvolgere le Aree Marine Protette del Santuario nelle attività dell'Accordo* ⇨ Identifier les enjeux fédératifs comme, par exemple, la surveillance acoustique du bruit ambiant et pour l'évaluation du passage des espèces / *Individuare tematiche federative come, per esempio, il monitoraggio acustico del rumore ambientale e per la valutazione del passaggio delle specie*	SP (SE)	GdT ASPIM -AMP et GdT réseaux / *GdL SPAMI-AMP e GdL reti*	Protocole d'entente / *Protocollo d'intesa*	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		A-9	⇔	**Améliorer la coopération avec d'autres ASPIM sur la communication et la gouvernance sur les mammifères marins / *Migliorare la cooperazione con altre ASPIM su comunicazione e governance in merito ai mammiferi marini***	SP (SE)	GdT ASPIM-AMP / *GdL SPAMI-AMP*	_	2022-2023	BF, R	0	—
		A-9a	⇔	Échange régulier d'informations avec d'autres ASPIM dans le Sanctuaire / *Regolare scambio di informazioni con altre ASPIM nel Santuario*	SP (SE)	Directeurs des ASPIM au sein du Sanctuaire, SPA/RAC / *Direttori delle SPAMI entro il Santuario, SPA/RAC*	1 fois par an / 1 *volta all'anno*	2022-2023	BF	0	SPA/RAC
		A-9a1	⇧	*Élaborer un protocole d'entente sur des activités spécifiques d'intérêt commun avec le "couloir migratoire des cétacés" en Espagne* / *Sviluppare un memorandum d'intesa su attività specifiche di comune interesse con il "corridoio migratorio dei cetacei" in Spagna* ⇨ Protocole d'entente comprenant la poursuite des discussions relatives à l'intégration du Sanctuaire Pelagos à l'intérieur d'une ZMPV et à la réflexion sur les mesures d'atténuation à appliquer dans l'aire Pelagos dans le contexte de la création de la ZMPV / *Protocollo d'intesa comprendente il proseguimento delle discussioni relative all'integrazione del Santuario Pelagos all'interno di una PSSA e la riflessione circa le misure di mitigazione da attuare nell'area Pelagos nel contesto della creazione della PSSA* ⇨ Échange d'informations sur les populations communes / *Attività di scambio d'informazioni sulle popolazioni comuni*	SP (SE)	Directeurs des ASPIM au sein du Sanctuaire, SPA/RAC, ACCOBAMS / *Direttori delle SPAMI entro il Santuario, SPA/RAC, ACCOBAMS*	Protocole d'entente / *protocollo d'intesa*	2022	BF	0	SPA/RAC
		A-9a2	⇧	*Organisation d'événements de communication avec d'autres ASPIM* / *Organizzazione di eventi di comunicazione con altre SPAMI*	SP (SE)	GdT ASPIM-AMP / *GdL SPAMI-AMP*	1 événement / *1 evento*	2023	R (6 000 € / *R (€ 6.000)* (LB D213)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*

	A-9a3	⇔	*Participation aux initiatives et événements organisés par le SPA/RAC pour les ASPIM (Journée internationale des ASPIM, etc.) /Partecipazione alle iniziative ed eventi organizzati dallo SPA/RAC per le SPAMI (Giornata internazionale delle SPAMI, ecc.)*	SP (SE)	SPA/RAC	Evénement / *Evento*	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
	A-9b	⇧	Signer le protocole d'accord avec le Sanctuaire AGOA / *Firmare il protocollo d'intesa con il Santuario AGOA*	PFN	SP	Signature / *Firma*	2022	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*

Communication et formation / *Comunicazione e formazione*

Secteur / *Settore*	Lien entre les projets de haut niveau et les interventions / *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi*	ID intervention / *ID intervento*	Priorité relative *Priorità relativa*	Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione*	Coordinateur / *Coordinatore*	Examples Partenaires / Esempi *Partner*	Produits et/ou objectifs minimum / *Prodotti e/o obiettivi minimi*	Chronologie / *Cronologia*	Ligne budgétaire et montant / *Voce di bilancio e importo*	Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari*	Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)*
Le Sanctuaire Pelagos: le trésor de la mer Méditerranée (communiquer le Sanctuaire) / *Il Santuario Pelagos: il tesoro del Mediterraneo (comunicare il Santuario)*		**B-10**	⇧	**"News from the Pelagos Sanctuary: the importance of marine mammals and their habitats" (« Actualités du Sanctuaire Pelagos : l'importance des mammifères marins et de leurs habitats »): / *"News from the Pelagos Sanctuary: the importance of marine mammals and their habitats" ("Notizie dal Santuario Pelagos: l'importanza dei mammiferi marini e dei loro habitat")*** ð Création d'un matériel de sensibilisation du public actualisé et de haute qualité en trois langues (FR, IT, EN) sur les mammifères marins et leurs habitats dans Pelagos pour le grand public / les touristes, écoles, universités, AMP, communes, ferries, pêcheurs. Pelagos fournit des conseils spécifiques sur le format et les sujets généraux. Réalisation de courtes histoires vidéo sur l'importance des mammifères marins de Pelagos et de leur écosystème / *Creazione di materiale di sensibilizzazione del pubblico aggiornato e di alta qualità in tre lingue (FR, IT, EN) sui mammiferi marini e il loro habitat in Pelagos per il grande pubblico / turisti, scuole, università, AMP, comuni, traghetti, pescatori. Pelagos fornisce una guida specifica sul formato e sugli argomenti generali. Realizzazione di brevi video racconti sull'importanza dei mammiferi marini di Pelagos e del loro ecosistema*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	PFN, CST, GdT communication / *PFN, CST, GdL comunicazione*	Histoires vidéo / *Storie video*	2022-2023	R (10 000 € / *R (€ 10.000)* (LB D221)	Acquisition de biens et services / *Aquisizione di beni e servizi*	PFN
		B-11	⇧	**Créer de nouveaux supports de communication pour le jeune public et les écoles (affiches, kits de sensibilisation, newsletters, T-shirts) /*Creare nuovi supporti di comunicazione per il giovane pubblico e per le scuole (poster, kit di sensibilizzazione, newsletter, T-shirt)***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	SP (ASE), MC, GdT communication / *SP (VSE), MC, GdL comunicazione*	Affiches, kits de sensibilisation, newsletters, T-shirts / *Poster, kit di sensibilizzazione, newsletter, T-shirt*	2023	R (3 000 € / *R (€ 3.000)* (LB D222)	Acquisition de biens et services / *Aquisizione di beni e servizi*	PFN
		B-11a	⇧	Événements de sensibilisation sur le phoque moine : que faire en cas d'observation / *Eventi di sensibilizzazione sulla foca monaca: cosa fare in caso di avvistamento* ⇨ Événements de sensibilisation et création de matériel d'information à destination du grand public : que faire en cas d'observation et collecte de signalements d'observations à travers des catégories de citoyens (parties prenantes) y compris le flux de données des signalements afin de les valider de manière centralisée pour chaque pays / *Eventi di sensibilizzazione e creazione di materiale informativo rivolti al grande pubblico: cosa fare in caso di avvistamento e raccolta di segnalazioni di avvistamenti per il tramite di categorie di cittadini (stakeholders) incluso flusso dati delle segnalazioni al fine di una loro validazione a livello centrale per ogni paese*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication / *GdL comunicazione*	Création de matériel de sensibilisation et d'information, création d'une archive des données de signalement dans le Sanctuaire, organisation d'événement / *Creazione di materiale di sensibilizzazione e di informazione, creazione di un archivio di dati di segnalazione nel Santuario, organizzazione di evento*	2022-2023	FVP et sollicitation de contributions volontaires des Parties / *FVP e sollecitazione contributi volontari delle Parti (LB D321)*	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		B-12	⇧	**Organisation d'événements de communication du "Sanctuaire Pelagos" / *Organizzazione di eventi di comunicazione del "Santuario Pelagos"***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication, partenaires / *GdL comunicazione, partner*	1-2 événements de communication et/ou formation / *1-2 eventi di comunicazione e/o formazione*	2022-2023	–	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		B-12a	⇧	Mise a jour de modèles pour les actions de diffusion et de formation pour le Sanctuaire Pelagos / *Aggiornamento di modelli per le azioni di divulgazione e formazione per il Santuario Pelagos* ⇨ Préparation et / ou mise à jour, par exemple, des modèles PPT, affiches, etc. / *Preparazione e/o aggiornamento, per esempio, dei modelli per PPT, poster, ecc.*	Graphiste / *Grafico*	PFN, SP (ASE) / *PFN, SP (VSE)*		2022	R (1 000 € / *R (€ 1.000)* (LB D223)	1	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		B-12b	⇧	Événements de sensibilisation du public / *Eventi di sensibilizzazione del pubblico*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Communes signataires Charte de partenariat, partenaires, parties prenantes / *Comuni firmatari Carta di partenariato, partner, stakeholder*	–	2022-2023	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		B-12b1	⇧	*Identifier et organiser une initiative de sensibilisation et / ou de promotion des actions de l'Accord dans le cadre de la "Monaco Ocean Week" / Identificare e organizzare un'iniziativa di sensibilizzazione e/o di promozione delle azioni dell'Accordo nell'ambito del "Monaco Ocean Week"*	SP (SE)	PFN, CST, autorités compétentes, principales parties prenantes / *PFN, CST, autorità competenti, principali stakeholder*	2 initiaitives / *2 iniziative*	2022-2023	R (2 000 € / *R (€ 2.000)* (LB D224)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
		B-12b2	⇧	*Organiser la IIe Rencontre internationale des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos / Organizzare il II Incontro internazionale dei Comuni firmatari della Carta di partenariato Pelagos*	SP (SE)	Parties, PnPC, Mite, communes signataires de la Charte de partenariat, etc. / *Parti, PnPC, Mite, comuni firmatari della Carta di partenariato, ecc.*	1 événement / *1 evento*	2023	R (10 000 € / *R (€ 10.000)* (LB D225)	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*

	B-13	⇧	**Développer et mettre à jour la plateforme de communication externe (site web tripartite, réseaux sociaux, e-mailings, newsletters, conférences, participation à des actions de sensibilisation, etc.), y compris les traductions en anglais des contenus les plus importants, dont le texte de l'Accord / *Sviluppare e aggiornare la piattaforma di comunicazione esterna (sito web tripartito, social network, e-mailing, bollettini, conferenze, partecipazione alle azioni di sensibilizzazione, ecc.), includendo le traduzioni in inglese dei contenuti più importanti, incluso il testo dell'Accordo***	SP	PFN, CST, partenaires, GdT communication, consultant.e, webmaster, etc. / *PFN, CST, partner, GdL comunicazione, consulente, webmaster, ecc.*	–	2022-2023	R, BF	1	—
	B-13a	⇧	Préparation de textes et de contenus visuels / *Preparazione dei testi e dei contenuti visivi*	Consultant.e / *Consulente*	SP	Textes et images / *Testi e immagini*	2023	R (3 000 € / *R (€ 3.000)* (LB D226)	1	SP(AEA) / *SP(AVA)*
	B-13b	⇧	Modernisation du site web tripartite / *Modernizzazione del sito web tripartito*	Webmaster	SP	Nouveau site web / *Nuovo sito web*	2023	R (10 000 € / *R (€ 10.000)* (LB D227)	1	SP(AEA) / *SP(AVA)*
	B-13c	⇔	Médias sociaux du Sanctuaire Pelagos (Facebook, Twitter, Youtube, Instagram, LinkedIn) / *Social media del Santuario Pelagos (Facebook, Twitter, Youtube, Instagram, LinkedIn)*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	SP	Création de contenus / *creazione di contenuti*	2022-2023	BF	Stagiaire en communication / *Stagista in comunicazione*	SP(AEA) / *SP(AVA)*
Communication, sensibilisation et formation / *Comunicazione, sensibilizzazione e formazione*	**B-15**	⇧	**Communication spécifique pour les activités/projets dont l'Accord Pelagos est partenaire / *Comunicazione specifica per le attività/progetti di cui l'Accordo Pelagos è partner***	SP (ASE) / *SP (VSE)*	GdT communication, partenaires des projets / *GdL comunicazione, partner dei progetti*	En fonction des besoins / *In base alle necessità*	2022-2023	BF, FN	0	—
	B-15a	⇧	Diffusion des résultats du projet "Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sacntuary: assessment, origin, monitoring and mitigation" et du Guide RAMOGE sur les déchets marins / *Diffusione dei risultati del progetto "Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sacntuary: assessment, origin, monitoring and mitigation" e della guida RAMOGE sui rifiuti marini*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	Municipalités signataires de la Charte de partenariat Pelagos / *Municipalità firmatarie della Carta di partenariato Pelagso*	Diffusion recommandations et guide / *Diffusione raccomandazioni e guida*	2022	BF	0	SP(AEA) / *SP(AVA)*
	C-17	⇧	**Développement de modules de formation sur le Sanctuaire Pelagos dans le cadre d'offres de formation des différents partenaires / *Sviluppo di moduli di formazione sul Santuario Pelagos nell'ambito di offerte di formazione di partner diversi***	—	GdT communication, partenaires, ACCOBAMS, MedPan, RAMOGE, SPA/RAC / *GdL comunicazione, partner, ACCOBAMS, MedPan, RAMOGE, SPA/RAC*	—	2022-2023	–	0	—
	C-17a	⇧	Événements de formation nationaux / *Eventi di formazione a livello nazionale*	Parties / *Parti*	SP, GdT communication, partenaires nationaux (en fonction de l'événement), CST / *SP, GdL comunicazione, partner nazionali (in funzione delle evento), CST*	Formations / *Formazioni*	2022-2023	FN	0	Parties / *Parti*
	C-17b	⇧	*Formation à l'éducation environnementale / Formazione per educazione ambientale*	Partenaires nationaux, PFN / *Partners nazionali, PFN*	SP, GdT communication, CST / *SP, GdL comunicazione, CST*	Formations / *Formazioni*	2022-2023	FN	0	—
	C-17c	⇧	*Formation technico-scientifique des parties prenantes / Formazione tecnica-scientifica dei portatori d'interesse*	Partenaires nationaux, PFN / *Partners nazionali, PFN*	SP, GdT communication, CST / *SP, GdL comunicazione, CST*	Formations / *Formazioni*	2022-2023	FN	0	—
	C-17c1	⇔	*Emergency task forces - response teams : échouages (de masse, vivants, de grands cétacés), y comprise la création et mise en place d'une procédure pour le partage de données entre les trois pays sur les examens post mortem pour mettre en évidence les prises accidentelles / Emergency task forces - response teams: spiaggiamenti (di massa, di animali vivi, di grandi cetacei), compresa la creazione e attuazione di una procedura per la condivisione dei dati tra i tre paesi relativi agli esami post mortem per evidenziare le catture accidentali*	Coordinateur GdT impacts / *Coordinatore GdL impatti*	SP, PFN, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM / *SP, PFN, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM*	Procédure et Protocole pour l'échange régulier d'informations en fonction des urgences / *Procedura e Protocollo per facilitare lo Scambio regolare di informazioni secondo le urgenze*	2023	FN	0	CST
	C-17c2	⇧	*Emergency task forces - response teams : accidents de grands navires avec des conséquences potentielles pour les mammifères marins / Emergency task forces - response teams: incidenti di grandi navi con potenziali conseguenze sui mammiferi marini*	Coordinateur GdT impacts / *Coordinatore GdL impatti*	SP, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM, PFN, RAMOGE / *SP, Pelagis, Università di Padova, RAM, PREMAR, DAM, PFN, RAMOGE*	Protocole pour l'échange régulier d'informations en cas d'accident / *Protocollo per facilitare lo scambio regolare di informazioni in caso di incidenti*	2022-2023	FN	0	CST
	C-17d	⇔	Inventaire et surveillance des grottes historiques pour le phoque moine dans les Aires Marines Protégées / *Inventario e monitoraggio delle grotte storiche per la foca monaca nelle Aree Marine Protette* ⇨ Lancement d'une première ligne de suivi des sites potentiellement fréquentés : inventaire des grottes historiquement fréquentées, évaluation de celles qui méritent d'être suivies et leur suivi, notamment en ce qui concerne celles situées dans les aires protégées. Par exemple, les îles Gorgona, Capraia, Pianosa et Elba ou/et dans la Réserve Naturelle de Scandola / *Avvio di una linea preliminare di monitoraggio di siti potenzialmente frequetati: inventario delle grotte storicamente frequentate, valutazione di quelle meritevoli di monitoraggio e loro monitoraggio con particolare riguardo a quelle ricadenti in aree protette. Ad esempio, delle Isole Gorgona, Capraia, Pianosa ed Elba o/e nella Riserva Naturale di Scandola*	SP (ASE) / *SP (VSE)*	PFN Parcs nationaux, AMP, ASPIM / *PFN Parchi nazionali, AMP, SPAMI*	Formation pour le personnel des AMPs et Parcs nationaux / *Formazione per personale AMP/Parchi nazionali*	2022-2023	FN	1	CST

Cohabitation / *Coabitazione*

Secteur / *Settore*	**Lien entre les projets de haut niveau et les interventions / *Collegamento tra i progetti di alto profilo e gli interventi***	**ID intervention / *ID intervento***	**Priorité relative *Priorità relativa***	**Interventions nécessaires pour atteindre les objectifs à long et moyen terme et pour maintenir l'efficacité des objectifs à court terme: titre et description / *Interventi necessari al conseguimento degli obiettivi a lungo e medio termine e al mantenimento dell'efficacia degli obiettivi a breve termine: titolo e descrizione***	**Coordinateur / *Coordinatore***	**Partenaires / *Partner***	**Produits / *Prodotti***	**Chronologie / *Cronologia***	**Ligne budgétaire et montant / *Voce di bilancio e importo***	**Ressources humaines supplémentaires / *Risorse umane supplementari***	**Évaluation (évaluateur) / *Valutazione (valutatore)***

Repositories, Databases, Archives / *Registri, banche dati, archivi*		**D-18**	⇧	**Cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles / *Mappe della distribuzione delle specie e delle potenziali minacce*** Ces cartes seront créées sur la base de données existantes publiées et en *open source*. Cette cartographie sera développée à travers des mémoires universitaires et la participation de l'Accord Pelagos à des projets en tant que partenaire associé / *Queste mappe verranno create sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. La cartografia sarà sviluppata attraverso tesi universitarie e la partecipazione dell'Accordo Pelagos a progetti in qualità di partner associato*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Universités, partenaire projet "AMAre Plus" / *SP, Università, partner progetto "AMAre Plus"*	mémoires universitaires, cartes de répartition / *tesi, mappe di distribuzione*	2022-2023	BF / FVP	Étudiants universitairs / *Studenti universitari*	—
		D-18a	⇧	Distribution saisonnière des espèces (à traiter avec Action E-21c1)/ *Distribuzione stagionale delle specie (Stato iniziale delle specie da trattare con azione E-21c1)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-18b	⇧	Distribution saisonnière du trafic maritime commercial / *Distribuzione stagionale del traffico marittimo commerciale*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-18c	⇧	Distribution saisonnière du trafic maritime plaisancier / *Distribuzione stagionale del traffico marittimo da diporto*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-18d	⇧	Distribution saisonnière des apports telluriques / *Distribuzione stagionale degli apporti tellurici*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-18e	⇧	Distribution saisonnière des sources et des intensités de pollution acoustique, conformément aux méthodologies MSFD et EcAp / *Distribuzione stagionale delle fonti e delle intensità di inquinamento acustico, in linea con le metodologie MSFD ed EcAp*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-18f	⇧	Carte des activités de pêche potentiellement liées à des captures accidentelles de mammifères marins dans le Sanctuaire / *Carta delle attività di pesca potenzialemente legate alle catture accidentali di mammiferi marini nel Santuario*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités, Organismes de recherche accrédités, Autorités nationales (Autorités portuaires) / *SP, Università, Enti di ricerca accreditati, Autorità nazionali (Capitanerie di porto)*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19	⇧	**Inventaires et évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire / *Inventari e valutazione delle misure di mitigazione/controllo delle pressioni antropiche nel Santuario*** ⇨ Ces inventaires seront créés sur la base de données existantes publiées et en *open source*. L'activité sera développée à travers des mémoires universitaires / *Questi inventari saranno creati sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. L'attività sarà sviluppata attraverso tesi universitarie*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Universités / *SP, Università*	mémoires universitaires / *tesi di laurea magistrale*	2022-2023	BF / FVP	Etudiants universitaires / *Studenti universitari*	—
		D-19a	⇧	**Inventaire et évaluation des mesures d'atténuation/maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire, à fréquence saisonnière / *Inventario e valutazione delle misure di mitigazione / controllo delle pressioni antropiche nel Santuario, su base stagionale*** ⇨ Ces inventaires seront créés sur la base de données existantes publiées et en *open source*. L'activité sera développée à travers des mémoires universitaires / *Questi inventari saranno creati sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. L'attività sarà sviluppata attraverso tesi universitarie*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Universités / *SP, Università*	mémoires universitaires / *tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiants universitaires / *Studenti universitari*	CST
		D-19a1	⇧	*Activités touristiques (activités balnéaires, plaisance, etc.) y compris la pollution associée / Attività turistiche (balneari e diporto) incluso il relativo inquinamento*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19a2	⇧	*Phénomène des filets fantômes / Fenomeno delle reti fantasma*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19a3	⇧	*Réduction de la biomasse due aux activités de pêche commerciale (prey depletion) / Riduzione di biomassa dovuta alle attività di pesca commerciale (prey depletion)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19a4	⇧	*Pollution produite par activités à terre (ex. floriculture, cultures intensives, élevage, industrielles, etc.) et par apports fluviaux, y compris les agents pathogènes / Attività da terra (es. florovivaismo, colture intensive, allevamento, industriali, ecc.) e per apporti fluviali, inclusi gli agenti patogeni*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19b	⇧	**Inventaire et évaluation des mesures d'atténuation et de maîtrise dans les ports des trois pays, des déversements et/ou émissions dans la masse d'eau par les navires / *Inventario e valutazione delle misure di mitigazione e di mantenimento nei porti dei tre Paesi degli sversamenti e/o immissioni nella massa d'acqua da parte di navi*** ⇨ Ces inventaires seront créées sur la base de données existantes publiées et *open source*. L'activité sera développée comme une étude de faisabilité à travers des mémoires / *Questi inventari saranno creati sulla base di dati esistenti pubblicati e open source. L'attività sarà sviluppata come uno studio di fattibilità attraverso tesi universitarie*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	1 à 4 mémoires universitaires / *1 a 4 tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19b1	⇧	*Huiles combustibles (hydrocarbures polycycliques) / Oli combustibili (idrocarburi policiclici)*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19b2	⇧	*Eaux de cale / Acque di sentina*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19b3	⇧	*Peinture anti-fouling / Vernici antivegetative*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST
		D-19b4	⇧	*Contaminants émergents / Contaminati emergenti*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, Universités / *SP, Università*	Un mémoire universitaire / *Una tesi di laurea*	2022-2023	BF / FVP	Etudiant universitaire / *Studente universitario*	CST

	D-19c	⇧	**Inventaire des mesures technologiques et juridiques existantes pour réduire les collisions** / *Inventario sulle misure tecnologiche e giuridiche esistenti per ridurre le collisioni*	Coordinateur du GdT lois et coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore GdL leggi e coordinatore GdL impatti*	SP, entités internationales, Universités, PREMAR, DAM, RAM, GdT lois, GdT impacts / *SP, entità internazionali, Università, PREMAR, DAM, RAM, GdL leggi, GdL impatti*	Un inventaire / *Un inventario*	2022	BF / FVP	0	CST
Évaluation de l'état des espèces et de l'écosystème / *Valutazione delle specie e dello stato dell'ecosistema*	**E-21**	⇧	**Évaluation de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos** / ***Valutazione dello stato delle popolazioni di mammiferi marini nel Santuario Pelagos*** ⇨ Cette activité comprend diverses actions de suivi, d'évaluation et de *reporting.* La phase d'évaluation sera périodique et basée sur tous les travaux publiés et sur des rapports non publiés de projets financés par Pelagos. Ces travaux et données seront revus organiquement à l'échelle du Sanctuaire / *Questa attività include diverse azioni di monitoraggio, valutazione e reporting. La fase di assessment sarà periodica e si baserà su tutti i lavori pubblicati e su report inediti di progetti finanziati da Pelagos. Questi lavori e dati saranno riconsiderati organicamente su scala di Santuario*	Coordinateur du GdT pertinent / *Coordinatore del GdL pertinente*	SP, Parties, CST, GdT pertinent entre évaluations et impacts / *SP, Parti, CST, GdL pertinente tra valutazioni e impatti*	Plusieurs documents / *Numerosi documenti*	2022-2023	BF / FVP	0	—
	E-21a	⇧	Définition et adoption de méthodes standard et de protocoles partagés par groupes d'espèces pour les études et suivis mis en œuvre dans le Sanctuaire par les Parties, conformement aux protocoles et méthodes MSFD et EcAp / IMAP, également du point de vue PEM et de la relation entre océanographie et présence de mammifères marins *(ex : cartes satellitaire du JRC-EU, etc.)* / *Definizione e adozione di metodi standard e di protocolli condivisi per gruppi di specie per gli studi e i monitoraggi attuati nel Santuario dalle Parti, in linea con i protocolli e i metodi MSFD e EcAp / IMAP, anche in ottica MSP e relazione tra oceanografia e presenza di mammiferi marini (es. mappe satellitarie del JRC-EU, ecc.)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	CST, Parties, SP, GdT évaluations / *CST, Parti, SP, GdL valutazioni*	Un multi-protocole en ligne / *Un multi protocollo online*	2023	BF / FVP	0	CST
	E-21b	⇧	Programmation temporelle de suivis des espèces (en accord avec les Conventions internationales) pour l'évaluation de l'évolution des abondances spatio-temporelles / *Programmazione temporale di monitoraggi sulle specie (in relazione con le Convenzioni internazionali) per la valutazione di trend di abbondanze spaziali e temporali*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	CST, Parties, SP, GdT évaluations / *CST, Parti, SP, GdL valutazioni*	Calendrier partagé d'activités nationales et internationales de suivi / *Calendario concordato su attività nazionali e internazionali di monitoraggio*	2022-2023	FN	0	CST
	E-21b1	⇧	*Mise en œuvre de programmes de suivi périodiques sur la distribution et l'abondance des espèces à l'échelle du Sanctuaire* / *Realizzazione di programmi di monitoraggio periodici sulla distribuzione e abbondanza delle specie a scala di Santuario*	Parties / *Parti*	–	Suivi périodique / *Monitoraggio periodico*	2022-2023	FN	0	—
	E-21b2	⇧	*Soutien au suivi à long terme par photo-identification* / *Sostegno del monitoraggio sul lungo termine via foto-identificazione* ⇨ Les projets bénéficiant d'un soutien à long terme devraient rendre leurs catalogues de « photo-identification » entièrement disponibles à Pelagos (par exemple, une copie devrait être fournie au Secrétariat ou un accès complet aux données devrait être accordé) / *I progetti che ricevono un sostegno a lungo termine dovrebbero rendere i propri cataloghi di "identificazione con foto" completamente disponibili a Pelagos (ad esempio, una copia dovrebbe essere fornita al Segretariato o dovrebbe essere garantito il pieno accesso ai dati)*	Parties / *Parti*	Porteurs de projets / *Capofila di progetti*	Accès aux données / *Accesso ai dati*	2022-2023	FN	0	—
	E-21c	⇧	Évaluation initiale de l'état des populations et rapport / *Valutazione iniziale dello stato delle popolazioni e relazione* ⇨ Cette activité sera finalisée sur la base de tout le matériel mis à jour contenu relatif à l'aire du Sanctuaire Pelagos / *Questa attività sarà finalizzata sulla base di tutto il materiale aggiornato contenuto negli archivi e nei database relativi all'area del Santuario Pelagos*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	CST, SP, GdT évaluations, partenaires, universités / *CST, SP, GdL valutazioni, partner, università*	Rapports ou mémoires universitaires / *Relazioni o tesi magistrali*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21c1	⇧	État initial des espèces (à traiter avec Action D18a) / *Stato iniziale delle specie (da trattare con azione D18a)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	CST, SP, GdT évaluations, partenaires, universités / *CST, SP, GdL valutazioni, partner, università*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21c2	⇧	*Identification des habitats critiques en fonction des saisons* / *Identificazione degli habitat critici su base stagionale*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	CST, SP, GdT évaluations, partenaires, universités / *CST, SP, GdL valutazioni, partner, università*	Cartographies ou mémoire universitaire / *Mappature o tesi magistrale*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21c3	⇧	*Évaluation des taux de contaminants chez les espèces et mise en relation avec l'apparition de pathologies* / *Valutazione del livello di contaminanti nelle specie e relazioni con l'insorgenza di patologie*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, CST, GdT impacts, partenaires, universités / *SP, CST, GdL impatti, partner, università*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21c4	⇧	*Évaluation de l'impact des ingestions de macro et microplastiques et évaluation des effets toxicologiques liés* / *Valutazione dell'impatto delle ingestioni di macro e microplastiche e valutazione dei relativi effetti tossicologici*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, CST, GdT impacts, partenaires, universités / *SP, CST, GdL impatti, partner, università*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21e1	⇧	*Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / pêche : observateurs indépendants (au moins 5% de l'effort de pêche annuel de chaque engin / métier à haut risque, selon une méthodologie décidée par le GdT)* / *Monitoraggio della mortalità causata da attività umane / pesca: osservatori indipendenti (almeno il 5% dello sforzo di pesca annuale di ciascun attrezzo/mestiere ad alto rischio, secondo una metodologia decisa dal GdL)*	Autorités compétentes / *Autorità competenti*	SP, observateurs indépendants du cadre de collecte de données, experts, GdT impacts / *SP, osservatori indipendenti del Data Collection Framework, esperti, GdL impatti*	Rapport / *Relazione*	2022-2023	FN	0	CST
	E-21e2	⇧	*Suivi de la mortalité causée par les activités humaines : collisions / photo-id (selon la méthodologie décidée par le GdT)* / *Monitoraggio della mortalità causata da attività umane: collisioni/foto-id (secondo la metodologia decisa dal GdL)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, responsables des projets de photo-id à long terme, GdT évaluations / *SP, responsabili dei progetti a lungo termine di foto-id, GdL valutazioni*	Rapport / *Relazione*	2022-2023	BF / FVP	0	CST
	E-21e3	⇧	*Évaluation initiale des connaissances sur la mortalité (y compris l'adoption de la méthodologie)* / *Valutazione iniziale delle conoscenze sulla mortalità (inclusa adozione della metodologia)*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, Représentants des autorités compétentes, parties prenantes et experts, GdT impacts, partenaires, Universités / *SP, Rappresentanti delle autorità competenti, stakeholder ed esperti, GdL impatti, partner, Università*	Elaboration d'une méthodoligie, rapport / *Elaborazione di una metodologia, relazione*	2022-2023	BF / FVP	0	CST

		E-22	⇧	**Évaluation actuelle des pressions** / ***Valutazione attuale delle pressioni*** ⇨ Ceci sera basé sur une évaluation des: (a) cartes produites; (b) données publiées et des rapports des projets financés par Pelagos; (c) les informations disponibles dans les bases de données en *open source*; (d) Rapports nationaux sur ces questions; (e) les données officielles des autorités compétentes, etc. De nouvelles données ne seront collectées que si ces évaluations identifient des lacunes spécifiques qui entravent l'identification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées / *Ciò si baserà su una valutazione di: (a) mappe prodotte; (b) dati pubblicati e relazioni sui progetti finanziati da Pelagos; (c) informazioni disponibili in database open source; (d) rendicontazione nazionale su questi argomenti; (e) dati ufficiali delle autorità competenti, ecc. Nuovi dati saranno raccolti solo se queste valutazioni identificheranno lacune specifiche che ostacolano l'identificazione e l'attuazione di misure di mitigazione appropriate.*	Un expert du *Pool* / *Un esperto del Pool*	SP, coordinateurs des GdT pertinents / *SP, coordinatori dei GdL pertinenti*	Rapport initial synthétique / *Relazione iniziale sintetica*	2022-2023	BF	0	—
		E-22a	⇧	Évaluation du trafic maritime commercial et de l'impact sur les espèces, y compris les cartes de risques de collision / *Valutazione del traffico marittimo commerciale e dell'impatto sulle specie, comprese le mappe di rischio*	Coordinateur du GdT évaluations / *Coordinatore del GdL valutazioni*	SP, GdT évaluations / *SP, GdL valutazioni*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF	0	CST
		E-22b	⇧	Évaluation de l'impact des activités touristiques (activités balnéaires, plaisance, etc.) y compris la pollution associée / *Valutazione dell'impatto delle attività turistiche (balneari e diporto) incluso il relativo inquinamento*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, GdT impacts / *SP, GdL impatti*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF	0	CST
		E-22f	⇧	Évaluation de la pollution, en particulier pour les substances énumérées à l'Annexe I du Protocole de la Convention de Barcelone / *Valutazione dell'inquinamento, in particolare delle sostanze elencate nell'Allegato I del Protocollo della Convenzione di Barcellona* [Art. 6]	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, GdT impacts / *SP, GdL impatti*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF	0	CST
		E-22i	⇧	Bruit sous-marin et impacts potentiels sur les mammifères marins: création de cartes de risques / *Rumore subacqueo e potenziali impatti sui mammiferi marini: creazione di mappe dei rischi*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, GdT impacts / *SP, GdL impatti*	Rapport ou mémoire universitaire / *Relazione o tesi magistrale*	2022-2023	BF	0	CST
Protocoles / *Protocolli*		**F-24**	⇧	**Sur la base de l'existant, élaboration d'un protocole pour l'échange systématique d'informations entre les Réseaux Nationaux d'Échouages sur la surveillance des événements de mortalité des mammifères marins et évaluation des causes de mortalité dans le Sanctuaire Pelagos** / ***Sulla base dell'esistente, elaborazione di un protocollo per lo scambio sistematico di informazioni tra le Reti Nazionali Spiaggiamenti sul monitoraggio degli eventi di mortalità dei mammiferi marini e valutazioni delle cause di mortalità nel Santuario Pelagos***	Coordinateur du GdT évaluations, coordinateur du GdT impacts et coordinateur du GdT réseaux / *Coordinatore del GdL valutazioni, coordinatore del GdL impatti e coordinatore del GdL reti*	SP, ACCOBAMS, GdT évaluations, GdT impacts, GdT réseaux, Pelagis, Università di Padova / *SP, ACCOBAMS, GdL valutazioni, GdL impatti, GdL reti, Pelagis, Università di Padova*	Protocole d'échange systématique d'information / *Protocollo di scambio sistematico di informazioni*	2023	FVP et sollicitation de contributions volontaires des Parties / *FVP e sollecitazione contributi volontari delle Parti* LB (D331)	1	Parties / *Parti*
Mesures d'atténuation / *Misure di mitigazione*		**G-25**	⇧	**Adoption de bonnes pratiques (best practice) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques** / ***Adozione di best practice per la mitigazione degli impatti per le attività previste e autorizzate nel Santuario, nel quadro delle valutazioni di impatto ambientale e valutazioni ambientali strategiche***	Coordinateurs des GdT pertinents / *Coordinatori dei GdL pertinenti*	CST, PFN, ACCOBAMS, partenaires, autorités portuaires, RAM, PREMAR, DAM, GdT impacts / *CST, PFN, ACCOBAMS, partner, autorità portuali, RAM, PREMAR, DAM, GdL impatti*	Elaboration et adoption de lignes directrices / *Elaborazione e adozione di linee guida*	2022-2023	BF	0	—
		G-25a	⇧	Évaluation des mesures pour contenir l'impact des plastiques identifiées dans le cadre du projet *Interreg Med - Plastic Busters MPAs* / *Valutazione delle misure di mitigazione per le plastiche individuate nell'ambito del progetto Interreg Med - Plastic Busters MPAs*	Coordinateur du GdT impacts / *Coordinatore del GdL impatti*	SP, GdT impacts / *SP, GdL impatti*	Evaluation / *Valutazione*	2022-2023	BF	0	PFN
		G-25b	⇔	Soutien aux initiatives pour le confinement des polluants des embarcations de plaisance dans le ports / *Sostegno alle iniziative nei porti per il contenimento di inquinanti da parte delle imbarcazioni da diporto*	Partenaires / *Partner*	SP, Communes signataires de la Charte de partenariat, autorités portuaires / *SP, Comuni firmatari della Carta di partenariato, autorità portuali*	Soutien aux initiatives / *Sostegno alle iniziative*	2022-2023	BF	0	–
		G-25c	⇧	Recherche, synthèse, diffusion et encouragement de l'application des lignes directrices dans la conception et la rénovation des navires pour diminuer le bruit généré au cours de la navigation / *Ricerca, sintesi, divulgazione e incoraggiamento dell'applicazione di linee guida nella progettazione e la rinnovazione delle navi per diminuire il rumore generato durante la navigazione*	Partenaires / *Partner*	SP, Chantiers navals, compagnies de navigation, partenaires / *SP, Cantieri navali, compagnie di navigazione, partner*	Participation au projet PIAQUO / *Partecipazione al progetto PIAQUO*	2022-2023	BF	0	–

| | | |

								H-27 **I thème** ***I tema***	⇧	**Pelagos fights against pollution** ⇨ En plus des activités en **rouge**, ce thème prioritaire est axé sur la concertation concernant l'atténuation de tous les types de pollution (la pollution chimique, acoustique, les agents pathogènes, les plastiques), aussi lié au tourisme saisonnier / *Oltre alle attività in **rosso**, questo tema prioritario si concentrerà sulla concertazione per la mitigazione di tutti i tipi di inquinamento (chimico, acustico, gli agenti patogeni, le plastiche), anche legato al turismo stagionale* ⇨ Ce thème prioritaire / *Questo tema prioritario:* ● préparera des lignes directrices pour le Sanctuaire, conformes aux besoins des pays pour répondre aux prescriptions de la planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, de l'évaluation des incidences sur l'environnement, de la directive-cadre sur la stratégie marine, etc., et à la mise en oeuvre des mesures d'atténuation / *predisposrrà le linee guida per il Santuario, in linea con le esigenze dei Paesi per rispondere alle prescrizioni della Pianificazione dello Spazio Marittimo, Gestione Integrata delle Zone Costiere, Valutazione di Impatto Ambientale, Direttiva Quadro sulla Strategia Marina, ecc., e alla realizzazione di misure di mitigazione.* ● explorera également la faisabilité d'actions visant à améliorer l'état de l'écosystème des mammifères marins, générant des cycles vertueux. Par exemple, en stimulant le recyclage des filets fantômes ou des plastiques récupérés sur les bateaux de pêche en biocarburants. Ou des actions de sensibilisation du public organisées au niveau des communautés locales et des écoles pour le recyclage du plastique propre en gadgets de sensibilisation et / ou en matériaux pour meubler les espaces publics / *esplorerà anche la fattibilità di azioni per migliorare lo stato dell'ecosistema dei mammiferi marini, generando cicli virtuosi. Ad esempio, stimolando il riciclo di reti fantasma o plastiche recuperate dai pescherecci in biocarburanti. Oppure azioni di sensibilizzazione del pubblico organizzate a livello delle comunità territoriali e di scuole per il riciclo della plastica pulita in gadget per sensibilizzazione e/o in materiali per arredare gli spazi pubblici*	IT	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2023	À définir sur la base de la possibilité de levée de fond accordée au SP/ *Da stabilire sulla base della possibilità di fundraising accordata al SP*	AD / *DS*	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
								H-27 **I sous-thème** ***I sotto-tema***	⇧	**EcoPorts** ⇨ En plus des activités en **bleu**, le **sous-thème « EcoPorts »** sera chargé de diffuser les bonnes pratiques aux autorités portuaires du Sanctuaire Pelagos pour rendre les ports durables. Ce sous-programme évaluera aussi la faisabilité de la mise en oeuvre d'une approche similaire à celle du port de Vancouver (Canada), adaptée à la taille des principaux ports du Sanctuaire à l'intérieur de Pelagos et dans les zones adjacentes / *Oltre alle attività in **blu**, questo sotto-tema si occuperà di divulgare presso le Autorità portuali del Santuario Pelagos le buone pratiche per rendere i porti sostenibili. Questo sotto-programma valuterà anche la possibilità di mettere in atto un approccio simile a quello del Porto di Vancouver (Canada), adattato alle dimensioni dei porti principali del Santuario, all'interno di Pelagos e in aree adiacenti.* ⇨ Conformément aux articles 12 et 13 de l'Accord, ce sous-thème stimulera les discussions entre les principaux acteurs sur les outils nécessaires pour parvenir à un échange de données efficace concernant divers risques et secteurs maritimes. Les lacunes en matière de communication et de réglementation seront discutées pour favoriser la coordination entre les Parties en cas d'urgence */ Infine, in linea con gli articoli 12 e 13 dell'Accordo, questo sotto-tema stimolerà le discussioni tra gli attori chiave sugli strumenti necessari per ottenere uno scambio di dati efficace sui vari rischi e settori marittimi. Saranno discusse le lacune normative e di comunicazione per migliorare il coordinamento tra le parti in caso di emergenza*	IT	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2023	À définir sur la base de la possibilité de levée de fond accordée au SP/ *Da stabilire sulla base della possibilità di fundraising accordata al SP*	AD / *DS*	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
								H-27 **II thème** ***II tema***	⇧	**Pelagos Slow Travel** En plus des activités en **vert** / Oltre alle attività in **verde**: • Préparation des lignes directrices pour le Sanctuaire, conformes aux besoins des pays pour répondre aux prescriptions de la planification de l'espace maritime, de la gestion intégrée des zones côtières, de l'évaluation des incidences sur l'environnement, de la directive-cadre sur la stratégie marine, etc., et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation / *Predisposizione di linee guida per il Santuario, in linea con le esigenze dei Paesi per rispondere alle prescrizioni della Pianificazione dello Spazio Marittimo, Gestione Integrata delle Zone Costiere, Valutazione di Impatto Ambientale, Direttiva Quadro sulla Strategia Marina, ecc., e alla realizzazione di misure di mitigazione.* • Le thème traduira les progrès réalisés jusqu'à présent en mesures de gestion pour atténuer les collisions dans le Sanctuaire Pelagos, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Les options seront testées avec les armateurs disponibles. En ce qui concerne le transport de passagers, le Sanctuaire Pelagos favorisera de nouvelles campagnes de sensibilisation au cas où un « rebranding » de certains produits proposés par les entreprises serait nécessaire (par exemple, des voyages lents au lieu de ferries rapides) / *Il tema tradurrà i progressi compiuti fino ad oggi in misure di gestione per mitigare le collisioni nel Santuario Pelagos, lavorando a stretto contatto con tutte le parti interessate. Le opzioni verranno testate con gli armatori disponibili. Per quanto riguarda il trasporto passeggeri, il Santuario Pelagos si farà promotore delle nuove campagne di sensibilizzazione, nel caso sia necessario un "rebranding" di alcuni prodotti offerti dalle compagnie (ad es., corse lente invece di "fast ferries")*	FR	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2023	À définir sur la base de la possibilité de levée de fond accordée au SP/ *Da stabilire sulla base della possibilità di fundraising accordata al SP*	AD / *DS*	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
								H-27 **II sous-thème** ***II sotto-tema***	⇧	***Navigation de Plaisance Durable Pelagos*** ⇨ Ce sous-thème harmonisera la réglementation des activités d'observation des cétacés, poursuivra la promotion de la marque « High Quality Whale Watching® » (HQWW®) dans le Sanctuaire et la création des modèles de comportement pour promouvoir un tourisme nautique durable et impliquer les plaisanciers dans la vie de l'Accord (par exemple, à travers une campagne renouvelée pour les « Ambassadeurs Pelagos ») / *Questo sotto-tema si occuperà di armonizzare la regolamentazione delle attività di osservazione dei cetacei, di continuare la promozione del marchio di "High Quality Whale Watching®" (HQWW®) entro il Santuario e di creare dei modelli di comportamento per favorire un turismo nautico sostenibile e coinvolgere i diportisti nella vita dell'Accordo (per esempio, attarverso una rinnovata campagna per gli "Ambasciatori Pelagos")*	FR	SP, CST, PFN parties prenantes / *SP, CST, PFN, stakeholder*	Mesures de gestion concrètes / *Misure di gestione concrete*	2022-2023	À définir sur la base de la possibilité de levée de fond accordée au SP/ *Da stabilire sulla base della possibilità di fundraising accordata al SP*	AD / *DS*	Pool d'experts Pelagos / *Pool di esperti Pelagos*
Harmonisation entre les Parties / *Armonizzazione tra le Parti*								**I-29**	⇧	**Harmonisation des procédures de gouvernance, au niveau de l'Accord et au niveau national, pour la gestion des impacts sur les mammifères marins qui semblent incohérents : législation et lignes directrices / *Armonizzazione delle procedure per la governance, a livello di Accordo e nazionale, per la gestione degli impatti sui mammiferi marini che appaiono incoerenti: legislazione e linee guida*** ⇨ Sans préjudice des principes de souveraineté et de juridiction, les Parties chercheront à / *Fermi restando i principi di sovranità e gurisdizione, le Parti si impegneranno a:* ● Faciliter l'harmonisation des mesures nationales et européennes pertinentes pour l'Accord (ex., compétitions d'engins à moteur rapides et *whale watching*) / *Facilitare l'armonizzazione delle misure nazionali ed europee rilevanti nell'ambito dell'Accordo (ad es., gare competizioni di barche veloci a motore, whale watching)* ● Réaliser un inventaire des instruments juridiques de l'Accord Pelagos / *Realizzare un inventario degli strumenti giuridici dell'Accordo Pelagos.*	MC	SP, Parties, GdT lois, parties prenantes / *SP, Parti, GdL leggi, stakeholder*	Etude des procédures de gouvernance et des législations / *Studio delle procedure di governance e delle legislazioni*	2022-2023	FVP et sollicitation de contributions volontaires des Parties / *FVP e sollecitazione contributi volontari delle Parti* (LB D341)	0	–
								I-29a	⇧	Organisation et gestion d'événements de bateaux à moteur / *Organizzazione e la gestione di manifestazioni motonautiche*	Coordinateur du GdT lois / *Coordinatore GdL leggi*	SP, PFN, CST, GdT lois, PREMAR, DAM, RAM, surfrider / *SP, PFN, CST, GdL leggi, PREMAR, DAM, RAM*	Mesures d'harmonisation / *Misure di armonizzazione*	2022-2023	BF	0	–
								I-29b	⇧	Concertation pour la mise en œuvre d'outils juridiques en vue de réglementations nationales pour l'observation des mammifères marins à des fins commerciales, aussi bien pour des navires (*whale watching*) que pour des aéronefs / *Concertazione per l'attuazione di strumenti giuridici allo scopo di normative nazionali per l'avvistamento dei mammiferi marini ai fini commerciali sia da mezzi navali (whale watching) sia da mezzi aerei*	Coordinateur du GdT lois / *Coordinatore GdL leggi*	SP, PFN, CST, ACCOBAMS, MIRACETI, CIMA Research Foundation / *SP, PFN, CST, ACCOBAMS, MIRACETI, CIMA Research Foundation*	Mesures d'harmonisation / *Misure di armonizzazione*	2022-2023	BF	0	–
								J-30	⇧	**Création et harmonisation des procédures de gouvernance existantes de l'Accord : règlements et méthodes de travail / *Creazione e armonizzazione delle procedure per la governance dell'Accordo: regolamenti e metodi di lavoro***	SP (SE)	SP, GdT procédures / *SP, GdL procedure*	Mise à jour/harmonisation des procédures / *Aggiornamento/armonizzazione delle procedure*	2022-2023	BF	0	–

| | | |

| | | |

									L-33e4	⇧	Renouvellement du contrat ou recrutement de l'Adjoint au Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos / *Rinnovo del contratto o assunzione del Vicesegretario esecutivo dell'Accordo Pelagos*	Parties / *Parti*	SP	Renouvellement du contrat ou procédure de recrutement / *Rinnovo del contratto o procedura di assunzione*	2023	BF	0	SE
									L-35	⇧	Création et gestion du "Fonds Volontaire Pelagos" (FVP) / *Creazione e gestione del "Fondo Volontario Pelagos" (FVP)*	SP (SE)	PFN	Gestion FVP / *Gestione FVP*	2022	BF, R	0	—
									L-35a	⇧	Gestion administrative du FVP / *Gestione amministrativa del FVP* — (cfr. ToR "Fonds Volontaire Pelagos" / *cfr. ToR "Fondo Volontario Pelagos")*	SP	PFN	Gestion administrative / *Gestione amministrativa*	2022	–	0	SP (AEA) / *SP (AVA)*
									L-35b	⇧	Stratégie pour la prospection des fonds / *Strategia per la ricerca di fondi*	Consultant.e / *Consulente*	PFN	Prospection / *Ricerca*	2022	R (15 000 €) + 10% sur le résultat / *R (€ 15.000) + 10% sul risultato* (LB D241)	1	SE
									L-35c	⇧	Gestion des relations avec les donateurs / *Gestione relazioni con i donatori*	SP	PFN	Suivi relations avc les donateurs / *Seguire les relazioni con i donatori*	2022-2023	BF	0	SP (AEA) / *SP (AVA)*

Appendice 2
PROPOSITION DE BUDGET PROVISIONNEL POUR LE BIENNIUM 2022-2023

		31/12/21	31/12/22
SOLDE PRESUME		**219 661,26 €**	**204 461,26 €**

		2022	2023
CREDIT			
C1	**Contributions ordinaires**		
C11	France	56 250,00 €	56 250,00 €
C12	Italie	56 250,00 €	56 250,00 €
C13	Monaco	56 250,00 €	56 250,00 €
	Sous-total	**168 750,00 €**	**168 750,00 €**
C2	**Contributions volontaires**		
C21	France	- €	- €
C22	Italie	- €	- €
C23	Monaco	- €	- €
C24	Fonds Volontaire Pelagos	- €	- €
	Sous-total	**- €**	**- €**
	TOTAL CREDIT	**168 750,00 €**	**168 750,00 €**

		2022	2023
DEBIT			
D1	**Fonctionnement et gouvernance**		
D11	**Salaires**		
D111	Salaire brut (SE)	51 000,00 €	51 000,00 €
D1111	Charges patronales (SE)	17 000,00 €	17 000,00 €
D112	Salaire brut (ASE)	36 000,00 €	36 000,00 €
D1121	Charges patronales (ASE)	12 000,00 €	12 000,00 €
	Sous-total	**116 000,00 €**	**116 000,00 €**
D12	**Frais de bureau**		
D121	Matériel	3 000,00 €	1 500,00 €
D122	Consommables	1 000,00 €	1 000,00 €
D123	Poste et télécommunication	3 500,00 €	3 500,00 €
D124	Communication	3 000,00 €	3 000,00 €
D125	Maintenance	700,00 €	300,00 €
D126	Assurance	500,00 €	500,00 €
D127	Frais bancaires	250,00 €	250,00 €
	Sous-total	**11 950,00 €**	**10 050,00 €**
D13	**Consultance**		
D131	Comptable	4 000,00 €	4 000,00 €
D132	Stagiaire	Fonds nationaux	Fonds nationaux
	Sous-total	**4 000,00 €**	**4 000,00 €**
D14	**Réunions institutionnelles**		
D141	Frais de traduction	4 000,00 €	5 000,00 €
D142	Interprétation simultanée	10 500,00 €	21 000,00 €
D143	Frais de réunion	4 500,00 €	14 000,00 €

D144	Frais de déplacement (Présidences)	500,00 €	1 000,00 €
	Sous-total	**19 500,00 €**	**41 000,00 €**
D15	**Représentation et réception**		
D151	Missions nationales et internationales	6 000,00 €	6 000,00 €
D152	Inscription aux séminaires	1 000,00 €	1 000,00 €
D153	Réception	500,00 €	500,00 €
	Sous-total	**7 500,00 €**	**7 500,00 €**
Sous-total (fonctionnement)		**158 950,00 €**	**178 550,00 €**
D2	**Activités du Programme de travail 2022-2023 financées sur les reliquats**		
D21	**Coopération**		
D211	Création du « Kit Ambassadeur Pelagos » (Action A-3a, PdT)	3 000,00 €	- €
D212	Organisation d'un événement pour la rencontre des Ambassadeurs Pelagos (Action A-3c, PdT)	- €	3 000,00 €
D213	Organisation d'un événement de communication avec d'autres ASPIM (Action A-9a2, PdT)	- €	6 000,00 €
D22	**Communication et formation**		
D221	Création de matériel de sensibilisation pour le grand public (Action B-10, PdA)	5 000,00 €	5 000,00 €
D222	Création de matériel de communication pour le jeune public et les écoles (Action B-11, PdA)	- €	3 000,00 €
D223	Mise à jour de modèles pour les actions de diffusion et de formation (Action B-12a, PdT)	1 000,00 €	- €
D224	Organisation d'une initiative dans le cadre de la *Monaco Ocean Week* (Action B-12b1, PdT)	1 000,00 €	1 000,00 €
D225	Organisation de la IIème Rencontre Internationale des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos (Action B-12b2, PdT)	- €	10 000,00 €
D226	Développement de la plateforme de communication externe (Action B-13a, PdT)	- €	3 000,00 €
D227	Modernisation du site web tripartite (Action B-13b, PdT)	- €	10 000,00 €
D23	**Cohabitation**		
-	-	- €	- €
D24	**Gouvernance de l'Accord**		
D241	Elaboration d'une stratégie pour la prospection des fonds (Action L-35b, PdT)	15 000,00 €	- €
Sous-total (reliquats)		**25 000,00 €**	**41 000,00 €**
TOTAL DEBIT (fonctionnement + reliquats)		**183 950,00 €**	**219 550,00 €**

	31/12/22	31/12/23
SOLDE PRESUME AVANT PROVISIONS	**204 461,26 €**	**153 661,26 €**

		2022	2023
PROVISIONS			
P1	Fonds de réserve	40 000,00 €	40 000,00 €
P2	Provision Allocation perte d'emploi (SE)	30 000,00 €	30 000,00 €
P3	Provision Allocation perte d'emploi (ASE)	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL PROVISIONS		**90 000,00 €**	**90 000,00 €**

	2022	2023
SOLDE PRESUME APRES PROVISIONS	**114 461,26 €**	**63 661,26 €**

D3	**Activités du Programme de travail 2022-2023 financées sur les contributions volontaires et /ou le Fonds Volontaire Pelagos*** *** Il est rappelé que toutes les activités prévues dans le Plan d'action et déclinées dans les Programmes de Travail biennaux peuvent être financés par le Fonds Volontaire Pelagos et/ou des contributions volontaires. Les activités énumérées ci-dessous constituent une présélection effectuée à titre indicatif par le Secrétariat permanent.**		
D31	**Coopération**		
D311	Organisation d'une initiative dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (Action A-6f, PdT)	Sollicitation contributions volontaires des Parties	Sollicitation contributions volontaires des Parties
D32	**Communication et formation**		
D321	Organisation d'un événement, création de matériel et recueil de signalements sur le phoque moine (Action B-16b, PdT)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D33	**Cohabitation**		
D331	Cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles (Action D-18, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D332	Inventaires et évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire (Action D-19, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D333	Evaluation de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos (Action E-21, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D334	Elaboration d'un protocole entre les Réseaux Nationaux d'Échouages (Action F-24, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D335	Adoption de bonnes pratiques (best practice) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques (Action G-25, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP
D34	**Gouvernance de l'Accord**		
D341	Etude des procédures de gouvernance et des législations en vue de leur harmonisation (Action I-29, PdA)	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP	Sollicitation contributions volontaires des Parties et FVP

NB : le budget de l'Accord ne prend pas en compte les moyens financiers et/ou humains nationaux mis à disposition par les Parties pour la réalisation des actions prévues dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action (2022-2027) y relatif, du Programme de Travail (2022-2023) de l'Accord Pelagos, ainsi que la rélisation des activités de recherche et l'application de mesures de réduction des impacts sur leur propre territoire.

Appendice 3
NOTE EXPLICATIVE

SOLDE PRESUME
Le solde présumé au 31/12/2021 (219.661,26 €) est le solde au 31/12/2020 (tenant compte des montants restant à régler et à recevoir) et auquel ont été ajoutés les crédits prévus pour l'année 2021 et retirés les frais de fonctionnement et d'utilisation des reliquats prévus pour cette même année.

C – CREDIT
C1 – Contributions ordinaires
Les montants annuels des contributions ordinaires sont identiques à ceux de l'année précédente et sont également répartis entre chaque Partie à l'Accord (56 250 € pour chaque Partie à l'Accord).

C2 – Contributions volontaires
Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat permanent leurs éventuelles offres de contributions volontaires, notamment dans le cadre du « Fonds Volontaire Pelagos », qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2022, ainsi que pour la mise en œuvre des objectifs et des actions prévues dans le cadre du Plan de gestion et Plan d'action y relatif (2022-2027) et du Programme de travail (2022-2023) de l'Accord.

Comme prévu par l'Accord de Siège signé en Principauté de Monaco le 3 avril 2017, la Partie monégasque met à disposition du Secrétariat permanent les locaux et dépenses y relatives, et s'engagerait à provisionner le montant relatif à une éventuelle allocation perte d'emploi (APE) pour le personnel du Secrétariat permanent à partir de la deuxième année.

D – DEBIT
D1 – Fonctionnement et gouvernance
D11 – Salaires
Les montants des salaires bruts correspondent à ceux indiqués sur les contrats de travail du personnel du Secrétariat permanent. Les montants des charges patronales sont estimés sur la base du salaire brut. A noter que ces montants sont sujets, chaque année, à une augmentation annuelle présumée des taux de cotisation (0,1%) et éventuellement des charges patronales relatives à la retraite complémentaire (Agirc-Arrco). Les montants de salaires bruts et des charges patronales prévoient également l'éventuelle prime de fin d'année que le Centre Scientifique de Monaco (CSM) peut verser à ses employés. Il est rappelé que les contrats de travail du personnel actuellement en poste arriveront à échéance le 25/09/2022 pour le Secrétaire exécutif et le 30/06/2023 pour l'Adjoint au Secrétaire exécutif.

D12 – Frais de bureau
D121 – Matériel
Le Secrétariat permanent sera probablement emmené, au cours de l'année 2022, à remplacer le matériel informatique acquis avant 2016. Le montant indiqué de 3 000 € correspond à la dépense prévue pour l'acquisition de deux ordinateurs portables.
Le montant de cette ligne budgétaire pour l'année 2023 (1 500 €) reste en revanche inchangé par rapport aux années au cours desquelles les dépenses mentionnées ci-dessus ne sont pas prévues.
Le matériel acquis sur les fonds de l'Accord fait l'objet d'une liste régulièrement mise à jour.

D122 – Consommables
La ligne budgétaire annuelle dédiée aux consommables (ou fournitures de bureau) demeure inchangée, à hauteur de 1 000 €, sur la base des dépenses des années précédentes et afin de répondre aux besoins de fonctionnement de l'Accord. Exemples de consommables : cartouches d'encre pour imprimante, papier, stylos, etc.

D123 – Poste et télécommunication
Les frais de poste et de télécommunication sont liés à l'envoi de lettres et de matériel et aux abonnements de téléphonie fixe et mobile (appels internationaux). Ils prévoient en outre l'abonnement à la plateforme de vidéoconférence *Zoom* afin de faciliter le travail intersession et celui prévu dans le cadre des Groupes de travail.

D124 – Communication
La ligne budgétaire relative à la communication prévoit les frais suivants :
- site internet : hébergement et location des noms de domaine (2 000 €) ;
- abonnements : serveur en ligne, logiciels d'emailing et d'infographie, presse, etc. (500 €) ;

- création de nouveaux supports de communication (500 €) :
    - création d'une carte de vœux, de cartes de visite, etc. ;
    - participation à d'éventuelles initiatives conjointes avec les Accords ACCOBAMS et RAMOGE.

D125 – Maintenance
Le Secrétariat permanent peut, dans la mesure du possible, bénéficier de l'assistance technique du Centre scientifique de Monaco. En ce qui concerne l'année 2022 et en prévision de l'acquisition de matériel informatique, un montant de 700 € est proposé pour son paramétrage, ainsi qu'en cas d'intervention.

D126 – Assurance
Les frais d'assurance couvrent le matériel du Secrétariat permanent (au bureau ainsi qu'en déplacement professionnel), ainsi que la responsabilité civile du personnel employé.

D127 – Frais bancaires
Le montant total annuel de la ligne budgétaire dédiée aux frais bancaires est calculé sur la base des frais bancaires du biennium précédent et s'élève à 250 €.

D13 – Consultance
D131 – Comptable
Suite à la renégociation à la baisse du contrat de révision comptable, le montant total annuel de la ligne budgétaire s'élève à 4 000 € TTC par an.

D132 – Stagiaire
Comme le prévoient les statuts du Secrétariat permanent, le Secrétariat peut accueillir du personnel mis à disposition par une des Parties.

D14 – Réunions institutionnelles
D141 – Frais de traduction
Les frais de soutien à la rédaction des documents dans les langues officielles de l'Accord dépendent du nombre de réunions prévues annuellement. Comme établi lors des années précédentes, les frais de traduction s'élèvent à 5 000 € lors d'une année au cours de laquelle la préparation et la tenue d'une Réunion ordinaire des Parties est prévue (une cinquantaine de documents en moyenne à préparer par réunion et une centaine lors d'une année avec Réunion des Parties).
Selon le tarif en vigueur (0,15 € TTC le mot), ces montants alloués permettent de rédiger une cinquantaine de pages par an, apportant ainsi un soutien dans la préparation des documents de réunion ou de comptes rendus. Il convient de rappeler que les Parties se sont exprimées en faveur de la traduction en langue anglaise des documents principaux de l'Accord.

D142 – Interprétation simultanée
Les frais d'interprétation simultanée sont évalués sur la base du nombre de journées de réunions prévus :

- 3 journées de réunion en 2022 (une journée de réunion pour le 13ème Comité scientifique et technique, une journée de réunion pour la Réunion annuelle des Points focaux nationaux et une journée de réunion pour le déroulement d'éventuels entretiens pour le poste de Secrétaire exécutif et Réunion extraordinaire des Parties consécutive) ;
- 6 journées de réunion en 2023 (deux journées de réunion pour le 14ème Comité scientifique et technique, une journée de réunion pour la Réunion annuelle des Points focaux nationaux, une journée de réunion pour le déroulement d'éventuels entretiens pour le poste d'Adjoint au Secrétaire exécutif et Réunion extraordinaire des Parties consécutive, et deux journées de réunion pour la 9ème Réunion des Parties de l'Accord Pelagos).

Ces frais incluent :

- les tarifs journaliers de deux interprètes ;
- les frais d'installation / désinstallation et de location journalière de matériel (cabine de traduction ou mallette, système d'enregistrement pour les Réunions des Parties et du Comité scientifique et technique, casques, micros, etc.) ou l'utilisation d'une plateforme de réunion virtuelle ;
- l'assistance technique lors de la réunion.

D143 – Frais de réunion
Les frais de réunion sont évalués sur la base du nombre de participants (25 personnes pour un CST et 40 personnes pour une CoP) et du nombre de journées de réunion (trois journées de réunion en 2022 et six journées de réunion en 2023) et incluent :

- les pauses déjeuner ;
- les pauses café ;
- l'achat de badges et de matériel de réunion (stylos, papiers, etc.) ;
- des éventuelles locations de matériel : tables supplémentaires, écran, vidéoprojecteur, etc.)

D144 – Frais de mission (Présidences)
Comme prévu dans le biennium précédent et dans la limite de 250 € par personne, par jour de réunion et sur présentation des pièces justificatives, le Secrétariat permanent prend en charge les frais de mission des Présidents. En effet, les règlements intérieurs de l'Accord prévoient que les Présidents de la Réunion des Parties et du Comité scientifique et technique ne peuvent représenter leur Partie ou l'organisme auquel ils sont rattachés. Les montants à la charge de l'Accord pour le biennium ont été calculés sur la base du nombre de réunions, mentionné ci-dessus, ainsi que du lieu de leur tenue.

D15 – Représentation et réception
D151 – Missions nationales et internationales
Les frais de mission ont été maintenus à 6 000 € par an pour l'ensemble du personnel du Secrétariat permanent pour les missions nationales et internationales et dans le cadre du mandat conféré par les Parties.

D152 – Inscription aux séminaires
Le montant des frais d'inscription s'élève à 1 000 € et correspond au coût moyen des frais d'inscription à des séminaires et congrès.

D153 – Réception
Le montant des frais de réception est de 500 € par an et correspond aux montants de frais liés à d'autres éventuelles réunions organisées dans le cadre de l'Accord.

D2 – Activités du Programme de travail 2022-2023 financées sur les reliquats
D21 – Coopération
D211 – Création du « Kit Ambassadeur Pelagos »
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action A-3a du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la création d'un « Kit Ambassadeur Pelagos », qui pourrait être composé, par exemple, d'un ensemble d'outils de sensibilisation pour la navigation de plaisance (par exemple : code de bonne de bonne conduite, « mon bateau est plastic-free », guidon nautique Pelagos, *goodies,* etc.) au cours de l'année 2022.

D212 – Organisation d'un événement pour la rencontre des Ambassadeurs Pelagos
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action A-3c du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit l'organisation d'un événement pour la rencontre des Ambassadeurs Pelagos (par exemple : concours photographique pour la meilleure photographie en ligne avec les principes et les objectifs de l'Accord, etc.) au cours de l'année 2023.

D213 – Organisation d'un événement de communication avec d'autres ASPIM
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action A-9a2 du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit l'organisation d'un événement de communication avec d'autres ASPIM au cours de l'année 2023.

D22 – Communication et formation
D221 – Création de matériel de sensibilisation pour le grand public
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-10 du Plan d'action, qui prévoit le développement de l'initiative « Actualités du Sanctuaire Pelagos : l'importance des mammifères marins et de leurs habitats », à travers la création de matériel de sensibilisation du public actualisé en français, italien et anglais sur les mammifères marins et leurs habitats dans Pelagos pour le grand public, les touristes, les écoles, les universités, les Aires Marines Protégées, les communes, les ferries et les pêcheurs au cours du biennium 2022-2023.

D222 – Création de matériel de communication pour le jeune public et les écoles
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-11 du Plan d'action, qui prévoit la création de nouveaux supports de communication pour le jeune public et les écoles (par exemple : affiches, kits de sensibilisation, T-shirts, etc.) au cours de l'année 2023.

D223 – Mise à jour de modèles pour les actions de diffusion et de formation
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-12a du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la création de modèles pour les actions de diffusion et de formation pour le Sanctuaire Pelagos (par exemple : modèles pour présentation *PowerPoint*, affiches, etc.) au cours de l'année 2022.

D224 – Organisation d'une initiative dans le cadre de la *Monaco Ocean Week*
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-12b1 du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit l'identification et l'organisation de deux initiatives de sensibilisation et/ou de promotion des actions de l'Accord dans le cadre de la *Monaco Ocean Week* au cours du biennium 2022-2023.

D225 – Organisation de la IIème Rencontre Internationale des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-12b2 du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit l'organisation de la IIème Rencontre Internationale des communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos au cours de l'année 2023.

D226 – Développement de la plateforme de communication externe
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-13a du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la préparation de textes et de contenus visuels dans le cadre du développement et de la mise à jour de la plateforme de communication externe (par exemple : site web, réseaux sociaux, e-mailings, *newsletters*, conférences, participation à des actions de sensibilisation, etc.) au cours de l'année 2023.

D227 – Modernisation du site web tripartite
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action B-13b du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la modernisation du site web tripartite existant ou création d'un nouveau site web de l'Accord Pelagos au cours de l'année 2023.

D23 – Cohabitation
Aucune dépense sur reliquats n'est prévue pour ce thème.

D24 – Gouvernance de l'Accord
D241 – Elaboration d'une stratégie pour la prospection des fonds
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action L-35b du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit de faire appel à un Consultant chargé d'élaborer une stratégie pour la prospection de fonds suite à la création du « Fonds Volontaire Pelagos » au 1er janvier 2022.

D3 – Activités du Programme de travail 2022-2023 financées par le « Fonds Volontaire Pelagos » et/ou par les contributions volontaires des Parties
D31 – Coopération
D311 – Organisation d'une initiative dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action A-6f du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la création d'une initiative en coopération avec l'UNESCO dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord pour cette action.

D32 – Communication et formation
D321 – Organisation d'un événement, création de matériel et recueil de signalements sur le phoque moine
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action B-16b du Programme de Travail 2022-2023, qui prévoit la tenue d'événements de sensibilisation, la création de matériel d'information à destination du grand public en cas d'observation d'individus de phoque moine ainsi que la création d'un archive des données de signalement de l'espèce dans le Sanctuaire Pelagos, au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D33 – Cohabitation
D331 – Cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action D-18 du Plan d'action, qui prévoit l'élaboration des cartes de la répartition des espèces et des menaces potentielles au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D332 – Inventaires et évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action D-19 du Plan d'action, qui prévoit l'élaboration d'inventaires et l'évaluation des mesures d'atténuation / maîtrise sur les pressions anthropiques dans le Sanctuaire au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D333 – Evaluation de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action E-21 du Plan d'action, qui prévoit l'élaboration de l'état des populations de mammifères marins dans le Sanctuaire Pelagos (cette activité comprend diverses actions de suivi, d'évaluation et de *reporting*) au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D334 – Elaboration d'un protocole entre les Réseaux Nationaux d'Echouages
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action F-24 du Plan d'action, qui prévoit l'élaboration d'un protocole pour l'échange systématique d'informations entre les Réseaux Nationaux d'Echouages sur la surveillance des événements de mortalité des mammifères marins et l'évaluation des causes de mortalité dans le Sanctuaire Pelagos au cours de l'année 2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D335 – Adoption de bonnes pratiques (best practice) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action G-25 du Plan d'Action, qui prévoit l'adoption de bonnes pratiques (best practice) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées dans le Sanctuaire, dans le cadre des études d'impact sur l'environnement et des évaluations environnementales stratégiques au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

D34 – Gouvernance de l'Accord
D341 – Étude des procédures de gouvernance et des législations en vue de leur harmonisation
Cette ligne budgétaire est attribuée au financement de l'action Action I-29 du Plan d'action et prévoit la réalisation d'une étude des procédures de gouvernance et de législation au niveau de l'Accord et au niveau national, pour la gestion des impacts sur les mammifères marins au cours du biennium 2022-2023. Le Secrétariat permanent sollicite une contribution volontaire des Parties à l'Accord ainsi que d'autres entités par le biais du « Fonds Volontaire Pelagos ».

PROVISIONS
Les montants à provisionner correspondent :

- au fonds de réserve adopté par les Parties (40 000 €) ;
- à l'Allocation Perte d'Emploi (APE) correspondant aux cotisations (57 % du salaire brut) devant être versées par l'employeur au personnel du Secrétariat permanent en cas de chômage à la fin du contrat. Le montant de l'APE à provisionner augmente avec l'ancienneté du personnel. Il convient de rappeler que l'APE est provisionée sur la base de la durée du contrat du personnel du Secrétariat permanent et versée à ce dernier pendant une période maximale de 24 mois. Le montant qui serait à la charge de l'Accord (Résolution 7.9, Réunion Extraordinaire des Parties, 16 mai 2019, visioconférence) correspondrait aux 12 premiers mois. La deuxième année de l'APE pourrait être versée par la Partie monégasque comme suite à sa proposition et acquittée en tant que contribution volontaire.

Annexe 6 – Recommandation 12.4
Groupes de Travail de l'Accord Pelagos

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Reconnaissant l'importance de disposer de groupes de travail opérationnels pour soutenir les Parties, le Comité scientifique et technique et le Secrétariat permanent dans la réalisation des objectifs du Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos et de son Plan d'action :

1. *soutient* les méthodes de travail proposées dans le cadre du nouveau Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos et de son Plan d'action ;

2. *recommande* aux Parties d'adopter les termes de référence relatifs aux Groupes de Travail reportés en appendice 1 ;

3. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice 1
Groupes de travail : méthodes de travail et Termes de Référence

Le **travail intersession** sera organisé et conduit grâce à la création des **Groupes de Travail** (GdT) ci-après :

- trois GdT permanents sur les matières technico-scientifiques (Evaluations, Impacts et ASPIM / Aires marines protégées) ;
- quatre GdT *ad hoc,* activés si nécessaire pour le soutien aux activités du Secrétariat permanent et des Parties pour la mise en œuvre du Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) et des Plans de travail biennaux y relatifs.

Ces GdT sont établis pour toute la période de la durée du Plan de gestion (2022-2027) et garantiront l'**inclusion** et la **participation** des parties prenantes. Le mandat du coordinateur et des membres des GdT sera renouvelé automatiquement tous les deux ans, sauf demande expresse de leur part.

Les membres des GdT seront sélectionnés sur la base d'une manifestation d'intérêt. Un coordinateur sera choisi parmi ceux-ci sur la base d'une grille d'évaluation établie par les Parties en collaboration avec le Secrétariat permanent.

Le **coordinateur** de chaque Groupe de Travail sera chargé d'animer les travaux et de veiller au respect des **Termes de Référence** (**ToR**). Lorsqu'il le juge nécessaire, il pourra déléguer la mise en œuvre de certaines activités aux membres du GdT.

Les GdT travailleront **par correspondance** en **anglais**. Le coordinateur peut décider d'organiser les réunions de travail selon la manière jugée appropriée, en présentiel ou à distance. En ce sens, leur fonctionnement ne doit pas s'ajouter aux tâches du Secrétariat permanent. Ce dernier pourra fournir un soutien logistique lorsqu'il le jugera opportun. Dans le cas d'implications financières dans l'organisation des travaux des GdT, celles-ci doivent être préalablement autorisées par les Parties. Les GdT, dont les travaux ont des potentielles conséquences sur le Règlement de l'Accord, suivront une méthode de travail spécifique déterminée par les Parties. Les coordinateurs des GdT qui ne font pas partie des délégations au CST recevront un remboursement des dépenses qui assure leur participation aux réunions. En outre, ils pourraient recevoir une compensation proportionnelle à leur engagement et aux résultats atteints. Cette compensation sera attribuée en fonction de la nécessité ou de la demande de rédaction de documents officiels à présenter au Comité Scientifique et Technique ou à la Réunion des Parties (les rapports de synthèses des activités réalisées en sont exclus). L'attribution et le montant de la rémunération seront décidés avec l'accord des Parties et dépendront de la disponibilité financière des lignes budgetaires concernées.

Dans la plupart des cas, le nombre des membres du GdT n'a pas de **limite maximum** et leur **composition** n'est pas dictée par des logiques de nationalité ou de représentation politique. Il s'agit en effet de groupes d'experts dans différents domaines. Toutefois, étant donné la connotation institutionnelle de certains groupes (par exemple, le groupe sur la Gouvernance), ces derniers pourraient avoir un nombre de membres limité.

Les coordinateurs auront la possibilité d'identifier d'éventuels experts supplémentaires, dûment justifiés, après accord avec le Secrétariat permanent et les Points focaux nationaux.

Le **rôle** des GdT est purement consultatif, en soutien du Secrétariat permanent et des Parties. Les GdT devront être en relation directe avec le Secrétariat permanent pour les questions administratives et, pour les autres questions, avec le Comité scientifique et technique (CST) par le biais du Secrétariat permanent.

Les résultats des travaux des GdT seront présentés lors des réunions du Comité scientifique et technique de l'Accord par leurs coordinateurs.

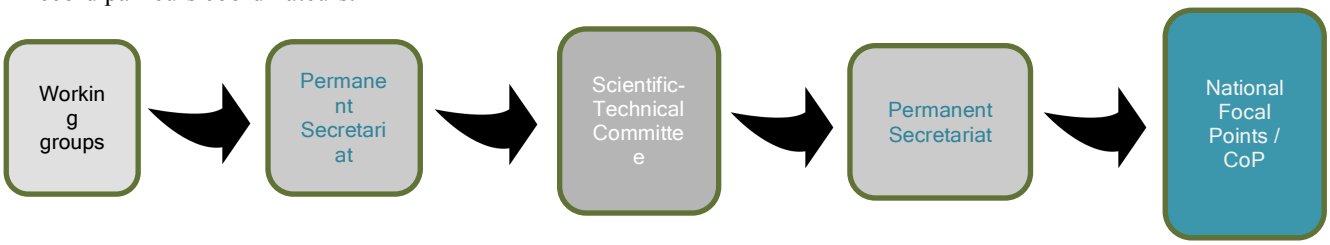

Le Secrétariat permanent et le CST transmettront, selon les besoins, les rapports et/ou résultats des travaux des GdT aux Parties, selon les procédures habituelles. Voir le diagramme ci-dessous des relations entre les experts et les organes statutaire de l'Accord.

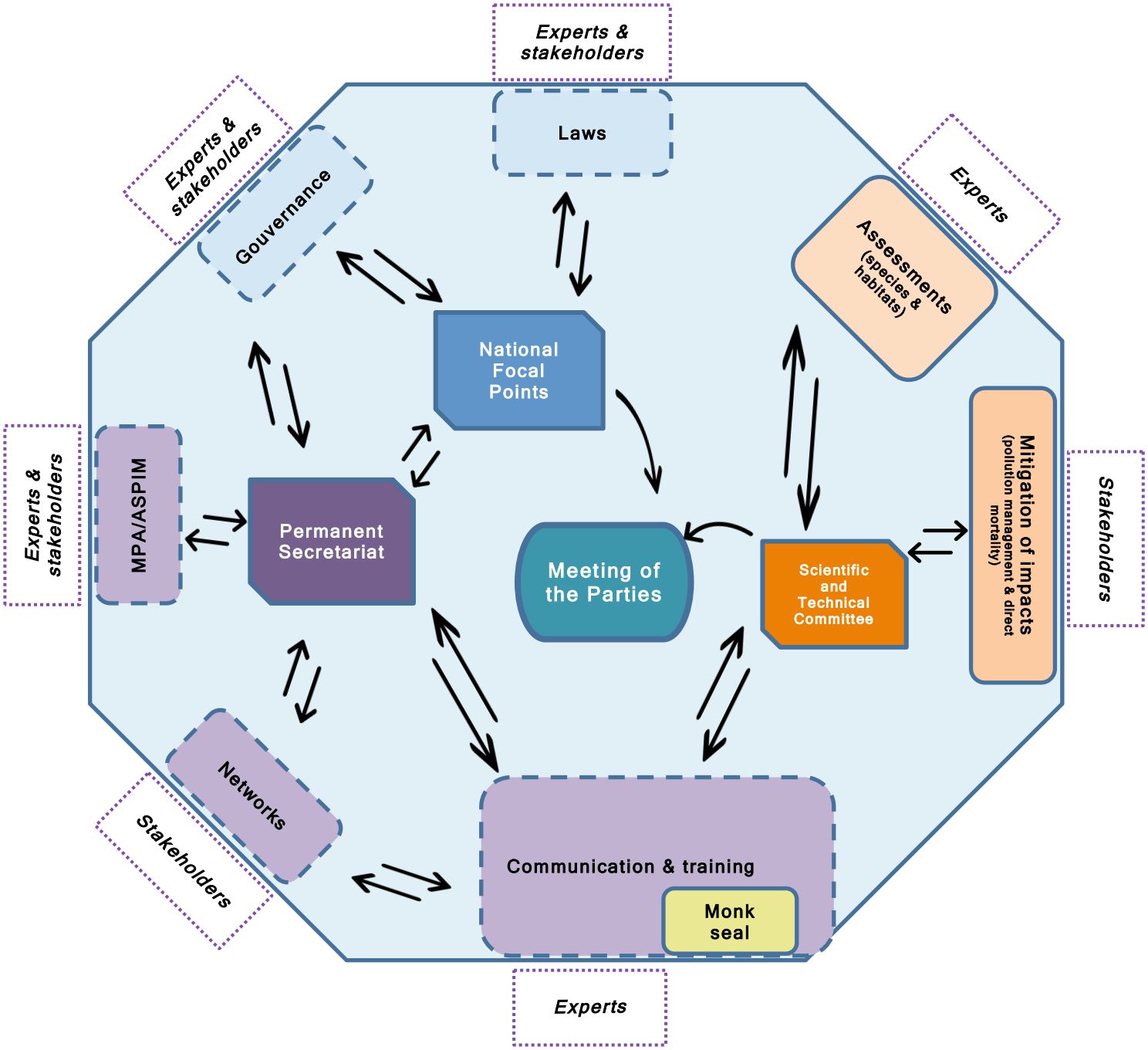
Experts & stakeholders
Laws
Experts & stakeholders
Gouvernance
Experts
Assessments (species & habitats)
National Focal Points
Experts & stakeholders
MPA/ASPIM
Permanent Secretariat
Meeting of the Parties
Scientific and Technical Committee
Mitigation of impacts (pollution management & direct mortality)
Stakeholders
Networks
Stakeholders
Communication & training
Monk seal
Experts

Pour la plupart des GdT (ou sous-groupes), la procédure d'identification des participants est décrite ci-après :

1. Lancement d'une invitation publique à « manifestation d'intérêt » à faire partie du GdT (janvier 2022).
   a. La « manifestation d'intérêt », qui précisera les ToR identifiés pour la création du GdT correspondant, ainsi que le rôle du coordinateur et des membres du GdT, sera publiée sur le site internet tripartite, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Accord et transmise pour information et diffusion ultérieure aux partenaires et parties prenantes.
   b. La « manifestation d'intérêt » restera ouverte pendant 15 jours à partir de la date de publication.
2. Sélection basée sur la compétence et la motivation individuelle (l'envoi d'un Curriculum Vitae d'une page et d'une lettre de motivation et de disponibilité d'un demi-page sera demandé).
3. Procédure de sélection par un Comité d'Evaluation, lequel identifiera également le coordinateur potentiel du GdT parmi les candidatures reçues.
   a. Le Comité d'Evaluation sera composé du Président du CST, des Chefs de délégation au CST et du Secrétaire exécutif de l'Accord. Ce dernier se chargera d'établir une instruction préliminaire des manifestations d'intérêt reçues et convoquera une réunion pour la sélection des membres des GdT et de leurs coordinateurs.
   b. Le Comité d'Evaluation statuera sur les éventuels experts non retenus, en motivant leur exclusion.
   c. La composition des GdT sera rendue publique sur le site institutionnel tripartite de l'Accord.

Au cours du 13ème CST (mars 2022), comme prévu par l'action 1 du Plan d'action de l'Accord Pelagos (2022-2027), et étant donné que les coordinateurs des Groupes de Travail pourraient être des experts ne connaissant pas le fonctionnement de l'Accord, un mini-cours de lancement sera préparé sur son fonctionnement et sur les Termes de Référence des groupes convenus avec les Parties.

Les trois GdT technico-scientifiques permanents sont les suivants :

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EVALUATION DU STATUT DES ESPECES ET DE LEUR ECOSYSTEME (GdT Evaluations** ; articles 5 et 7)
  Coordinateur : à identifier par la manifestation d'intérêt.
  Composition : représentants des Réseaux Nationaux d'Echouage, OIG (ACCOBAMS, etc.), experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt) aux compétences diverses (biologistes marins, cétologues, vétérinaires, économistes, anthropologues, sociologues, etc.), Secrétariat permanent.
  Rôle : le Groupe de travail sur l'évaluation des espèces et de l'écosystème Pelagos, y compris l'évaluation de la mortalité d'origine humaine et celle relative aux ressources halieutiques et la valeur économique, sociale et culturelle de Pelagos se chargera de fournir au CST des rapports sur :
  - une évaluation initiale *[rétrospective]* sur l'état des populations et des espèces (2022) ;
  - une évaluation initiale *[rétrospective]* sur l'état de l'écosystème (2024) ;
  - une évaluation périodique de l'état des espèces (2024) ;
  - la participation à la rédaction du *Quality Status Report* (2027) couvrant les espèces et l'écosystème ;
  - fournir un soutien expert au GdT communication pour la rédaction de matériel pour la sensibilisation et pour l'identification des événements et activités dans le domaine.

  En ligne avec ses évaluations, le groupe devra se mettre en relation avec le GdT impacts à chaque fois qu'il sera nécessaire de stimuler une discussion sur des pressions spécifiques ayant un impact avéré sur les espèces et l'écosystème Pelagos.

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION (CHIMIQUE, ACOUSTIQUE, DECHETS MARINS) ET SUR L'ATTENUATION DE LA MORTALITE D'ORIGINE HUMAINE (COLLISIONS, PERTURBATIONS ET INTERACTIONS AVEC LA PECHE) (GdT Impacts** ; articles 6 et 7).
  Coordinateur : à identifier par la manifestation d'intérêt.
  Composition : représentants des acteurs économiques (compagnies de navigation, pêcheurs, compagnies de prospection sismique, etc.), autorités portuaires, représentants de la Préfecture Maritime de la Méditerranée, du *Reparto Ambiente Marino* et de la Direction des Affaires Maritimes, autorités territoriales (départements, régions, provinces italiennes, etc.), OIG (ACCOBAMS, etc.), coordinateurs des projets financés par des fonds européens et/ou méditerranéens sur des mesures d'atténuation, représentants des acteurs économiques ayant un impact sur la pollution, experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt) aux compétences diverses (biologistes, économistes, sociologues, etc.), Secrétariat permanent.

Rôle : le Groupe de travail sur la lutte contre la pollution et sur l'atténuation de la mortalité d'origine humaine aura pour tâche d'identifier les possibles mesures de gestion à mettre en œuvre ou à encourager dans l'aire du Sanctuaire, afin de (a) renforcer la lutte contre les pollutions de toute nature (y compris la pollution acoustique, les déchets marins et les pathogènes), en ciblant les acteurs nécessaires pour générer le changement et (b) atténuer la mortalité d'origine humaine (en particulier : interactions avec la pêche et prises accessoires, collisions, perturbations, exercices militaires et prospections géo-sismiques). Il conviendra d'accorder une importance particulière aux actions en ligne avec les décisions de la Convention de Barcelone, de l'UE (descripteurs concernés de la DCSMM), de l'OMI, de la CGPM et d'autres organisations compétentes en matière de pollution et de mortalité directe causée par les activités humaines (en particulier les collisions et les captures accidentelles).
Le groupe considèrera également les recommandations du GdT Evaluations sur la question.
Le groupe fournira également un soutien expert au GdT communication pour la rédaction de matériel pour la sensibilisation et pour l'identification d'événements et activités dans le domaine.

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASPIM ET AIRES MARINES PROTEGEES (GdT ASPIM/AMP** ; article 16).
  Coordinateur : à identifier par la manifestation d'intérêt.
  Composition : Secrétaire exécutif, Directeurs des ASPIM et AMP au sein du Sanctuaire, SPA/RAC, experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt).
  Rôle : le Groupe de travail ASPIM/AMP a pour tâche de soutenir le travail du Secrétariat permanent :
  - dans l'identification des activités de collaboration qui pourraient être développées entre l'Accord Pelagos et les Aires Marines Protégées au sein du Sanctuaire ;
  - dans la révision périodique du statut d'ASPIM du Sanctuaire (2025), avec le soutien d'experts nationaux nommés par les Parties :
  - fournir un soutien expert au GdT communication pour la rédaction de matériel pour la sensibilisation et pour l'identification d'événements et activités dans ce domaine.

Les quatre GdT *ad hoc* sont les suivants :

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE (GdT gouvernance** ; articles 2 et 17)
  Coordinateur : SECRETAIRE EXECUTIF.
  Composition : Points focaux nationaux, Président du CST, Délégués des OIG pertinentes (ACCOBAMS, etc.), experts externes (max 3, à définir par la manifestation d'intérêt).
  Rôle : GdT non permanent sur la vision Pelagos, la cohérence avec les autres conventions citées dans l'Accord ou dérivant des compétences sur les thématiques d'intérêt pour l'Accord et sur les procédures.
  Le GdT sera convoqué si nécessaire par le coordinateur ou sur demande d'un de ses membres, pour analyser des questions spécifiques.
  Ce GdT travaillera à :
  - la vision et la cohérence des activités de l'Accord avec les politiques pertinentes et les activités promues dans le cadre de la Convention de Barcelone, d'ACCOBAMS, des politiques de l'UE et, le cas échéant, aux questions relatives aux autres conventions listées dans l'Accord (ex. CBI, CMS, RAMOGE) ou compétentes sur des thématiques pertinentes (ex. OMI, CGPM, etc.). Le GdT opèrera afin d'harmoniser et intégrer les activités de l'Accord avec les politiques susmentionnées, en assurant leur mise en œuvre et en évitant les chevauchements ;
  - la rédaction, la modification et la mise à jour des procédures administratives de l'Accord, y compris les méthodes de travail pour l'amélioration de la gouvernance de l'Accord. Le GdT pourra s'appuyer sur les procédures d'autres accords multilatéraux pour garantir l'efficacité, la transparence et la cohérence, en ligne avec les standards internationaux appropriés ;
  - d'éventuelles questions administratives, de procédure et de cohérence qui pourront découler du travail des autres GdT ;
  - fournir un soutien expert au GdT communication pour la rédaction de matériel sur la vision de Pelagos à utiliser pour la sensibilisation.

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COMMUNICATION (GdT communication** ; articles 12 et 13)
  Coordinateur : ADJOINT AU SECRETAIRE EXECUTIF.
  Composition : un expert en communication nommé par les Points focaux nationaux, partenaires, parties prenantes, organismes de recherche, experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt).

Rôle : le Groupe de travail sur la communication et la formation s'occupera de fournir un soutien au Secrétariat permanent pour l'identification d'activités appropriées pour atteindre les objectifs contenus dans le Plan d'action dans ces domaines. Le groupe fournira également un soutien éditorial au Secrétariat permanent.

- **SOUS-GROUPE PHOQUE MOINE**

Coordinateur : ADJOINT AU SECRETAIRE EXECUTIF.
Composition : représentants des AMP dans lesquelles des individus de Phoque moine ont été observés, internes et externes au Sanctuaire (Réserve Naturelle de Scandola, Parc national de l'Archipel Toscan, etc.), parties prenantes (représentant de la *Monk Seal Alliance*, représentant de l'Institut Océanographique – Fondation Albert 1er, Prince de Monaco, experts externes de l'espèce (à définir par la manifestation d'intérêt), RAC/SPA, Secrétariat permanent.
Rôle : le Sous-groupe Phoque moine Pelagos a la responsabilité de soutenir le Secrétariat permanent et le Comité scientifique et technique dans le développement des activités relatives au Phoque moine au sein du Sanctuaire, menées dans le cadre du Plan de gestion 2022-2027. En particulier, le sous-groupe se charge de :

- La coordination entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco et l'animation des activités de sensibilisation « Sanctuaire Pelagos » :
  - Fournir des suggestions sur les meilleures approches pour sensibiliser les catégories d'usagers les plus importantes (dans les aires comprenant des grottes historiques : pêcheurs artisanaux, plaisanciers, plongeurs ; dans toutes les autres aires du Sanctuaire : visiteurs des aires protégées), y compris les méthodes (vidéo, audio, support papier) et instruments de divulgation (centres d'information municipaux, AMP, parcs ; compagnies de ferries ; écoles ; événements saisonniers ; compagnies aériennes qui desservent Nice, Gênes, Pise, etc. ;) ;
  - Identifier les zones prioritaires sur lesquelles concentrer les efforts de divulgation ;
  - Développer le contenu du matériel éducatif (textes) et le soutien à la recherche de photos, vidéos, etc. pour les campagnes de communication Pelagos ;
  - Définir les étapes nécessaires à la transmission d'informations aux autorités compétentes en cas d'observations (même parcours que celui requis pour l'application « science participative ») et pour la gestion, la validation et la conservation des données.
- La coordination entre la France, l'Italie et Monaco et l'animation des activités de formation et de surveillance :
  - Identifier les grottes historiques dans la bibliographie (universités : mémoire) ;
  - Contrôler et caractériser les grottes (corps de parc et/ou aires protégées + universités et recherche) ;
  - Identification des instruments les plus appropriés pour la surveillance et formation à leur mise en place ;
  - Rédaction d'un rapport biennal sur les activités menées et sur les informations obtenues.

- **GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OPTIONS NORMATIVES (GdT lois** ; articles 8, 9 et Déclaration annexée à l'Accord)

Coordinateur : à identifier par la manifestation d'intérêt.
Composition : Secrétariat permanent, représentants des acteurs économiques (opérateurs *whale watching*, etc.), représentants de la Préfecture Maritime de la Méditerranée, du *Reparto Ambiente Marino* et de la Direction des Affaires Maritimes, parties prenantes, experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt) ayant principalement des compétences juridiques.
Rôle : le Groupe de travail sur les lois aura pour tâche d'évaluer les options normatives possibles, en ligne avec les articles 8, 9 et la Déclaration annexée à l'Accord, qui pourraient être adoptées conjointement par les trois Pays. Le *focus* du groupe sera :

- Article 8 : les Parties « *règlementent l'observation des mammifères marins à des fins touristiques* » ;
- Article 9 : « *les Parties se concertent en vue de règlementer, et le cas échéant, interdire dans le sanctuaire les compétitions d'engins à moteur rapides* » ;
- Déclaration : les Parties s'engagent à considérer les « *conséquences sur les mammifères marins, de l'utilisation des moyens de prospection et de détection sismique ou acoustique et de celles de l'exploitation éventuelle des ressources naturelles non vivantes* » ;
- Le Groupe explorera également des questions législatives issues des discussions des autres Groupes de travail.

Ce groupe pourrait aussi être remplacé par un accord avec une ou plusieurs Universités pour la réalisation de trois mémoires universitaires développant ces sujets et proposant des options potentielles aux Parties.

- **GROUPE DE TRAVAIL TRASVERSAL SUR LES RESEAUX (GdT réseaux)**
  Coordinateur *:* SECRETAIRE EXECUTIF.
  Composition *:* autorités portuaires, représentants de la Préfecture Maritime de la Méditerranée, du *Reparto Ambiente Marino* et de la Direction des Affaires Maritimes, autorités territoriales (départements, régions, provinces italiennes, etc.), OIG, Parc national de Port-Cros, représentant du Ministère italien de la Transition écologique, représentant de la Direction de l'Environnement monégasque, référents Pelagos de la Charte de Partenariat, experts externes (à définir par la manifestation d'intérêt), représentants d'Universités, etc.
  Rôle *:* Ce Groupe de travail assistera le Secrétariat permanent dans la création (identification des membres) du réseau de parties prenantes Pelagos, en particulier lors de la première année du Plan de gestion (2022). Par la suite, il sera en charge de l'intégration et de la valorisation des activités réalisées par les partenaires dans le Sanctuaire.

Annexe 7 – Recommandation 12.5
« Fonds Volontaire Pelagos »

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Considérant l'article 15 paragraphe 2 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, adopté lors de la 3ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue les trente et trente-et-un octobre deux-mille-six à Porquerolles (France), qui stipule que « *Le budget du présent Accord est constitué par […] les contributions volontaires dont l'acceptation est approuvée par la réunion des Parties ou les Points focaux nationaux* » ;

Rappelant le règlement financier de l'Accord Pelagos, adopté lors de la 4ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco;

Considérant l'article 1 b) de l'Accord de siège entre les Parties et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins et le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco, signé le trois avril deux-mille-dix-sept, aux termes duquel « *Le Gouvernement de S.A.S de Prince de Monaco reconnaît la personnalité juridique du Secrétariat permanent et, aux fins de l'exécution de ses missions statutaires, sa capacité […]de recevoir, acquérir, détenir ou céder des fonds, devises et valeurs de toutes natures pour la mise en œuvre des décisions adoptées par les Parties* » ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Reconnaissant l'importance pour l'Accord Pelagos de pouvoir disposer de fonds complémentaires afin de soutenir les Parties, le Comité scientifique et technique et le Secrétariat permanent dans la réalisation des objectifs du Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord Pelagos et de son Plan d'action :

1. *recommande* aux Parties la création d'un « Fonds Volontaire Pelagos » dont le but est de contribuer au financement des activités prévues dans le cadre du Plan de gestion (2022-2027), de son Plan d'action et de ses programmes de travail ;

2. *recommande* aux Parties d'adopter les Termes de Référence relatifs au « Fonds Volontaire Pelagos », reportés en appendice 1 ;

3. *recommande* aux Parties d'amender le règlement financier de l'Accord Pelagos en conséquence ;

4. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice 1
Termes de Référence (ToR) pour la création du « Fonds Volontaire Pelagos »

Capacité juridique

Conformément aux articles 1 b) de l'Accord de siège et 15 paragraphe 2 tiret 2 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties, le Secrétariat permanent peut recevoir des fonds autres que ceux des Parties à l'Accord.

En effet, aux termes de l'article 1 de l'Accord de Siège, « le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco reconnait la personnalité juridique du Secrétariat permanent et, aux fins d'exécution de ses missions statutaires, sa capacité :

a) de contracter ;
b) de recevoir, acquérir, détenir ou céder des fonds, devises et valeurs de toutes natures pour la mise en œuvre des décisions budgétaires adoptées par les Parties ;
c) d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers, et d'en disposer ;
d) d'ester en justice. »

D'autre part, selon l'article 15 paragraphe 2 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties, « Le budget du présent Accord est constitué par :

- les contributions ordinaires des Parties dont le montant est arrêté par la réunion des Parties ;
- les contributions volontaires dont l'acceptation est approuvée par la réunion des Parties ou les Points focaux nationaux ».

Objectif

Le FVP est un fonds permanent flexible et multi-donateurs destiné à garantir exclusivement un soutien aux initiatives tripartites adoptées par l'Accord Pelagos, en cohérence avec les objectifs et les dispositions qu'il établit (si nécessaire, les actions financées par le FVP pourront être mise en œuvre dans des aires pilotes sur le territoire des trois pays membres). Le FVP est donc destiné à contribuer au développement et la mise en œuvre des initiatives indiquées au paragraphe ci-après selon les principes de transparence financière, de prévisibilité et de certitude.

Le FVP est destiné à développer et mettre en oeuvre des études et des recherches, des activités de communication, de sensibilisation dans le cadre de la zone d'application de l'Accord pour la poursuite de ses objectifs, en rendant les activités prévues par le Plan de gestion et Plan d'action (2022-2027) et par les Plans de travail biennaux de l'Accord Pelagos opérationnelles et en mettant en oeuvre d'éventuelles situations d'urgence identifiées par les Parties, en cohérence avec les Plans susmentionnés.

Autorité

Sur mandat des Parties à l'Accord Pelagos, le FVP est géré par le Secrétariat permanent de l'Accord, sur la base des ToR approuvés par les Parties et des décisions de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires.
Le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos est responsable de la gestion du FVP devant la Réunion des Parties à l'Accord et les Points focaux nationaux.

Le Secrétariat permanent administrera l'utilisation de ces fonds en mettant en oeuvre les procédures établies par les Parties, y compris les procédures de contrôle. Le Secrétariat notifiera aux Parties les propositions de donations volontaires, en fournissant en outre des informations sur le donateur, le montant de la donation et les indications d'utilisation proposées et à soumettre à évaluation et à approbation.

Sources de financement

Le Secrétariat permanent peut accepter des contributions et donations volontaires de la part :

- des Parties à l'Accord et :
- de Parties tierces à l'Accord ;
- d'Organisations intergouvernementales ;
- d'Organisations non gouvernementales ;
- d'Organisations philanthropiques ;
- de Fondations privées ;
- des citoyens ;

à condition que leurs principes statutaires et leurs activités opérationnelles ne soient pas en contradiction avec les principes généraux, les objectifs et les déterminations énoncés par l'Accord et ses Parties.

Rôle du Secrétariat permanent

Le rôle du Secrétariat permanent est de :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de levée de fonds, à approuver par les Parties ;
- conduire les actions préparatoires pour mettre en œuvre les procédures pour l'évaluation, l'acceptation et la réception des fonds pour des activités conformes aux règles du FVP :
    - préparer la documentation pour l'évaluation de cohérence et d'acceptabilité des propositions de contribution volontaire au FVP selon les Termes de Référence ;
    - coordonner les relations avec les donateurs.
    - recevoir et pré-identifier les propositions de contributions volontaires conformes aux procédures de candidature et/ou d'éligibilité ;
    - rédiger une *short-list* des propositions éligibles et préparer la pré-évaluation de conformité aux éléments requis par les ToR. Pour toutes les autres propositions de contributions volontaires, une motivation des raisons pour lesquelles elles n'ont pas été présélectionnées devra être rédigée;
    - coordonner les relations avec les éventuels destinataires du FVP ;
    - publier sur le site web de l'Accord les décisions de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, sur leur destination opérationnelle ;
    - suivre les projets selon les protocoles coordonnés entre les donateurs et l'Accord et assurer l'évaluation de ses résultats par la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires ;
    - rédiger et publier une synthèse des activités réalisées dans le cadre du FVP afin de diffuser les résultats et produits des activités menées dans le cadre des projets financés par le FVP ;
    - préparer et publier le rapport financier du FVP en l'incluant comme partie intégrante et substantielle du bilan annuel ;
    - tenir l'archive des toutes les décisions de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires.

Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires

La Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires a pour but d'assigner des fonds lorsqu'ils n'ont pas été attribués de manière contraignante par le donateur à la réalisation d'actions spécifiques du Plan de gestion (2022-2027) de l'Accord.

La Commission d'attribution des fonds est chargée :

- d'évaluer l'acceptation des propositions de contributions volontaires et/ou donations des donateurs;
- d'évaluer et sélectionner les propositions de projets sélectionnées sur la base des critères d'éligibilité ;
- de valider le rapport financier du FVP en amont de sa soumission à la Réunions des Parties ;
- décider de l'attribution des contributions volontaires non contraignantes pour la mise en oeuvre du Plan de gestion (2022-2027) et du Plan d'action (2022-2027) et des Plans de travail biennaux de l'Accord Pelagos.

Composition de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires

La Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires est composée de cinq membres, listés ci-après:

1. le PFN ou son représentant de la Partie française à l'Accord Pelagos;
2. le PFN ou son représentant de la Partie italienne à l'Accord Pelagos ;
3. le PFN ou son représentant de la Partie monégasque à l'Accord Pelagos;
4. le Président du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos ;
5. le Secrétaire exécutif

Le Secrétariat permanent participe à la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires *ex officio*. Il soumet à la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires les propositions de projets conformes aux procédures de candidature et/ou d'éligibilité.

Les membres de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires ne pourront participer ou être impliqués dans des projets demandant un financement du FVP.

Le Président de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires est nommé par consensus parmi ses membres lors de sa première réunion.
La Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaire adopte ses décisions à l'unanimité.

Les membres de la Commission d'attribution des fonds peuvent décider de s'abstenir vis-à-vis de la décision pour son bon fonctionnement.

Relations avec les donateurs

La relation entre l'Accord par l'intermédiaire de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires et les donateurs devra être retranscrite dans un accord formel pour les montants supérieurs à 1 000,00 Euros.

Le Secrétariat permanent informera les donateurs de la publication des appels, lesquels spécifieront les objectifs du FVP, la nature des actions qu'il se propose de financer, les modalités et les coordonnées pour notifier la volonté de transmettre des contributions ou donations volontaires.

Les fonds peuvent être attribués par les donateurs :

- de manière contraignante à la réalisation des activités déjà identifiées par le donateur lui-même dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action (2022-2027) et des Plans de travail biennaux de l'Accord Pelagos ;
- de manière non contraignante, et à la discrétion de la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, dans le cadre du Plan de gestion et du Plan d'action (2022-2027) de l'Accord Pelagos.

Procédure d'acceptation des fonds

Les Parties à l'Accord ne peuvent accepter les fonds de la part d'entités ou individus ayant les caractéristiques ci-dessous :

- organismes et/ou individus connus, selon les preuves disponibles, pour s'être engagés dans des activités illégales ou dans des activités contraires aux dispositions de l'Accord Pelagos et de l'Accord ACCOBAMS (par exemple, capture directe, captivité à des fins de divertissement, etc.) ;
- organismes et/ou individus ayant publiquement discrédité l'Accord Pelagos.

Dans le cas d'organismes et/ou d'individus impliqués dans des activités légales mais ayant un impact sur les mammifères marins et leur écosystème, la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires sera chargée de décider de l'acceptation des fonds.

La procédure suivante sera suivie pour l'acceptation des contributions volontaires et donations :

1. les donateurs proposent une contribution volontaire par écrit au Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos (ce point de procédure n'est pas applicable aux citoyens souhaitant effectuer un don également au titre d'une réduction d'impôt;

2. le Secrétariat permanent vérifiera la légalité et la provenance des fonds sur les listes internationales pertinentes et selon les informations disponibles[1]. Cela entraînera l'un des cas suivants :

a) si le donateur figure sur les listes susmentionnées, la donation sera refusée et les Parties et la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires en seront informées ;
b) si les fonds proviennent d'activités légales n'ayant pas d'impact sur les mammifères marins et leur habitat, et d'un montant inférieur à 1 000,00 €, la contribution sera acceptée et les Parties et la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires en seront informées (dans le cas de campagnes de levées de fonds approuvées par les Parties, une fois les vérifications dûment effectuées, le Secrétariat permanent rédigera un rapport semestriel sur les contributions volontaires et donations reçues). Leur acceptation sera en outre sujette au Règlement financier de l'Accord ;
c) pour les contributions volontaires et donations d'un montant supérieur à 1 000,00 €, le Secrétariat permanent notifiera la proposition de contribution à la Commission d'évaluation, d'acceptation et d'attribution des contributions volontaires, laquelle s'exprimera sous 30 jours sur l'acceptation. Celle-ci sera en outre sujette au Règlement financier de l'Accord.

3. le Secrétariat permanent informera les donateurs de l'acceptation et de l'utilisation des contributions.

Audit et reporting

Les dispositions relatives au paragraphe E « Vérification des comptes » du Règlement financier de l'Accord Pelagos s'appliquent *mutatis mutandis* au FVP, qui stipule que :

- « la réunion des Parties contractantes nomme un Commissaire aux comptes ;
- dans l'exercice de ses fonctions, le Commissaire aux comptes tient dûment compte des directives […] ;
- le Commissaire aux comptes dresse un rapport sur les comptes certifiés exacts et sur toutes questions sur lesquelles la réunion des Parties contractantes peut éventuellement lui donner des directives ;
- le Secrétaire exécutif présente les comptes définitifs au Commissaire aux comptes au plus tard le 31 mars suivant la fin de l'exercice financer auquel les comptes se rapportent et le Commissaire aux comptes présente son rapport aux Points focaux nationaux le 30 avril au plus tard à compter de l'exercice financier considéré ».

Les bénéficiaires du FVP devront soumettre un rapport intermédiaire et un rapport final, rendus publics sur le site internet tripartite de l'Accord Pelagos. Ces rapports contiendront une partie descriptive, des informations sur les contributions des partenaires, la description des résultats, de la réalisation et des impacts ainsi que les potentielles lacunes et recommandations. Le rapport final se compose également d'un rapport financier détaillé relatif aux dépenses. Le Secrétariat permanent rédigera les lignes directrices pour le *reporting,* à approuver par les Parties.

[1] La vérification s'effectue par la consultation des listes internationales pertinentes :
1. Liste consolidée de l'ONU relative aux sanctions financières du Conseil de Sécurité (Comité pour les Sanctions 1247) à l'égard et sujets et entités liées aux organisations terroristes EI et Al-Qaïda : https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list
2. Liste consolidée de l'Union européenne qui comprend les sujets désignés par les Nations Unies et par les Pays membres de l'Union européenne dans le cadre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme et à l'activité des Pays qui menacent la paix et la sécurité internationale : https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/fsd/fsf#!/files
3. Liste consolidée de l'*Office of Foreign Assets Control* du Département du Trésor de Etats-Unis : https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists
4. Eventuelles lois nationales inhérentes aux 3 Pays Partie.

Annexe 8 – Recommandation 12.6
Contamination des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer de manière périodique l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction.* » ;

Rappelant l'article 6 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « 1. *[…] les Parties […] intensifient la lutte contre toutes les formes de pollution, d'origine maritime ou tellurique, ayant ou susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'état de conservation des mammifères marins. 2. Les Parties adoptent des stratégies nationales visant à la suppression progressive des rejets de composés toxiques dans le sanctuaire, en accordant la priorité aux substances énumérées à l'annexe I du Protocole de la Convention de Barcelone […].* » ;

Rappelant la résolution 4.8 de l'Accord Pelagos relative à la pollution marine et ses effets sur les mammifères marins et adoptée lors de la 4ème Réunion des Parties tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la 6ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Rappelant la résolution 6.10 de l'Accord Pelagos relative à l'appel à projets 2017 adoptée lors de la 6ème Réunion des Points focaux nationaux de l'Accord Pelagos tenue le vingt-six juin deux-mille-dix-sept par vidéoconférence ;

Considérant la résolution 7.1 de l'Accord Pelagos relative à la sélection des projets vainqueurs dans le cadre de l'appel lancé en 2017 adoptée lors de la 7ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue le douze décembre deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Considérant la résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la lettre relative à l'évaluation du rapport final du projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation » (lettre CF/MT/2021-04) ;

Tenant compte du document sur les meilleures pratiques en matière d'étude post-mortem sur les cétacés et d'échantillonnage tissulaire résultant du processus d'harmonisation dans l'ACCOBAMS et l'ASCOBANS ;

Considérant la pertinence des indicateurs et de l'approche de suivi pour l'après-2020 du projet de cadre global sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, lesquels soulignent l'importance de réduire d'ici à 2030 la pollution de toutes origines (Cible 6) ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base de l'Objectif E et des actions correspondantes E-22 et E-23 et de l'Objectif G et de l'action correspondante G-25 du Plan de gestion, Plan d'action et Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos :

1. *prend note* du rapport final du projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation » et ses recommandations ;

2. *recommande* aux Parties de prendre en considération les propositions d'activités élaborées dans le cadre du projet « Biological and toxicological contamination of cetaceans in the Pelagos Sanctuary: assessment, origin, monitoring and mitigation », et en particulier :

    - charger le Comité scientifique et technique, par l'intermédiaire du « Groupe de Travail sur les Impacts », de réaliser un suivi sur le long terme de la contamination chimique et biologique et des causes de mortalité des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos, en impliquant également les réseaux nationaux d'échouage ;
    - diffuser les recommandations élaborées dans le cadre du projet aux communes de l'aire du Sanctuaire ;

3. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 9 – Recommandation 12.7
Collisions et mesures d'atténuation

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction.* » ;

Rappelant l'article 9 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties se concertent en vue de réglementer et, le cas échéant, interdire dans le sanctuaire les compétitions d'engins à moteur rapides.* » ;

Rappelant l'article 10 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties se concertent en vue d'harmoniser autant que possible les mesures établies en application des articles précédents.* » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2, alinéa b) de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[Les Parties encouragent et favorisent] les campagnes de sensibilisation […], notamment en ce qui concerne la prévention des collisions entre navires et mammifères marins et la communication aux autorités compétentes de la présence de mammifères marins morts ou en difficulté.* »

Rappelant la résolution 4.4 de l'Accord Pelagos relative au trafic maritime adoptée lors de la quatrième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Rappelant la résolution 6.10 de l'Accord Pelagos relative à l'appel à projets 2017 et adoptée lors de la sixième Réunion des Points focaux nationaux de l'Accord Pelagos tenue le vingt-six juin deux-mille-dix-sept par visioconférence ;

Considérant la résolution 7.1 de l'Accord Pelagos relative à la sélection des projets vainqueurs dans le cadre de l'appel lancé en 2017 adoptée lors la 7ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue le douze décembre deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Considérant la résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Rappelant la résolution 7.12 de l'ACCOBAMS relative aux collisions ;

Tenant compte des recommandations de l'atelier conjoint CBI-UICN-ACCOBAMS sur la manière dont les données et le processus utilisés pour identifier les Zones Importantes pour les Mammifères Marins (IMMA) peuvent aider à identifier les zones à haut risque de collision avec les navires (6-7 avril 2019, Messinia, Grèce) ;

Considérant la recommandation 12.6 de l'Accord Pelagos relative aux collisions et mesures d'atténuation adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Considérant la lettre relative à l'évaluation du rapport final du projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » (lettre CF/MT/2021-05) ;

Considérant la pertinence des indicateurs et de l'approche de suivi pour l'après-2020 du projet de cadre global sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, lesquels soulignent l'importance de la connectivité au

sein du système de zones protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone (Cible 2.5) et du renforcement des mesures de protection et de conservation (Cible 2.6) ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027) adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.6 de l'Accord Pelagos relative aux collisions et mesures d'atténuation adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *prend note* du rapport final du projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » et de ses recommandations ;

3. *recommande* aux Parties d'évaluer la faisabilité des mesures de gestion suivantes :
   - le développement de mesures de *Traffic Separation Scheme* (TSS) ou d'*Areas To Be Avoided* (ATBAs), dans le cadre de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
   - la réduction de la vitesse de croisière sur les routes présentant un risque majeur de collision sur une base saisonnière, en coordination avec les compagnies de navigation ;

4. *réitère son soutien* à la relance du processus de désignation d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) qui incluerait l'ensemble du Sanctuaire Pelagos et *propose* aux Parties de nommer un représentant du Comité scientifique et technique qui participe au développement de la proposition de désignation de la ZMPV et aux discussions relatives dans les instances internationales pertinentes ;

5. *propose* aux Parties d'établir un protocole d'entente avec le Corridor des cétacés espagnol comprenant une réflexion sur l'intégration des deux aires au sein de la ZMPV et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, ainsi que l'échange d'informations relatives aux populations de cétacés et d'éventuelles collisions, en particulier en ce qui concerne le Rorqual commun et le Cachalot ;

6. *recommande* aux Parties d'inviter les compagnies de navigation à faire partie du « Groupe de Travail sur les Impacts » afin d'élaborer une stratégie pour la réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés lors du biennium 2022-2023, en capitalisant sur les réseaux déjà existants, à l'instar de celui créé dans le cadre du projet INTERREG Med — SICOMAR Plus et *invite* les compagnies de navigation à s'associer au Réseau Collision créé dans le cadre du projet « Proposal to develop and evaluate mitigation strategies to reduce the risk of ship strikes to fin and sperm whales in the Pelagos Sanctuary » ;

7. *recommande* aux Parties d'associer les représentants des associations de la grande plaisance aux travaux relatifs aux collisions réalisés par le « Groupe de Travail sur les Impacts » ;

8. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 10 – Recommandation 12.8
Projet « Dauphins sans frontières »

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer de manière périodique l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction.* » ;

Rappelant la lettre relative à la sélection du projet « Dauphins sans frontières » (lettre FD/PB/2014-53) ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la lettre relative à l'évaluation du rapport final du projet « Dauphins sans frontières » (lettre CF/MT/2019-26) ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au projet « Dauphins sans frontières » adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027) adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base de l'Objectif E et des actions correspondantes E-21, E-22, E-23 et à l'Objectif G et des actions correspondantes G-25 et G-26 du Plan de gestion, Plan d'action et Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au projet « Dauphins sans frontières » adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *prend note* du rapport final du projet « Dauphins sans frontières » et de ses recommandations ;

3. *recommande* aux Parties de prendre en considération les propositions d'activités élaborées dans le cadre du projet « Dauphins dans frontières » et en particulier :
   - l'approfondissement des informations sur les interactions entre le *Tursiops truncatus* et la pêche artisanale ;
   - le développement de collaborations entre les centres de recherche dans l'aire du Sancutaire Pelagos et au-delà des frontières du Sanctuaire Pelagos pour le partage des catalogues photographiques afin de suivre les mouvements des espèces, les menaces qui pèsent sur elle et permettre, en conséquence, d'activer des campagnes de sensibilisation et initiatives de *capacity building* efficaces ;

4. *recommande* aux Parties de charger le Comité scientifique et technique d'entreprendre l'évaluation de l'abondance et de la distribution du *Tursiops truncatus* dans le Sanctuaire par l'intermédiaire du « Groupe de Travail Évaluation », en prenant en compte les données collectées à ce jour dans l'aire de Pelagos en analysant, lorsque possible, les tendances ;

5. *recommande* aux Parties d'encourager les mesures de sensibilisation et d'information, notamment à destination des pêcheurs professionnels ;

6. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 11 – Recommandation 12.9
Pollutions plastiques

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines. » ;*

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer de manière périodique l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction. » ;*

Rappelant l'article 6 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « 1. *[…] les Parties […] intensifient la lutte contre toutes les formes de pollution, d'origine maritime ou tellurique, ayant ou susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur l'état de conservation des mammifères marins. » ;*

Rappelant la résolution 4.8 de l'Accord Pelagos relative à la pollution marine et ses effets sur les mammifères marins adoptée lors de la 4ème Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la résolution 12.20 de la Convention sur les espèces migratrices relative à la gestion des débris marins ;

Considérant la résolution 7.1 de l'Accord Pelagos relative à la sélection des projets vainqueurs dans le cadre de l'appel lancé en deux-mille-dix-sept adoptée lors de la septième Réunion des Parties de l'Accord Pelagos tenue le douze décembre deux-mille-dix-sept à Monaco ;

Considérant la résolution 7.4 de l'Accord Pelagos relative aux termes de référence pour l'évaluation des impacts des plastiques sur les mammifères marins et pour l'identification des zones d'accumulation de plastiques (gyres) adoptée lors de la Réunion extraordinaire des Parties de l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la recommandation 11.1 relative aux suites à donner à l'atelier RAMOGE / Pelagos adoptée lors du onzième Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenu le vingt avril deux-mille dix-huit à Monaco ;

*Considérant l*a résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant les résultats de l'atelier ACCOBAMS/ASCOBANS/CBI tenue le seize avril deux-mille-dix-huit à La Spezia (Italie), intitulé « Déchets marins et échouages de cétacés » sur les conséquences de l'impact des plastiques sur les cétacés ;

Considérant la résolution 7.15 de l'ACCOBAMS relative à l'impact des déchets marins sur les cétacés ;

Rappelant que les déchets et les micro-déchets ingérés par les animaux marins sont pris en compte par le Descripteur 10 et ses critères connexes en vertu de la Directive-Cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne (directive 2008/56/UE et décision 2017/848/UE), ainsi que par l'Objectif Ecologique 10 et ses indicateurs pertinents dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) de la Convention de Barcelone ;

Considérant la pertinence des indicateurs et de l'approche de suivi pour l'après-2020 du projet de cadre global sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, lesquels soulignent l'importance de réduire d'ici à

2030 la pollution de toutes origines (Cible 6) et en particulier la réduction de la pollution due au plastique (Cible 6.3) ;

Considérant la recommandation 12.2 de l'Accord Pelagos relative aux pollutions plastiques adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base de l'Objectif E et des actions correspondantes E-22 et E-23 et de l'Objectif G et de l'action correspondante G-25 du Plan de gestion, Plan d'action et Plan de travail préliminaire (2022-2027) de l'Accord Pelagos :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.2 de l'Accord Pelagos relative aux pollutions plastiques adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *recommande* aux Parties de charger le Comité scientifique et technique, par l'intérmédiaire du « Groupe de Travail sur les Impacts » et en collaboration avec le « Groupe de Travail sur les Réseaux », de reconsidérer la recommandation 11.1 de l'Accord Pelagos relative aux suites à donner à l'atelier RAMOGE / Pelagos et d'intégrer les résultats et les recommandations de l'atelier de la CBI organisé en décembre 2019 à Barcelone (Espagne), ainsi que les suggestions du groupe technique de la DCSMM sur les déchets marins[2];

3. *prend note* du rapport final du projet « Pelagos Plastic Free — Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary » et de ses recommandations ;

4. *recommande* aux Parties de promouvoir les initiatives de sensibilisation et de gouvernance menées dans le cadre du projet « Pelagos Plastic Free — Integrated actions to reduce plastic debris in the Pelagos Sanctuary », notamment à travers la Charte de Partenariat Pelagos ;

5. *recommande* aux Parties d'encourager les actions de sensibilisation au problème de la pollution plastique auprès des acteurs publics et privés du littoral et de l'arrière-pays ;

6. *recommande* aux Parties d'encourager un programme de recherche scientifique sur l'impact des bioplastiques sur les cétacés avant de préconiser leur utilisation ;

7. *recommande* aux Parties de prendre en compte et d'utiliser les données obtenues lors des activités de surveillance et de continuer à soutenir la mise en œuvre d'actions d'atténuation spécifiques identifiées dans le cadre du projet *Interreg MED - Plastic Busters MPAs* ;

8. *recommande* aux Parties d'associer systématiquement l'Accord RAMOGE aux actions menées sur la thématique de la pollution plastique ;

9. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

[2] Cfr. JRC Reports of the MSFD Technical Group on Marine Litter: https://mcc.jrc.ec.europa.eu/main/dev.py?N=41&O=434&titre_chap=TG

Annexe 12 – Recommandation 12.10
Exploitation des données de l' « ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 5 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties coopèrent dans le but d'évaluer de manière périodique l'état des populations des mammifères marins, les causes de mortalité et les menaces pesant sur leurs habitats et, plus particulièrement, sur leurs fonctions vitales, telles que l'alimentation et la reproduction. » ;*

Rappelant l'article 12, paragraphe 2, alinéa a) de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[les Parties encouragent et favorisent] […] les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos]* » ;

Rappelant la résolution 4.7 de l'Accord Pelagos relative à l'estimation d'abondance et surveillance continue adoptée lors de la quatrième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille-neuf à Monaco ;

Considérant la résolution 7.3 de l'Accord Pelagos relative à la recherche en termes d'abondance et de répartition des populations adoptée lors la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

*Considérant l*a résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la résolution 7.10 de l'ACCOBAMS relative à l'amélioration du suivi et de l'évaluation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés ;

Considérant la recommandation 12.5 de l'Accord Pelagos relative à l'exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos, tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base de l'Objectif D et des actions correspondantes D-18 et D-19 et de l'Objectif E et des actions correspondantes E-21, E-22, E-23 du Plan de gestion, Plan d'action et Plan de travail préliminaire de l'Accord Pelagos (2022-2027) :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.5 de l'Accord Pelagos relative à l'exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » relatives à l'estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés dans l'aire du Sanctuaire Pelagos adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *félicite* les Parties à l'ACCOBAMS ainsi que toutes les parties prenantes, le Secrétariat permanent et son Comité scientifique pour la réussite de la campagne de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » ;

3. *recommande* aux Parties de charger le Comité scientifique et technique, par l'intermédiaire du « Groupe de Travail Évaluation », d'entreprendre l'évaluation de l'abondance et de la distribution des espèces dans le Sanctuaire, en prenant en compte les données collectées à ce jour, les résultats de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » et les publications s'y référant pour l'aire de Pelagos, en analysant, lorsque possible, les tendances ;

4. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 13 – Recommandation 12.11
Charte de Partenariat Pelagos

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées […] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines.* » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2, alinéa b) de l'Accord Pelagos, qui stipule que « *[les Parties] encouragent et favorisent les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales […]* » ;

Rappelant la résolution 4.9 de l'Accord Pelagos créant la Charte de Partenariat Pelagos adoptée lors de la quatrième Conférence des Parties à l'Accord Pelagos tenue à Monaco du dix-neuf au vingt-et-un octobre deux-mille neuf ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Considérant la résolution 7.8 de l'Accord Pelagos relative au programme de travail 2018-2019 adoptée lors la Réunion extraordinaire des Parties à l'Accord Pelagos tenue le neuf février deux-mille-dix-huit à Monaco ;

Considérant la recommandation 11.1 de l'Accord Pelagos relative aux suites à donner à l'atelier RAMOGE / Pelagos adoptée lors de la 11ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt avril deux-mille dix-huit à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.7 de l'Accord Pelagos relative à la Charte de Partenariat Pelagos, adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

Considérant la recommandation 12.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion (2022-2027), adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.3 de l'Accord Pelagos relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Considérant la recommandation 12.9 de l'Accord Pelagos relative aux pollutions plastiques, adoptée lors de la Réunion extraordinaire du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue les cinq et neuf juillet deux-mille-vingt-et-un par vidéoconférence ;

Sur la base des propositions formulées par le groupe de travail, de l'Objectif A et de l'action correspondante A-4 du Plan de gestion, Plan d'action et Plan de travail préliminaire de l'Accord Pelagos (2022-2027) :

1. *met à jour et remplace* la recommandation 12.7 de l'Accord Pelagos relative à la Charte de Partenariat Pelagos adoptée lors de la 12ème Réunion du Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos tenue le vingt-trois janvier deux-mille-vingt à Monaco ;

2. *recommande* aux Parties de permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de signer la Charte de Partenariat Pelagos ;

3. *recommande* aux Parties d'harmoniser la procédure de signature de la Charte de Partenariat Pelagos, par l'apposition des signatures de l'autorité locale, de l'autoité nationale et du Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos ;

4. *recommande* aux Parties de charger le Comité scientifique et technique, par l'intermédiaire du « Groupe de Travail Réseaux », de poursuivre l'harmonisation ultérieure de la procédure d'adhésion, de validité et d'évaluation des activités dans le cadre de la Charte de Partenariat Pelagos ;

5. *recommande* aux Parties de charger le Comité scientifique et technique, par l'intermédiaire du « Groupe de Travail Réseaux », d'intégrer et de mettre à jour les dispositions actuellement prévues par la Charte de Partenariat Pelagos, en reconsidérant, entre autres, la recommandation 11.1 de l'Accord Pelagos relative aux suites à donner à l'atelier RAMOGE / Pelagos ;

6. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation à l'approbation des Parties à l'Accord Pelagos.

Annexe 14 - Relevé de décisions

Les décisions sont reportées ici telles qu'écrites dans le texte du présent compte-rendu (cf. paragraphes en gras).

Point de l'ordre du jour	Décisions	Responsable	Échéance
2 (paragraphe 5)	Les participants adoptent à l'unanimité la proposition d'amendement de l'ordre du jour. L'ordre du jour adopté est reporté en annexe 2 du présent compte rendu.	Chefs de délégation au CST	—
3.2 (paragraphe 22)	Le projet de recommandation 12.1 relative au Plan de gestion de l'Accord Pelagos est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 3 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
4 (paragraphe 36)	Le projet de recommandation 12.2 relative à la proposition de budget prévisionnel de l'Accord Pelagos pour l'année 2021 est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 4 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
5 (paragraphe 45)	Le projet de recommandation 12.3 relative à la proposition de programme de travail et de budget prévisionnel pour le biennium 2022-2023 est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 5 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
6 (paragraphe 57)	Le projet de recommandation 12.4 relative aux Groupes de Travail de l'Accord Pelagos est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 6 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
7 (paragraphe 61)	Le projet de recommandation 12.5 relative au « Fonds Volontaire Pelagos » est approuvé à l'unanimité au cours de la séance. Il est reporté en annexe 7 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
8.1 (paragraphe 66)	La recommandation 12.6 relatif à la contamination des cétacés dans le Sanctuaire Pelagos est approuvée à l'unanimité au cours de la séance. Elle est reportée en annexe 8 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
9.1 (paragraphe 85)	Le projet de recommandation 12.7 relatif aux collisions et mesures d'atténuation est mis à jour en conséquence aux propositions de modification présentées. Il est reporté en annexe 9 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
9.2 (paragraphe 87)	Le projet de recommandation 12.8 relatif au projet « Dauphins sans frontières » est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 10 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
9.3 (paragraphe 89)	Le projet de recommandation 12.9 relatif aux pollutions plastique est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 11 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
9.4 (paragraphe 91)	Le projet de recommandation 12.10 relatif à l'exploitation des données de l'« ACCOBAMS Survey Initiative » est mis à jour en conséquence. Il est reporté en annexe 12 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
9.5 (paragraphe 94)	La recommandation 12.11 relative à la Charte de Partenariat est est mis à jour en conséquence. Elle est reportée en annexe 13 du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	—
11 (paragraphe 96)	Les Chefs de délégation décident d'adopter les recommandations avec l'adoption du présent compte-rendu.	Chefs de délégation au CST	Adoption du compte-rendu
13 (paragraphe 99)	Le Président du Comité scientifique et technique invite le Secrétariat permanent à transmettre aux participants le projet de compte-rendu de la réunion à son issue.	Secrétariat permanent	A l'issue de la réunion